

C.R.A.C. N° 171 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 3 mai 2022

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Le blues des mandataires locaux</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Hazée.....	1
<i>Audition de MM. Daye, Bastin, Delannois, Javaux et Mme Boverie, Président, Vice-Présidents et Secrétaire générale de l'Union des villes et Communes de Wallonie (UVCW).</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), M. Delannois, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), M. Bastin, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), M. Javaux, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Devin, Beugnies, Mme Galant, MM. Dispa, Demeuse, Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Mme Boverie, Secrétaire générale de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), M. Bastin, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW).....	10
<i>Reprise de la séance</i>	28
<i>Projets et propositions</i>	28
<i>Proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée (Doc. 702 (2021-2022) N° 1 à 3)</i>	28
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant.....	28
<i>Avis déposé en application de l'article 129 du règlement</i>	29
<i>Exposé de M. Dispa, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....	29

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Lomba, Evrard, Hazée, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Dispa.....31

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Beugnies.....40

Vote sur l'ensemble.....41

Confiance au président et au rapporteur.....42

Interpellations et questions orales.....42

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la lutte contre les logements inoccupés »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....42

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état de salubrité des logements wallons »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....43

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès au logement étudiant en période de crise »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....45

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact d'une catégorisation tardive en catégorie 2 pour certaines communes sinistrées par les inondations de juillet 2021 »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....46

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des lanceurs d'alerte au niveau local et intercommunal »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. le Président.....47

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possible extension du droit de vote à 16 ans pour les élections locales »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise hors balise d'emprunt des investissements économiseurs d'énergie »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	49
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	51
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	51
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	51
<i>Liste des intervenants.....</i>	52
<i>Abréviations courantes.....</i>	53

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Chers collègues, vous savez que nous avons un ordre du jour relativement chargé aujourd'hui, puisque nous allons avoir un long débat, qui va prendre une partie de la matinée, concernant ce que nous avons appelé le blues des mandataires locaux. Le terme est peut-être réducteur puisqu'il couvre toute une série de thématiques que nous devons sérier par la suite.

Dans un premier temps, il était important d'entendre celles et ceux qui sont à l'Union des villes et communes, qui sont en phase par rapport à ces problématiques. La commission et M. le Ministre ont souhaité vous entendre, vous recevoir aujourd'hui pour pouvoir évoquer avec vous cette thématique sachant que la commission prendra par la suite un petit temps de réflexion pour voir la suite que l'on pourra donner à d'autres éventuelles auditions et à un travail qui permettrait d'apporter un plus par rapport à cette problématique qui nous touche de plein fouet.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

LE BLUES DES MANDATAIRES LOCAUX

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le blues des mandataires locaux.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remplace Mme Delporte et n'ai donc pas pu exprimer mon vote par voie électronique, mais je suis sûr que le secrétariat de commission l'enregistrera.

M. le Président. – On va le noter, comme cela le vote sera enregistré. Même chose chez Mme Laffut.

Audition de MM. Daye, Bastin, Delannois, Javaux et Mme Boverie, Président, Vice-Présidents et Secrétaire générale de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW).

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Ministre, cette audition ce matin au Parlement de Wallonie était importante pour nous. Vous l'avez vu, je suis entouré de mes vice-présidents de l'Union des villes et de notre secrétaire générale, Michèle Boverie, vice-président Paul-Olivier Delannois, qui est bourgmestre de Tournai. Autre vice-président, Jean-Michel Javaux, qu'on ne présente plus puisqu'il a été président de la Commission des pouvoirs locaux, qui est bourgmestre d'Amay, ainsi que Jean-Paul Bastin, le bourgmestre de Malmedy.

C'était important pour nous de venir en tir groupé, à quatre, pour exposer ce que l'on appelle le blues des bourgmestres, mais plus généralement des élus locaux.

Tout cela fait écho à des faits, pas simplement à des articles de presse. On pourra étayer nos propos par toute une série d'articles qui ont été faits dans toute la presse ces derniers mois, notamment quelques éditos qui nous

ont émus, nous les élus locaux, notamment un édito d'Éric Deffet dans *Le Soir* qui titrait « Mon bourgmestre, ce héros ».

C'est vrai qu'on ne vient pas ici en Calimero, on n'a pas sorti les larmes, les oignons pour pleurer devant vous, mais on veut vous sensibiliser, parce que nous pensons, au niveau de l'Union des villes et communes de Wallonie, que toute une série de choses peut être entreprise pour faire changer les choses.

À l'Union des villes, ce que l'on adore faire, c'est critiquer, dire ce qui ne va pas, mais ce que l'on adore encore plus faire, c'est proposer des pistes de solution et c'est ce qu'on va essayer de faire avec vous ce matin.

On s'est réparti la parole avec les vice-présidents. Personnellement, je vais vous parler de la responsabilité, qui est de plus en plus importante sur les épaules des bourgmestres, des membres du collège communal, même des membres du conseil communal et de l'administration et de l'administration.

Ensuite, on vous parlera également de la pression que subissent les élus, que ce soit par les médias ou surtout par l'avènement des réseaux sociaux. Comme disait Jean-Michel ce matin sur les antennes de la RTBF, il est vrai qu'avant on écrivait au bourgmestre par écrit, par une lettre, une belle lettre sur un beau papier avec des formules de politesse ou alors on prenait contact avec un secrétariat et l'on attendait paisiblement d'avoir un rendez-vous. Aujourd'hui, on tague sur les forums des réseaux sociaux, sur des groupes citoyens et quand, dans l'heure, vous n'avez pas répondu, on vous insulte de tous les mots et de toutes les mauvaises intentions. Il faut donc pouvoir évidemment l'entendre, le vivre et éventuellement corriger les choses avec les moyens dont on dispose.

Il y a quelques années, on était déjà venus en parler ici même, en Commission des pouvoirs locaux, mais vous parlez aussi de l'entourage des bourgmestres au niveau de l'administration. En effet, l'administration locale, petit à petit, ne devient plus compétitive, ne devient plus performante. On n'arrive plus à attirer les talents, et là, par contre, vous avez la main, au niveau du Parlement de Wallonie, pour améliorer les choses. Donc, on en parlera également.

Ensuite, on vous parlera du statut des élus locaux. Progressivement, année après année, toute une série de réformes, qu'elles soient fédérales ou régionales, sont venues affecter, changer – parfois positivement – le statut d'un élu local, d'un mandataire – parfois en mal – avec quelques freins que l'on voit apparaître aujourd'hui. On vous en parlera également.

Voilà les quatre thématiques que l'on voulait aborder avec vous ce matin.

Tout d'abord, la fonction de bourgmestre. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous expliquer ce que c'est.

C'est évidemment avant tout le représentant de la population. Parfois, je crois qu'on l'oublie, mais c'est aussi un rôle de chef d'orchestre d'un collège communal, d'une majorité dans la plupart des cas. C'est surtout quelqu'un – on l'a vu sur la crise sanitaire ces derniers mois, on le voit encore maintenant avec l'Ukraine et l'on va probablement encore le voir dans toute une série d'autres domaines – qui doit de plus en plus appréhender un bon nombre de textes, pour autant que ces textes existent. Je ne vais pas vous rappeler la crise sanitaire où l'on avait une conférence de presse et puis l'on attendait sagement d'avoir des textes le lendemain de leur mise en application. C'est vrai qu'il y a énormément de missions ; nous sommes des chefs d'orchestre qui devons connaître toute une série de matières, que ce soient les missions générales de police administrative, logement, environnement, sécurité incendie, funérailles-sépulture, État civil-population, aménagement du territoire, santé publique. À cela, on peut encore en rajouter plein et l'union joue d'ailleurs son rôle en termes de formation, à savoir notamment dans les gestions de crise, les organisateurs d'événements participatifs, médiateurs, pédagogues, communicateurs, on doit même être psychologues dans ces fameux contacts que l'on a avec la population. On doit la rassurer, l'accompagner, mais il faut que l'on soit d'abord convaincu soi-même de ce que l'on fait et de ce que l'on dit pour pouvoir évidemment convaincre la population.

Aujourd'hui, on tire plus un cri d'alarme par rapport à ce que l'on pourrait appeler une crise des vocations. L'année 2024, c'est tout bientôt. On va donc avoir des élections, non seulement régionales, mais aussi des élections communales. Il va falloir trouver de nouveaux élus. Ici, autour de la table, quand chacun commence à préparer les listes de 2024 des élections communales, il faut pouvoir mettre les gens – et les plus jeunes, notamment – le plus rapidement possible en marche. En effet, on se rend compte que beaucoup refusent. Ils ne refusent plus pour des questions de couleur, de philosophie ; ils refusent simplement pour des questions de disponibilité, pour des questions de vie privée, pour des questions finalement saines. Aujourd'hui, quand on décide d'être candidat sur une liste électorale, on décide d'avoir potentiellement des problèmes professionnels. On décide d'avoir potentiellement des problèmes de vie familiale qu'il va falloir mettre de côté par une disponibilité sans faille. Par ailleurs, on risque d'avoir une certaine part d'intimité mise sur la place publique pour tout.

Jean-Michel me montrait bêtement ses notifications : on parle de la rémunération des élus montois aujourd'hui dans la presse. Dans un autre métier, quel qu'il soit, même si c'est dans le public, pose-t-on la question, notamment à un journaliste ? Souvent, ils ne le diffusent pas dans les reportages radio quand on leur dit, mais pose-t-on la question au journaliste : combien gagne-t-il ? Combien de jours de vacances va-t-il prendre ? Quelle voiture va-t-il acheter ? Quel est le prix de la voiture et va-t-il polluer plus ou moins ? Évidemment,

on a un devoir d'exemplarité, c'est évident, mais progressivement, cette pression qui s'installe sur les épaules fait que toute une série de personnes nous dit : « J'ai beaucoup de respect pour ce que vous faites, mais surtout, laissez-moi dans mon cocon de vie de qualité. Je n'ai pas spécialement envie de vivre ce que vous vivez ».

Quand l'on regarde autour de nous, en Flandre par exemple, à mi-mandature communale, un échevin flamand sur dix a déjà déclaré forfait et des dizaines de conseillers communaux ont jeté l'éponge.

Nous avons une étude de 2020 de l'Association des maires de France assez intéressante parce que cela ne touche pas que la Wallonie, que la Belgique, puisque moins d'un maire sur deux entendait se représenter. Les raisons qui poussent les maires à ne pas se représenter en France, nous parlent également en Wallonie puisque c'est notamment à 71 % pour se concentrer sur sa vie personnelle et familiale, à 52 % parce que l'élu estime qu'il a rempli son devoir civique – jusque -là, tout va bien –, à 34 % parce qu'il n'a plus les moyens financiers nécessaires à son action, à 15 % parce qu'il a un sentiment d'être inutile, à 15 % parce qu'il manque de personnel, à 7 % parce qu'il part plutôt vers l'associatif, puis à 4 % par manque d'influence dans son équipe municipale.

Dans une autre étude de 2018 du Sénat français, là, on avait 88 % pour la conciliation difficile entre la vie privée et la vie professionnelle, 85 % sur le degré d'exigence des citoyens, même en France, 81 % sur le risque juridique et pénal trop fort, 80 % sur la lourdeur des responsabilités, 63 % la difficulté de formation et de reconversion professionnelle. C'est vrai qu'une fois que l'on a une couleur, on l'a toute sa vie. Ce n'est pas toujours simple tout comme mettre son emploi de côté au niveau privé pour exercer un mandat et, éventuellement, le récupérer ; c'est très difficile. À 60 % le manque de reconnaissance, 55 % des indemnités trop faibles et 53 % une protection sociale et un régime de retraite insatisfaisant.

J'aime rappeler – c'est assez effarant – qu'il faille maintenant 36 ans de mandat exécutif pour avoir une pension complète comme membre du collège communal. Dans un sens, cela pousse les vocations à durer, à rester, mais il y a un moment pour tout et on n'est pas obligé de se sentir attaché à la fonction que pour des raisons financières.

Je vous de la responsabilité de plus en plus importante. Vous savez à quel point on a aussi une responsabilité pénale. Toute une série d'accidents s'est produite. Directement, les mandataires locaux peuvent être mis à la cause. Cela fragilise l'être humain, la personne. Quand on est mis à la cause et que l'on ne se sent pas responsable, c'est psychologiquement difficile à suivre et on a besoin d'avoir autour de soi une équipe

notamment juridique assez blindée pour faire face à tout cela.

Je vous parlais aussi de l'ultradisponibilité – on en parlera avec mes vice-présidents – mais c'est vrai que cela devient assez lourd.

Comme je vous le disais – ceci terminera mon intervention –, on a des pistes de solutions parce que ce n'est pas le tout de faire un constat, de venir pleurer devant vous en disant : « Cela ne va plus ». Il est important de parler de toute une série de propositions.

Tout d'abord, on vous propose de simplifier les procédures. On se rend compte – on en a encore parlé il n'y a pas très longtemps, notamment avec la venue du ministre au sein de notre conseil d'administration, et je le remercie encore de ce dialogue important – que l'on a des tonnes d'appels à projets, de circulaires, de documents juridiques que ce soit des décrets, des circulaires, des lois qui nous tombent dessus ; parfois, elles sont antinomiques, parfois elles arrivent un peu trop tardivement, même souvent ; parfois, elles nous demandent d'avoir du personnel autour de la table, non seulement compétent, mais en plus, en nombre pour répondre dans les temps à tous les appels à projets. On vous propose de trouver une solution pour simplifier, une fois pour toutes, ces procédures. Je mets un lien qui peut directement arrêter une certaine forme de clientélisme que les citoyens n'acceptent plus, c'est ce fameux droit de tirage auquel on est très attaché au niveau de l'Union des villes et communes. Si, en début de législature, les élus locaux savent à combien ils peuvent s'attendre, cela nous donne six années beaucoup plus sereines politiquement pour avancer sur des projets et non pas avoir, finalement, un PST, avoir une année budgétaire qui est faite puisque – souvenez-vous, je pense que peu de gens le font – le budget communal est fait longtemps avant l'année budgétaire, puisqu'il doit être établi pour le mois d'octobre. Cependant, au mois d'octobre, on ne sait pas du tout ce qui va nous arriver comme nouvel appel à projets, ce qui implique des modifications budgétaires en cours d'année, pour autant que l'on soit élu au projet. Une simplification des procédures nous semble donc essentielle.

La deuxième chose concerne l'accompagnement et la formation des bourgmestres. Il est vrai que l'Union des villes essaie, par des colloques, avec le soutien de la Wallonie, de former les élus dans toutes les thématiques liées directement à la fonction communale, mais il y a probablement, au niveau régional, l'idée d'avoir une formation plus forte et continuée, avec des recyclages, sur toutes les thématiques de type aménagement du territoire, finance, comptabilité, marchés publics, logement, ordres publics, environnement, gouvernance. L'idée n'est pas d'avoir des élites au pouvoir, mais de permettre à tout un chacun d'accéder au pouvoir de sa commune, de devenir bourgmestre, échevin, conseiller communal et, une fois qu'il l'est, de le rendre attentif en recevant, comme courrier de félicitations et de

bienvenue au sein du conseil communal, une proposition de formation, en ce compris pour les futurs et jeunes élus. C'est-à-dire que l'on pourrait dès à présent inscrire à des formations des gens que l'on a envie de mettre sur les listes électorales en 2024.

On a également beaucoup parlé du système de parrainages qui fonctionne bien. Ce n'est pas spécialement quelque chose qui peut être fait au niveau législatif, mais qui pourrait aider à la formation des élus locaux.

Je ne serai pas plus long pour cette partie et je cède la parole à Paul Olivier. On sera ensuite disponibles pour répondre à toutes vos questions. Merci de votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Mesdames, messieurs, je vous remercie de nous accueillir ici. C'est un honneur pour moi de revenir dans ces murs que j'ai quittés il y a déjà 13 ans. Cela fait quelque chose de revenir. Quand vous ne serez plus là, vous verrez que cela vous fera plaisir aussi. Je n'ai pas dit que vous deviez partir tout de suite.

(Rires)

Le 11 septembre est une date qui a marqué le monde entier, car tout le monde se souvient du jour auquel on associe les odieux attentats perpétrés aux États-Unis. Le Wallon picard que je suis a aussi en mémoire un autre 11 septembre : celui de 2017. Ce matin-là, je me suis retrouvé avec toute une série de bourgmestres au sein du collège de la zone de secours de Wallonie picarde et je ne savais pas encore que, ce soir-là, un des nôtres allait être sauvagement assassiné. Ce bourgmestre-là, je peux vous garantir que c'était quelqu'un qui n'aimait pas du tout le conflit. Je ne l'ai jamais entendu élever la voix et c'était véritablement quelqu'un qui n'était pas clivant. On ne pourrait pas toujours dire la même chose de moi.

Ce bourgmestre-là, tout un chacun l'a certainement connu, il s'agit d'Alfred Gadenne, le bourgmestre de Mouscron. Si ce soir-là, il s'est fait poignarder, ce n'est pas parce qu'il était Alfred Gadenne ; c'est bien parce qu'il était bourgmestre et qu'il représentait le pouvoir communal. Si vous aviez été bourgmestre de Mouscron à l'époque, quel que fût le parti que vous pouviez représenter, vous ne seriez plus là aujourd'hui pour m'écouter.

Dans la charge que l'on s'est répartie entre les membres du bureau, il me revient de vous parler des réseaux sociaux. Nul doute que, biens utilisés, ces réseaux sociaux peuvent être remarquables. C'est un outil formidable qui permet de toucher, d'impliquer la population. Ainsi, la communication via les réseaux sociaux peut être un outil très intéressant, qui permet de

faire de la communication positive, de la pédagogie, d'expliquer ses actions, ses décisions.

Cependant, chaque médaille a son revers et, ici, le retour du boomerang est assez catastrophique, car ceci est véritablement, selon nous, une menace pour la démocratie : « Je l'ai vu sur Facebook, donc c'est vrai ». Je vais vous livrer une anecdote, car il arrive très fréquemment – je suppose que c'est la même chose chez vous –, quasiment toutes les semaines, qu'un journaliste me téléphone parce qu'il a vu quelque chose sur Facebook.

Je vais vous relater un fait. Cela se passe aux alentours du 25 mai 2020 et, à l'époque, il y a la mort de George Floyd, l'Afro-Américain victime d'une bavure policière. Le lendemain, le journaliste me téléphone en me disant : « J'ai appris qu'il s'était passé quelque chose à Tournai. Peux-tu me dire ce qu'il s'est passé à tel endroit ? » J'ai répondu : « Je n'ai pas l'information, mais je vais me renseigner. » Je téléphone à mon divisionnaire qui me dit : « J'ai lu mes fiches ce matin et je n'ai rien vu de particulier. » Il continue à chercher et il va sur les réseaux sociaux, puis il me retéléphone après en disant : « Monsieur le Bourgmestre, on sait ce qu'il s'est passé. Quelqu'un, qui était d'origine étrangère, a remis un fait qui s'était passé voici plusieurs mois, pour essayer de se ranger derrière l'assassinat qui s'était passé aux États-Unis. » L'idée derrière cela était : police, racisme, et cetera.

Je me renseigne quand même un peu sur ce qui s'était passé des mois avant. Il faut savoir que l'intéressé en question était quelque part « excité ». On a fait appel à la police, qui arrive, puis le « type », qui a fait des arts martiaux, a dit : « Ce soir, je vais me faire la peau d'un policier. » Les policiers parlementent beaucoup, puis cela monte, et cela se termine par l'intervention de la police, qui se passe très bien.

J'essaie de savoir aussi qui sont ces policiers, parce que, des racistes, il y en a partout, et puis il y a de bons policiers, de mauvais policiers, de bons politiques, de mauvais politiques. Il y a de bons garagistes et de mauvais garagistes. Je me suis donc dit que j'allais me renseigner et savoir quels étaient les deux policiers qui étaient intervenus.

La première était une jeune fille répondant au prénom de Naïma, que je rencontre, que j'avais rencontrée quelques jours avant parce qu'elle était présente à la mosquée. Je me dis alors que l'accuser de racisme, c'est un peu « limite ». Puis il y en avait un autre, un blanc de blanc. Le problème est que je connais bien l'intéressé, qui est marié avec une superbe africaine, noire de noire.

Essayer de se rattraper à ce genre de chose pour faire passer ce genre de message, cela part très vite, et c'est la presse qui me téléphone, et je dois leur expliquer les choses.

Je sais que la sécurité n'est pas vraiment dans vos attributions ici au Parlement wallon, mais, pour avoir discuté avec ces policiers, ils vous disent aussi que, à un moment donné, ils en ont marre d'être systématiquement mis au ban de la société. Ils en ont surtout marre. En tant que bourgmestre, c'est là que je vais aussi me raccrocher à cet exemple. Il faut savoir que les réseaux sociaux font énormément de mal chez ces personnes également. Il n'est pas rare – en tout cas, c'est le cas dans ma zone de police – qu'il soit de plus en plus difficile de recruter purement et simplement des policiers, parce que cela les fait fuir également. Soyons donc très prudents.

Au-delà de ces *fake news*, parce que c'en était, il y a tous les messages haineux, diffamations, calomnies et injures. Ce qui pose problème, c'est la quasi-impunité des auteurs d'attaques injurieuses via les réseaux sociaux, quels qu'ils soient. Cela interpelle évidemment et cela cause un réel préjudice, tant aux élus, mais aussi et surtout à la démocratie.

Être constamment sous le feu des projecteurs des réseaux sociaux use l' élu, mais il y a pire quand le vecteur devient une véritable voie pour injurier, pour diffamer, pour jeter l'opprobre sur les élus. Les réseaux sociaux deviennent alors de véritables défouloirs haineux pour frustrés.

Comme le disait Brassens, « le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con. » Il est cependant difficile de s'attaquer à la connerie, c'est un véritable chantier. À l'instar de ce que disait aussi Michel Audiard, « les cons, ça ose tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît. » Cependant, autant aussi ne pas les aider, autant ne pas susciter les vocations. C'est à mon avis ce qu'a fait la Cour de cassation en qualifiant de délit de presse des propos injurieux, sexistes et haineux diffusés par un frustré qui agissait sur Facebook. Quand nous savons que pour un délit de presse, il faut réunir la Cour d'assises et un jury populaire, vous aurez compris qu'il risque encore d'y avoir beaucoup de monde au prochain dîner de cons.

Mesdames et Messieurs les journalistes – je ne sais pas s'il y en a dans la salle, il y a quelques années, il y en avait – vous qui avez fait des études, vous qui avez le libre examen comme valeur, quel camouflet, me semble-t-il, d'être mis sur le même pied d'égalité que ces quelques crétiens.

Il reste néanmoins la voie civile, ce qui signifierait que le bourgmestre, bien évidemment, peut lancer une citation en justice devant les tribunaux civils, pour la réparation du dommage subi, ce qui demande quand même énormément de démarches et de temps, que les élus les bourgmestres n'ont pas nécessairement.

Je vais terminer en vous prédisant une disparition future d'un objet usuel – j'ai vu dernièrement, le ministre Collignon était présent à Tournai lorsque nous

l'avons fait, nous avons montré toute une série de rétrospectives et dans celles-ci, on voyait dans les logements sociaux, dans les quartiers, toute une série de, ce que l'on appelait avant des « cabines téléphoniques », les plus anciens savent bien évidemment ce que c'est, mais les plus jeunes ne le savent plus, il y avait des cabines téléphoniques un peu partout – je crains qu'il y ait un autre objet que vous utilisez de façon journalière, je vous prédis tout doucement sa disparition, c'est ce que l'on appelle communément – vous en avez tous un – un bic.

Au début de ce siècle, lorsque vous étiez fâché, vous écriviez au bourgmestre, mais entre le moment où vous alliez chercher votre page blanche, votre bic, entre le moment où vous réfléchissiez et le moment où vous le mettiez dans l'enveloppe et dans la boîte aux lettres, il y a énormément de temps qui peut se passer. Ce temps-là peut être utile à la réflexion. Il y a parfois toute une série de lettres qui, me semble-t-il, n'ont peut-être pas été envoyées.

Aujourd'hui, il n'y a plus besoin de bics ; vous êtes en colère et sans laisser le temps à la réflexion, en un simple clic, on envoie un mail ou on balance une « saloperie » via Facebook ou un autre réseau social. Dans ces cas-ci, le temps pourrait être un allié, mais on préfère le concept de l'immédiateté qui rime souvent avec « impulsivité » et « agressivité ».

Les réseaux sociaux, qui pourraient être un extraordinaire outil de fraternité, ont besoin, me semble-t-il, qu'on les encadre. Si nous ne le faisons pas, les adversaires de la démocratie, qui les utilisent tous aujourd'hui, seront demain les premiers fossoyeurs de notre liberté. Mesdames, Messieurs, prenez-y garde.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Monsieur le ministre, chers collègues bourgmestres ou mandataires, Mesdames et Messieurs les Députés, il me revient le loisir de vous parler des relations avec l'administration.

Cela peut paraître un peu plus austère comme thématique, mais pas moins intéressant.

Pour mettre en place les différentes thématiques dans les communes, nous avons notamment le programme stratégique transversal et nous pouvons nous appuyer sur une administration communale.

Cependant, nous pouvons constater que le rythme évolue : l'administration communale est basée sur un temps long. Or, actuellement, les différentes crises sont basées sur des urgences. Si c'est une crise épisodique, ce n'est pas très grave, mais sur ce mandat 2018-2024, j'ai l'impression d'être plus un gestionnaire de crise qu'un mandataire qui gère sa commune sur un temps long.

Deuxièmement, les carrières étaient auparavant plutôt linéaires. On rentrait à l'administration communale et, traditionnellement, si on n'avait pas de soucis particuliers dans sa carrière, on en repartait au moment de la pension. On gagnait certes un peu moins, mais on avait souvent l'avantage de la proximité, des horaires qui étaient plus stables et le salaire différé qui était la pension parce que le but était de rentrer dans la commune, d'y faire son trou et de devenir statuaire pour décrocher ce Graal, cette timbale, qui permettait, outre la stabilité d'emploi encore plus importante, d'avoir cette pension substantiellement revalorisée. Ce n'est plus le cas, puisque désormais, ce n'est plus binaire. La pension est calculée au prorata des années entre le moment où l'on est contractuel et le moment où l'on est statuaire. On a perdu également cette carotte.

Par ailleurs, la génération Y, la génération Z, cela ne les intéresse plus d'avoir une carrière linéaire. Cela les intéresse d'avoir une expérience, de prendre un travail qui fait sens pour elles, et après cinq ans, après 10 ans, d'aller ailleurs. Là où on avait une grande stabilité, on constate que l'on a une beaucoup plus grande instabilité dans les nouveaux profils.

Comme le président l'a signalé en début d'audition, on a une difficulté pour attirer les talents. Beaucoup d'entre vous sont mandataires ici, avoir un ingénieur pour le service technique relève de la gageure, avoir une personne pour le service urbanisme, c'est compliqué également. Sans compter que très souvent, malheureusement, en plus, on habille Paul pour déshabiller Pierre, puisque l'on va souvent aller prendre des employés d'administrations communales voisines alors que nous sommes collègues dans les zones de police et dans les zones de secours et que nous essayons d'être le plus confraternels, solidaires, mais nous devons respecter les différentes procédures qui sont en place.

Cette gestion de l'administration et ce régime statuaire tel qu'il est prévu n'est plus du tout en phase avec les standards et les objectifs que nous devons avoir aujourd'hui. Les évaluations permettent difficilement de valoriser les personnes particulièrement méritantes, et de sanctionner ou d'attirer l'attention sur des personnes qui ne feraient que fonctionner. On peut être plus ambitieux pour notre administration. Il y a là un chantier urgent, sous peine d'avoir des communes qui n'auraient pas les moyens de leurs ambitions, simplement par leur administration et une disparité qui serait trop importante entre la sphère publique et la sphère privée qui est elle-même en manque de main-d'œuvre. La loi de l'offre et de la demande fait que les disparités financières deviennent indéfendables malgré certains avantages de la fonction publique.

Cela m'amène sur un deuxième point, pour lequel le Parlement de Wallonie est également compétent, c'est par rapport à la prévisibilité financière. Quarante pour cent de nos recettes relèvent de l'additionnel sur l'impôt sur les personnes physiques et sur les précomptes

immobiliers. Il est parfois très compliqué d'avoir une estimation fiable sur ce qui va réellement rentrer dans les comptes de nos communes. Comme ce ne sont pas des recettes anodines, puisqu'elles représentent 40 %, - 500 000 euros sur un budget, vous avez beau avoir une politique « je quitte, j'éteins » pour vos lumières, cela ne suffira pas pour compenser ce type de montants. On pourra dire « Sur le long terme, cela se compense à un moment donné », mais cela rend quand même difficile la gestion communale, la visibilité et la prévisibilité de ces recettes. D'autant plus qu'on ne nous dit pas « Cette année, on a un retard, on n'a pu enrôler que neuf douzièmes » ou « tel ou tel agent n'a pas pu s'occuper de votre service, ce sera compensé l'année prochaine » ou « voici le montant sur lequel vous pouvez raisonnablement estimer ». C'est à la grosse louche sur les tendances des années antérieures, avec parfois des chiffres très surprenants sans qu'il puisse y avoir une clarté sur celui-ci. D'autant plus que le précompte immobilier, c'est l'administration wallonne qui s'en occupe, c'est un chantier sur lequel il y a beaucoup de défis pour mettre cela en place, mais il est important pour nos communes qu'elles puissent avoir cette visibilité.

Autre élément qui rend très difficiles la gestion communale et la gestion financière, c'est la cotisation de responsabilisation dans le cadre des pensions. C'est devenu une boîte noire où l'on reçoit un montant qui augmente chaque année, sans que l'on puisse également avoir une trajectoire qui puisse nous indiquer vers où cela va s'arrêter à un moment donné.

C'est particulièrement anxiogène pour les échevins des finances, pour les services financiers, mais surtout de ne pas avoir de perspectives par rapport à cela. Je pense que si nous pouvions avoir des perspectives et des engagements, d'autant plus que l'on a été démarché par Ethias ou Belfius pendant de nombreuses années pour faire un produit et quand on y souscrit, pour un deuxième pilier de pension, ils se retirent au milieu du gué de ce service.

Troisièmement, par rapport au nombre d'appels à projets que l'on peut recevoir – tous plus intéressants les uns que les autres – avec des délais parfois extrêmement courts. C'est à se demander si parfois, des communes n'ont pas des « subsidiologies ».

Dès que vous êtes en petite ou moyenne commune, c'est très compliqué de pouvoir y répondre dans les délais sans compter qu'il y a également des quotes-parts communales parfois importantes. C'est quand même un élément sur la simplification administrative qui va quelque part de pair avec un droit de tirage, mais aussi pour le développement de la ruralité. Souvent, il y a des communes de grandes superficies, mais de peu de population et donc avec une assiette fiscale plus faible et une administration également en lien. Il y a donc une difficulté pour pouvoir répondre rapidement à ces appels à projets.

Quand je parle de délai, on a par exemple à titre illustratif une commission locale de développement rural depuis 2015. C'est un merveilleux outil de démocratie participative, d'explication, mais nous sommes en 2022. Notre projet a été approuvé en 2018 et je n'ai toujours pas le premier clou ou la première concrétisation de ces projets qui sont arrivés.

Mes premiers membres de la CLDR, ce sont un peu comme des bâtisseurs de cathédrales. Les premiers imaginent ce qu'ils vont créer. Les deuxièmes commencent et les troisièmes ou quatrièmes arriveront au bout de ces projets. La disparité entre le temps, les attentes et les besoins font qu'il y a un décalage et une certaine forme de désespérance qui peut s'installer ou une forme d'incompréhension par rapport aux besoins parfois urgents et au temps nécessaire pour arriver à ces résultats.

On parle également en termes de temps, de délai ou d'énergie. J'imagine, en tant que mandataire ou en tant que parlementaire, que vous êtes régulièrement dans des réunions où on vous parle de sécurité routière qui est souvent une thématique qui revient de la part des habitants.

Maintenant, je chronomètre le moment entre le début de la réunion et où un participant de la réunion va me dire : « Attendez-vous d'avoir un mort pour prendre une décision ? » Au début, je réagissais de manière très posée et plutôt sur le mode défensif. Maintenant, avec un peu plus de bouteille, je réponds : « Et vous, attendez-vous d'écraser un enfant avant de respecter le Code de la route ? ».

Il n'y a pas d'un côté les décideurs qui prendraient des décisions ou pas et d'autres. Alors que si on respecte le Code de la route, 90 % des difficultés sont évitées.

Au-delà de cela, si un mandataire, un collègue décide ou souhaite passer une limitation de vitesse de 90 à 70 kilomètres par heure, de mettre un casse-vitesse, la montagne de tracasseries administratives nécessaire pour arriver à ce résultat sur une route communale, sur un territoire communal, les bras de fer nécessaires, la concertation nécessaire avec la zone de police, avec le SPW, c'est particulièrement fatigant au quotidien.

Si vous demandez simplement un radar. Attention, car avant, les citoyens ne voulaient pas de radars et maintenant, cela a changé, ils veulent des radars. Ils veulent des radars et bien sûr, il n'y a que les autres qui seront flashés et si c'est pour eux, c'est que c'était tout à fait exceptionnel et ils vous demanderont si vous pouvez jouer et avoir un peu d'indulgence, car eux, ils travaillent et que c'est malheureux d'être pénalisé quand on travaille par rapport à d'autres. C'était l'anecdote.

Sur le radar, les communes sont prêtes à financer le radar sur fonds propres pour que ce ne soit pas l'excuse par rapport à cela, même si c'est sur une route nationale. Ensuite, on vous dit : « Non, le procureur du Roi ne

signe plus aucune nouvelle autorisation pour de nouveaux radars, parce que lui-même est en conflit avec le ministre de la Justice et qu'il n'a pas les équipes pour suivre les contentieux ou les différents radars ». Sauf que vous avez les citoyens sur le râble. Ils ne vont pas appeler le procureur du Roi ni le ministre de la Justice. C'est par rapport à vous. Cela dure non pas six mois, mais plusieurs années.

À un moment donné, quand on parle du blues des mandataires, c'est parce que vous êtes en porte-à-faux entre des décisions que vous voulez prendre, que vous êtes prêts à assumer, mais que vous n'êtes pas en capacité d'assumer pour des raisons qui sont supracommunales, alors que je pense que nous sommes pleinement dans nos compétences.

Dernier volet, dans les relations avec l'administration, vous recevez un mail du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration sur la gestion et l'accueil des Ukrainiens dans lequel on vous dit : « Pouvez-vous faire un appel dans vos communes pour inviter vos citoyens à recevoir des réfugiés ukrainiens pour une durée de un jour à une semaine ? » OK, on est dubitatifs, mais cela vient tout de même du secrétariat d'État à l'Asile et la Migration. Dans le courrier, il est signalé que, après cette durée d'un jour à une semaine, ce sont des structures plus pérennes qui seront mises en place. Vous avez alors une liste relativement importante qui se constitue et avec laquelle nous devons composer à durée indéterminée. Cela a permis de voir des citoyens très discrets, d'une générosité sans nom, mais pour les services du CPAS ou les services du PCS, il s'agit de refaire un appel individuel à chacune de ces personnes pour savoir s'ils étaient d'accord et disposés de les recevoir à durée indéterminée. Toutes ces petites choses font qu'il y a parfois une certaine lassitude, que cela soit de l'administration ou du mandataire, qui n'est pas en situation de mettre en œuvre des solutions efficaces, tout en étant en première ligne.

Dernier exemple – je ne serai pas plus long : on parle des réfugiés ukrainiens, ce qui change tout de même votre démographie en termes de personnes et d'enfants qui vont dans les écoles. Vous avez alors besoin de nouvelles classes. Sur ce point, on vous interdit d'introduire un dossier pour une école qui aurait une capacité plus importante que le nombre d'enfants inscrits au moment où vous introduisez votre dossier. Or, vous connaissez votre démographie sur votre commune, vous savez qu'il va y avoir une évolution et vous savez que le fait d'avoir une nouvelle école fait que cela attire de nouveaux élèves. Vous dites que ce n'est pas grave et que vous allez le faire sur fonds propres. Non, zéro. Vous ne pouvez pas introduire un dossier. Si, au moment où vous introduisez votre dossier, vous avez 89 élèves, cela implique un nombre de mètres carrés subsidiés, mais vous ne pouvez rien faire de plus.

Vous arrivez alors dans une situation – car c'est sur un temps long – dans laquelle vous inaugurez votre

école avec déjà trois conteneurs dédiés aux classes supérieures. Les citoyens vous regardent alors avec des yeux de merlans frits, en se demandant comment la gestion a pu être si mauvaise.

Comment expliquer cela ? Cela demande d'être didactique pour expliquer l'ensemble des rouages. Entre nous, on se comprend, mais par rapport aux citoyens, on jargonne et ils ne nous comprennent pas. Ils ne nous suivent plus. Le fait d'expliquer que c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, tel ou tel niveau de compétences, on en arrive à un système où règne l'incompréhension du citoyen et une non-adhésion au fonctionnement de ce système.

Je vous remercie, je ne serai pas plus long.

M. le Président. – La parole est à M. Javaux.

M. Javaux, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Monsieur le Président, c'est un peu émouvant pour moi. La dernière fois que j'étais dans cette pièce, c'était à votre place, avec un tout jeune ministre des Pouvoirs locaux, Charles-Michel, et ce, il y a pile 20 ans.

Cela fait un peu plus longtemps que je le pensais. Je ne vais pas être trop long, car l'on a couvert le champ. Je vais un peu élargir le propos, notamment vers les échevins et les communes un peu plus rurales sur le statut.

Cependant, je vais revenir sur ce que M. Daye a dit. Si nous sommes là, comme la plupart d'entre vous qui connaissez bien la fonction, c'est parce que l'on a un profond attachement à la fonction de proximité.

On le voit dans toutes les enquêtes d'opinion, le niveau local est celui qui est le plus plébiscité et dans lequel le citoyen a encore le plus confiance. Cela ne signifie pas une rivalité entre les différents niveaux de pouvoir.

Il me semble très important, surtout après des périodes de crise, de pouvoir garder cette confiance entre les citoyens et les élus. Si nous tirons un peu la sonnette d'alarme, tous pouvoirs confondus, parce que des choses relèvent du pouvoir fédéral et d'autres niveaux de pouvoir, c'est parce que nous sentons, comme cela a été le cas pour pratiquement tous les membres de l'Union des villes et communes de Wallonie, qu'il y a une forme de découragement, de non-attractivité pour différentes fonctions, de désaffection pour la prise de responsabilités. On passe un peu de la recherche du bien commun, de faire société, à une sorte de culture consumériste individuelle dans la relation à l'élu accentuée par les réseaux sociaux et cela devient très compliqué.

Quand je disais que j'allais élargir un peu le propos. Paul-Olivier nous a bien rappelé l'histoire d'Alfred Gadenne. Cela se passe aussi dans tous les pays

d'Europe. Il y a eu le bourgmestre de Gdansk, le bourgmestre de Cologne. Il a eu également plusieurs faits de violence, comme un revolver sur la tempe. Aujourd'hui, on est représentatifs de communes de différentes tailles, mais on a pratiquement tous eu une expérience de pneus crevés, de porte-fenêtre brisée, par exemple par quelqu'un qui souhaitait avoir immédiatement un logement de transit parce que son amoureuse l'avait mis à la porte de chez elle pendant la nuit, et cetera. Il y a eu le cocktail Molotov dans la maison de Willy Demeyer. On sait que cela l'a fort marqué parce que la famille était présente.

À côté de cela, il est vrai aussi que, dans plusieurs communes et notamment les plus petites, on n'est pas toujours entouré. Le point positif de la fonction de proximité est que l'on est face à face : on va sur les marchés, on est dans les lieux de convivialité, on est dans des fêtes, on va être interpellé un peu partout avec nos enfants ou avec nos amoureuses.

Par ailleurs, on est très exposé à des actes individuels d'une personne sous influence ou des choses plus physiques, mais il y a aussi la responsabilité pénale, civile des bourgmestres. Vous connaissez tous l'histoire de Ghislenghien. De plus en plus maintenant, pour un trou dans la route, on va attaquer la commune et parfois citer le bourgmestre, l'échevin des travaux ou le directeur général à la cause. Il y a donc aussi toute cette pression, notamment sur des personnes un peu moins formées. On a aussi des pistes de solution avec, dès le début de la fonction de bourgmestre, d'échevin ou de conseiller communal, les formations de l'Union des villes et communes de Wallonie, les formations des partis qui forment leurs élus en début de mandat. Néanmoins, on sait aussi qu'il faut être particulièrement solide quand on se sent attaqué sur les réseaux sociaux, quand on se sent attaqué en justice, éventuellement si l'on n'a pas pris l'ultra-sécurité – ce qui pourrait aussi nous empêcher d'organiser des événements et pas mal de choses par crainte d'être poursuivis. C'est un premier point.

Le deuxième point, comme Maxime l'a dit, selon l'étude du Sénat français, vous avez vu à plus de 88 % la conciliation difficile entre vie privée et vie professionnelle. Il y a eu des améliorations dans les pensions des mandataires, mais il y a aussi beaucoup de variations entre les grandes et les petites communes. Si je fais une synthèse entre les deux, si l'on est dans une grande ville, on peut avoir la chance d'avoir un cabinet, d'avoir des assistants et pas mal de personnes ; dans des plus petites communes, voire de très petites, les bourgmestres et échevins sont souvent des couteaux suisses. Ils doivent être gestionnaires d'à peu près tout. Ils doivent être forts dans pratiquement toutes les compétences parce qu'ils seront interpellés à peu près sur tout, mais ils n'ont pas toujours des personnes autour d'eux pour les aider, donner l'information en temps réel si elle est présente, voire les protéger, comme peuvent le faire des attachés de presse, des chefs de cabinet pour

les ministres ou des assistants parlementaires pour les parlementaires.

Dans les petites communes, une rémunération minimale est présente pour les échevins et elle doit s'articuler avec un autre travail. Cela, c'est à géométrie très variable. Le congé politique, certains employeurs peuvent l'octroyer et d'autres pas. Surtout, ces derniers temps, on a parlé de gestionnaires de crise. Si vous êtes président de CPAS ou échevin des travaux en pleine inondation, ce n'est pas une semaine ; vous êtes pendant trois semaines à deux mois 24 heures sur 24, sept jours sur sept sur le terrain. Si vous n'y êtes pas, cela signifie que vous vous moquez de votre population ou que vous avez mieux à faire ailleurs. Néanmoins, après deux, trois ou quatre jours de compréhension, votre employeur va parfois vous dire qu'il ne vous paie pas uniquement pour remplir votre mandat public. On a donc senti aussi beaucoup de tensions dans pas mal de petites communes qui ont été fortement touchées par les inondations, sans parler du maintien de la famille ou des activités privées.

Il y a là une question autour du statut. Vous connaissez sans doute mieux que moi aussi toutes les difficultés que l'on peut rencontrer vers un accès au chômage. Si l'on n'a pas d'activité professionnelle et que l'on doit compléter éventuellement avec des allocations de chômage, ce n'est pas évident.

Je vais parler de mon cas personnel. À un moment donné, on m'a proposé d'écrire quelques articles dans une revue scientifique. Je devais donc prendre le statut d'indépendant à titre complémentaire, mais ce n'est pas possible. Bourgmestre, ce n'est pas un boulot. Je devais donc devenir indépendant à titre principal, payer la totalité des charges, parce qu'il n'y a pas de reconnaissance en tant que travail. C'est la même chose également pour la fin de carrière. Cela donne l'impression : « Ils veulent s'en mettre plein les poches. Ce sont tous des carriéristes ou des politicards qui essaient tout le temps de retomber sur leurs pattes ou de chercher un autre mandant ou de chercher un autre boulot ». On vous rappelle que, à plus de 60 %, une des difficultés en France pour les élus locaux – et c'est pourquoi il quittait la fonction –, c'est la difficulté de reconversion professionnelle. M. Daye a parlé du « sac à dos politique » parce que l'on a une couleur sur les épaules et il y a aussi beaucoup d'employeurs qui n'ont pas envie d'engager une personne qui a eu une carrière politique. Cela pose une question : on a besoin de rotation des mandats pour renouveler et attirer des jeunes et amener de la diversité, mais, à l'inverse, si un élu local veut avoir une pension complète, il doit faire six mandats de suite pour avoir sa pension. Il y a quelque chose d'assez incohérent qui vaudrait la peine d'un petit débat en Comité de concertation avec les pouvoirs supérieurs pour pouvoir aussi garder cette attractivité. L'autre danger étant aussi de voir la fuite de mandataires de qualité qui vont être attirés par les parlements, par des cabinets, par d'autres instances politiques, mais qui vont quitter leur fonction d'échevin

ou leur fonction de bourgmestre, peut-être même pour des outils régionaux ou fédéraux. D'une part, parce que c'est quand même un contrat à durée très déterminée en fonction des électeurs et jusqu'aux prochaines élections et, d'autre part, inévitablement aussi, il y a quand même cette question de l'attractivité du salaire.

Dans la commune, j'ai perdu au moins trois échevins parce que, à un moment donné, on est à mi-temps chez Glaxo, par exemple, et puis, en début de mandat, on est emballé, il y a les voix, on a envie de rendre leur confiance aux électeurs. Puis, après deux ans, on se rend compte que l'employeur dit : « Maintenant, il serait temps de repasser à temps plein ». Quand on doit faire le choix entre les deux, ce n'est pas toujours la commune que l'on choisit dans ces cas-là. Je crois qu'il y a aussi l'intérêt de réfléchir au statut des échevins et peut-être aussi des conseillers communaux d'opposition dans de grandes villes, mais aussi dans différentes communes, parce que ce n'est pas toujours évident non plus de prendre une journée pour préparer un conseil.

Je pense que j'ai la mission, étant la plus petite commune des quatre, d'attirer l'attention sur les difficultés. J'en rajoute sur ce que M. Bastin a dit. Je connais un bourgmestre libéral près de chez moi qui se lève à 3 heures du matin, il va chercher ses fruits et légumes, il va au marché, et puis il revient de midi à 16 heures à la commune pour ensuite repartir. Je pense qu'il dort quatre ou cinq heures sur sa journée. C'est une obligation de concilier.

Il y a des pistes. On a beaucoup travaillé – M. Collignon le sait – en supracommunalité pour gérer ces premières crises. Ce qui nous inquiète aussi, c'est que ce que l'on pensait être un événement exceptionnel qui allait durer six mois a duré deux ans et cela a été suivi par une crise assez profonde des inondations. Nous avons pour l'instant une réelle crise de l'accueil. Avant, on avait beaucoup de mouvements, beaucoup de personnes qui aidaient les sans-papiers. Vous le savez, le dernier maillon, c'est la commune.

Par exemple, les CODECO, c'est toujours un vendredi. Qui devait traduire un CODECO le vendredi soir pour les événements du samedi et du dimanche, déchiffrer parce que ce ne sont pas des textes coordonnés entre les différents niveaux de pouvoir pour ensuite pouvoir l'expliquer aux citoyens afin de pouvoir dire, par exemple, si, oui ou non, un salon de coiffure peut ouvrir samedi, si l'organisation des 50 ans d'une personne peuvent se fêter ? À ce moment-là, il n'y a plus grand monde à l'administration pour pouvoir donner toutes ces réponses-là.

Se sont enchaînées les inondations. On l'a vu dans une enquête et l'on a pu réaliser à quel point les élus étaient précieux, mais pas que les bourgmestres – je veux insister sur ce point –, parce que chaque échevin, dans ses compétences, avait énormément de travail. Vous le savez aussi, dans la crise de l'accueil, au début,

il y a l'accueil dans les familles, et puis on voit de plus en plus de difficultés. En effet, eux-mêmes souhaitent avoir leur logement. Il y a également des problèmes de cohabitation et l'on a donc besoin de trouver des logements. Qui va devoir chercher tous les logements alternatifs, que ce soit dans le réseau public ou dans le réseau privé, en sachant que c'est très compliqué quand vous ne parlez pas un mot de français et que l'on ne sait pas si vous restez pendant six mois ou faire des baux à trois ans, qu'il faut amener une caution, et cetera ? Cela représente un travail supplémentaire.

On a enchaînement de crises qui met une pression gigantesque qui empêche aussi de pouvoir concilier – ce qui était un modèle qui semblait tenir la route – le fait d'être échevin, par exemple, à mi-temps dans une petite commune et, en même temps, avoir un autre mi-temps professionnel. Cela devient de plus en plus compliqué.

Il nous semble qu'il y a une question sur les statuts des élus, y compris aussi pour « casser » quelque chose qui, je pense, fait du mal à beaucoup d'entre vous et à beaucoup d'entre nous, ce que l'on entend beaucoup trop souvent : « Profiteurs ! Ce sont des responsables politiques, ils s'en mettent plein les poches. De toute façon, ils retrouveront du boulot et ils auront un parachute doré », et cetera. Dans beaucoup de cas, on a tous connu des personnes qui pouvaient tomber très très bas après un mandat politique. Il ne faudrait pas que toutes ces barrières empêchent, dans les prochaines années, l'arrivée sur des listes de jeunes mandataires, de nouveaux mandataires, de personnes qui, même à 50 ou 60 ans, ne se sont jamais présentées, mais qui ont des idées ou de l'expérience pour leur commune.

Or, si vous regardez autour de vous, c'est aussi la vivacité démocratique. On a vu, dans de plus en plus de communes rurales, qu'il n'y a qu'une seule liste ou bien une liste de rassemblement. Il y a aussi là-bas le besoin d'avoir du débat politique et d'avoir éventuellement un peu d'opposition, mais il ne faudrait pas que ce soit par le vide parce que la fonction devient trop pénible par rapport à tout ce que l'on peut en retirer : de la convivialité, du bonheur et de vivre la vie des citoyens et citoyennes dans toutes les étapes de leur vie.

M. le Président. – Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et je vois que nous avons en commun le souci de modifier et de changer les choses. Nous avons entendu des propos très pragmatiques tenus par des personnes d'expérience qui vivent le terrain et qui transmettent ici – et c'est le rôle qui est le nôtre – aux parlementaires ces expériences pour essayer d'apporter des corrections. Vous avez lancé toute une série de pistes, au-delà des constats, et il faudra s'y atteler.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Chers collègues, c'est à la fois un plaisir de vous entendre et en même temps une tristesse et un constat accablant. Un plaisir parce que j'ai l'impression d'être soit dans *On n'est pas des pigeons*, soit *Vis ma vie*. C'est clair, c'est net, c'est ce que les bourgmestres, les échevins et les conseillers communaux vivent au quotidien. Ici, on a des bourgmestres. Si vous revenez sur les bancs, j'y suis encore et je regrette quelquefois que vous ne puissiez pas y être pleinement et fortement. Je pense que cela fait partie aussi de la réflexion.

Je vais reprendre quelques-uns de vos propos et les alimenter parce que, plutôt que des questions à poser, c'est un échange que nous devons avoir ; un échange riche en respect par rapport à l'Union des villes et communes de Wallonie.

Monsieur le Président, cher Maxime, je pense en effet que la crise sanitaire a encore plus mis en évidence les besoins criants qui étaient ceux des bourgmestres, avec des louanges – mais des infirmiers et des infirmières ont aussi été applaudis à un certain moment puis, à la vague suivante, ce n'était déjà plus le cas –, des remerciements et des applaudissements, mais quels sont les moyens que l'on nous donne après cela ? Après chaque crise, il faut pouvoir en tirer le bilan et y répondre concrètement.

Je m'adresse au ministre, qui ne peut pas être coupable de ne pas connaître le rôle de bourgmestre, qui ne peut pas être coupable de ne pas connaître le rôle de président de CPAS et pour qui j'ai non seulement la plus grande amitié, mais le plus grand respect pour ce qui est fait.

Ce qui est dit ici doit pouvoir être concrétisé ici, mais également en comité de concertation où mon commissaire divisionnaire devenait fou les vendredis à 23 heures 54, quand il devait lire, analyser ce qui lui était envoyé qu'il attendait depuis une semaine et demie et dont tous les citoyens avaient déjà fait leur religion. Quand on vous dit que dans 15 jours, cela va être ainsi, dans les 15 secondes, c'est comme cela. Sauf que lui, il devait préparer ses hommes et voir comment il pouvait intervenir 6 minutes après.

Ce dont on parle aussi, ce sont les services publics. Que donne-t-on comme moyens ? Parce que les communes, c'est aussi la proximité. Avec M. Daye, on a fait œuvre de cohésion et de cohérence, Monsieur le Ministre. Je ne peux que vous encourager à développer la supracommunalité. Vous savez combien je suis respectueux de l'indépendance communale ; je ne vais pas la remettre en question. Cependant, par rapport à certaines décisions qui nous viennent du haut vers le bas, il faut être cohérents. L'exemple de la crise sanitaire nous l'a montré.

Pourquoi fermer une jardinerie à gauche, alors que 50 mètres plus loin sur l'autre commune, c'est ouvert ?

Pourquoi annuler le carnaval à Malmedy, mais pas à Stavelot ? Les échanges entre Malmedy et Binche prouvent qu'on est ensemble, on vit la même difficulté, la même réalité. Comment apprécie-t-on cela ?

Par rapport à deux mondes – un monde réel qui nous est imposé législativement, juridiquement et un monde virtuel, mais qui est fréquenté quelquefois par beaucoup plus de gens qui font l'opinion que le monde réel –, on doit s'y attacher en légiférant.

Le monde réel est légiféré, et le monde virtuel, qu'en fait-on ? Les *fake news* sont quelquefois beaucoup plus crues que n'importe quel travail journalistique de grande qualité bien nécessaire. Comment fait-on pour y travailler ? Le Fédéral doit légiférer.

Il y a des gens qui meurent de harcèlement. Cela se passe sur Facebook, sur Twitter. Comment y réagit-on, à l'heure où Elon Musk dit qu'il n'a pas peur, qu'il a les moyens de mettre 44 milliards d'euros sur la table, pour que l'on puisse tout dire, quelquefois n'importe quoi, jusqu'à aller prendre le Capitole ?

On parlait de notre regretté confrère Alfred Gadenne. M. Javaux disait combien nous étions exposés. Quand la maire de Cologne voit un couteau dans son dos, il y a cette information qui passe dans les différentes polices et nous sommes protégés sur le marché de Noël. Je vois un gars qui rentre dans l'hôtel de ville et qui dit devant le juge : « je suis venu pour tuer Laurent Devin ». Je ne sais pas ce que je lui fais. Quelqu'un qui vient avec un pistolet et parce qu'un changement de domicile n'est pas fait, il pointe un agent communal et demande à voir le responsable de l'état civil et le bourgmestre, avec un pistolet. Nous tous, on va au marché, on dit bonjour à tout le monde, on discute, on est là. On ne court pas très vite. Si jamais il se passe quelque chose, c'est difficile.

De la supracommunalité, il y a une vraie exposition. Quand on est bourgmestre, la vie publique, la vie privée, tout le monde connaît où vous habitez. Si les poubelles ne sont pas ramassées, on vient les mettre chez le bourgmestre.

J'en viens à quelques propos sur les réseaux sociaux ainsi que sur l'ultradisponibilité. C'est extraordinaire : on doit être partout, tout le temps, sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Ce qui est bien maintenant, ce sont les appels Messenger de gens que vous ne connaissez ni d'Ève ni d'Adam qui vous appellent à 23 h 30. Vous vous dites : « Si l'on vous appelle à cette heure, c'est qu'il peut se passer quelque chose de réellement grave ». Un jour, vous décrochez. C'est chouette, on a parlé des dîners de cons. « J'habite Amay, on va téléphoner à Jean-Michel Javaux. Il est minuit, on est bien, on a bu quelques bières, c'est super sympa, on va lui téléphoner ».

(Rires)

À côté de cela, vous avez le 111 qui, quand il vous appelle, il se passe quelque chose. On est là sur une limite pas toujours évidente à vivre.

Sur le handicap, les rémunérations, n'ayons pas peur d'en parler : le service public, par rapport au privé, on a besoin d'un grand tableau où l'on met de grands chiffres. Je ne serai jamais celui qui oppose le public au privé. On doit vivre ensemble, on travaille ensemble, nous passons des marchés publics. Pour être clair : la raréfaction des candidats sur une liste par rapport à l'administration communale, quand vous voyez ce que vous pouvez gagner dans le privé pour le même job et ce que vous gagnez à l'administration communale. Fait-on une photo ?

Au-delà de cela, le prix des travaux, quand c'est une ville, une commune, un service public qui réalise, et le privé, c'est de 1 à 7. La ligne du temps entre le moment où on a l'idée – je ne parle pas de la cathédrale Gaudi à Barcelone, car, là, plusieurs générations y sont passées –, mais quand j'annonce quelque chose, je n'ose même plus dire quel projet sera initié, car je sais qu'il me faudra cinq, six à sept ans pour le réaliser. Cela met en péril la crédibilité, et il faut faire quelque chose. Nous avons besoin de tutelle, mais également d'être accompagnés pour accélérer le relèvement de la Wallonie. C'est cela la vérité.

Quand vous voyez certaines réalisations dans d'autres pays, dont je ne cautionne pas le régime politique ni souhaite la vie citoyenne, mais à un moment donné, des gens se tournent vers cela en disant : « Cela a été un peu plus vite que nous ». Sans être aussi rapides, essayons d'accélérer le mouvement.

J'entends la formation : bourgmestre, cela devient une profession de foi. Vous parliez de la France qui peut être un cas différent, en fonction des personnes. Je me rappelle avoir un jour échangé avec Yves Duteil, qui était maire d'une commune de 323 habitants – je ne garantis pas l'exactitude du chiffre. Il m'a dit : « J'ai arrêté. » Il allait avec sa pelle faire lui-même ce qu'il avait à faire. Imaginez-vous habiter dans les Pyrénées avec un village de 88 habitants. Il y a 36 000 communes en France. On n'en est pas là, chez nous, mais ce que vous mettez en évidence pour les petites communes est une absolue réalité. Parfois, celles-ci sont les plus étendues. Plus on est nombreux, plus on est une grande ville, plus on a facile, plus on a la carapace de recevoir quelques critiques, parce que vous ne les voyez plus ; mais le bourgmestre d'une petite commune, tous ceux qui le critiquent dans sa commune, il les connaît. On peut être critiqué pour certaines choses. J'ai reçu un pétitionnaire qui habitait New York. Je me suis demandé comment il était sensible à tout cela, mais cela donne la dimension de la ville dont je suis le bourgmestre.

(Rires)

Un bourgmestre peut être tué, Facebook est une menace contre la démocratie. Oui, regardez seulement ce que certains partis investissent comme argent là-dedans, le rôle que l'on joue là-dedans. C'est terrible. Faisons donc attention à cela. Nous en sommes aussi responsables de cette législation. Voyons comment on peut faire. Sur chaque critique, que le PTB ne se dandine pas. Ne vous inquiétez pas, je ne fais pas ici un cas partisan. Je vous rassure absolument.

M. Beugnies (PTB). – Il faudrait mettre des lunettes, Monsieur. Je ne me dandine pas du tout. Vous parlez de moi, j'imagine. Je ne me dandine pas du tout.

M. Devin (PS). – J'ai dit « le PTB ».

M. Beugnies (PTB). – Je suis le seul représentant du PTB, j'imagine donc que vous parlez de moi et je ne me dandine pas.

M. Devin (PS). – Je suis quelqu'un de très collectif. Je n'individualise pas le propos par rapport à vous, Monsieur Beugnies.

On ne peut pas évacuer la sécurité du rôle des bourgmestres. Je voyais d'ailleurs une interview de Maxime Daye qui disait : « Nous devons être présents en zone de secours. C'est une de nos responsabilités premières. La sécurité est une responsabilité première ».

Monsieur le Ministre, si je n'avais qu'une seule demande à vous formuler, elle serait que, par pitié, que Mme la Ministre de l'Intérieur, quand elle prend une décision par rapport au NAPAP de la police, quand elle prend une décision par rapport à ces agents de police, quand elle prend une décision par rapport aux zones de secours, à ces pompiers dont nous avons besoin, qu'elle puisse, comme c'est fait, tous partis confondus, réaliser la neutralité budgétaire. Je n'ai pas de mal à décider pour les autres si cela ne me coûte rien et que ce sont eux qui paient. Par exemple, je vais aller chez Untel ce soir et je vais dire : « Écoute, je propose que l'on mange cela, cela et cela. Pour le vin, tu mets cela. Pour le repas, tu mets cela ». Ce n'est jamais difficile quand ce sont les autres qui paient, mais a-t-on seulement idée des moyens qui sont les nôtres ?

Juste un mot au comité de concertation. J'imagine que vous le faites, mais j'insiste réellement là-dessus parce que, pour que ce soit clair, dans la balance du budget communal – on a fait le compte hier au collège, j'ai donc bien les chiffres en têtes – les transferts vers la police, les transferts vers la zone de secours et les transferts vers le CPAS, quand ils sont payés. On peut même organiser le Tour de France, ce n'est pas cela qui va faire basculer les choses. Même si, après, on dit : « Il y a ci, il y a là, il y a un feu d'artifice ». D'accord, mais bon, un peu de calme.

La cotisation de responsabilisation. L'attention au PRI, c'est un petit caillou dans la chaussure de la Région wallonne. Soyons de bon compte. On vient de changer

entre le Fédéral et la Région wallonne. Vous avez raison, Monsieur Bastin. On compte 1,1 million d'euros pour la Commune de Binche et l'on nous dit : « Ne vous inquiétez pas, vous allez le récupérer ». À la limite, je préfère avoir l'argent tout de suite pour travailler, je préfère qu'il ne reste pas en chemin entre Namur et Binche. Une somme de 1,1 million d'euros, ce n'est pas rien.

Je vous ai entendu et je sens alors la réunion citoyenne. Si vous êtes bourgmestre de Malmedy, Jean-Michel à Amay, Christophe à Huy, moins Paul-Olivier et Maxime en Hainaut, le chrono, c'est pour entendre un nom que vous connaissez bien : Francorchamps. Ma rue, c'est Francorchamps. À quel moment va-t-on pouvoir voir cela ? Notre difficulté est de se dire : « Oui, on va mettre un radar. On en met ». Qui est flashé principalement ? Ce sont les riverains parce que, dans une rue, ceux qui passent le plus souvent, ce sont les riverains. On me demande de passer à 30 kilomètres à l'heure. Je regarde et je leur dis : « Qui roule réellement à moins de 30 kilomètres par heure ? » On met un coussin berlinois et on envoie ensuite l'architecte de la Ville pour voir s'il n'y a pas trop de vibrations par rapport aux murs. Quelque part, le citoyen demande à son représentant – que nous sommes, on est en quelque sorte le délégué syndical du citoyen, en même temps que le patron de l'administration – de faire en sorte que les citoyens qui ne respectent pas le Code de la route le respectent pour que les citoyens qui vivent là vivent mieux, avec cette différence – on en a souvent parlé, Paul-Olivier, toi et moi, quand nous étions au Fédéral – que, au-delà de la sécurité, il y a le sentiment de sécurité. On doit également pouvoir y travailler et avoir des moyens en la matière.

Je leur dis souvent que j'ai été renversé par une voiture à trois ans et demi : une fracture du crâne, trois jours dans le coma, ce que je ne souhaite à personne.

(Réaction d'un intervenant)

C'est certainement ce qui explique certains de mes propos. Mes parents n'étaient pas très heureux à l'époque. En conclusion, cela arrive-t-il ? Oui, cela arrive. Cela va-t-il encore arriver ? Oui, cela va encore arriver. On voit cette phrase à la fin des interpellations : « Vous serez responsables ».

Quand on voit l'état des routes, quand on reçoit l'argent, je suis heureux. Toutefois, cela rejoint les propos que je vous tiens : je suis heureux, mais en même temps, je sais tout ce que je ne pourrai pas faire et tout ce que je ne pourrai peut-être jamais faire.

M. le Président. – Monsieur le Député, pourriez-vous synthétiser vos propos, pour que chacun puisse s'exprimer ? On y reviendra, je ne veux frustrer personne. C'est un long débat.

M. Devin (PS). – C'est un problème où le politique frustre le politique. C'est cette dynamique de rendre le

politique eunuque. Je pense que nous sommes entrés, il y a plusieurs années déjà, dans cette dynamique de rendre quelques fois eunuque le politique.

Je ne voudrais pas passer sous silence ce qui s'est passé à Strépy-Bracquegnies. Vous parlez de responsabilité. Avez-vous entendu les propos du procureur du roi ? C'est la première fois que je vois un procureur général reprendre les micros et les mettre comme cela pour rectifier quelque part le propos de la justice – que nous respectons absolument –. Cela va jusque-là.

Je terminerai mon propos même si vous me laissez tout le temps de m'exprimer. Avoir le respect de soi-même, c'est aussi ne pas écouter que l'air du temps. Vous savez ma position par rapport au cumul des mandats. J'entends M. Javaux dire : « dans des communes, on doit trouver un autre emploi », évidemment. J'entends que sinon, on est bourgmestre, mais on devient président d'un conseil d'administration, qui vous prend autant de temps. Tout cela, alors qu'il peut y avoir une logique d'action, une unité. Je ne demande pas que l'on partage mon point de vue, mais je défends le mien et je le vis tous les jours.

Je sais que certains bourgmestres se disent : « Et si ». Je sais que certains bourgmestres vont sur une liste plutôt qu'une autre, fédérale plutôt que régionale, « parce que ». C'est une vérité absolue. Je sais combien, même dans cette pièce, sont encore frustrés de ce qui s'est passé. J'entends aussi ce qui se dit le soir des élections en France : « manque de proximité, nous n'avons plus de député là ».

La Wallonie n'est pas du tout le même territoire que la France, mais il faut entendre cela. La politique, c'est aussi et avant toute chose de la proximité. Nous sommes, bourgmestres, échevins, conseillers communaux, dans cette proximité absolue, parce que tout le monde n'est pas intéressé par les grands débats, mais par sa réalité quotidienne, quelquefois beaucoup plus restreinte que ce qui embrase complètement la sphère politique.

Je terminerai par une dernière phrase : faites en sorte qu'à l'issue de ces travaux, qu'à l'issue de ces débats, faisons toutes et tous en sorte de rendre de la respectabilité au pouvoir politique. Donnons-lui la force nécessaire à l'exercice de son mandat communal, ministériel ou provincial. Je pense que notre démocratie en a besoin et c'est un travail collectif.

Je vous remercie pour votre attention et pour l'occasion qui m'a été donnée de m'exprimer ici.

M. le Président. – Je ne veux frustrer aucun parlementaire, mais je souhaiterais évidemment que chacun s'exprime. Il peut y avoir évidemment un deuxième tour et nous poursuivrons bien entendu le débat qui ne va heureusement pas se clôturer aujourd'hui.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je voudrais remercier les collègues de l'Union des villes et communes pour leurs exposés qui relatent vraiment tout ce que nous vivons et toutes les difficultés que nous rencontrons au quotidien. Nous sommes souvent d'accord par rapport à l'analyse de tous les dossiers et aujourd'hui, on le confirme encore.

Cela fait plus de 20 ans que je suis bourgmestre – certains diront que c'est trop long –, mais je reste passionnée. Je crois que c'est l'essentiel aujourd'hui, en politique, de rester passionné par ce que l'on fait.

Néanmoins, on doit l'avouer, la fonction a vraiment changé. Par rapport à mes débuts comme bourgmestre, cela a fortement évolué ; il n'y avait pas les réseaux sociaux et c'est la grande différence.

Je voudrais commencer par la sécurité et la responsabilité du bourgmestre. Laurent l'a évoqué, depuis l'histoire de Strépy-Bracquegnies, je ne dors plus bien. Le lendemain de la catastrophe de Strépy, quand j'entends le procureur du Roi dire que la responsabilité première est la commune et les organisateurs, je peux vous dire que, lundi de Pentecôte, j'ai un cortège chez moi qui rassemble énormément de personnes, je ne suis pas en panique, mais je me pose beaucoup de questions par rapport à l'organisation et à l'encadrement de cette activité.

Je veux donc commencer par la sécurité, même si je sais que cela ne dépend pas du ministre régional. Tout ce que l'on met sur le dos des bourgmestres et, que l'on soit une petite ou une grande commune, la responsabilité pénale est la même. Je trouve qu'il y a un souci. Quand j'ai entendu le procureur du Roi, je me suis dit que l'on devait arrêter. Je me suis remise en question pendant quelques jours en me demandant si ça valait la peine de continuer. Quand on voit l'énorme responsabilité que l'on a alors que ces gens allaient pour faire la fête, comme tous les ans. Chaque bourgmestre doit donc organiser des choses sur son territoire et notre responsabilité est énorme. C'est donc le volet « Sécurité » qui m'interpelle le plus.

En plus, j'imagine que c'est comme cela dans les autres zones de police, nous recevons au quotidien un compte rendu journalier de tout ce qui s'est passé sur le territoire de nos communes respectives, mais il est totalement anonyme. On ne sait donc plus où cela s'est passé, on ne sait plus qui est concerné par cette catastrophe, sauf que, dans les petites communes, la première personne à qui on téléphone c'est le maire. Je suis donc psychologue, conseiller conjugal, on me téléphone pour tout. Même quand il y a de la maltraitance intrafamiliale, la première personne qui est le contact dans une petite commune, c'est le bourgmestre.

Malheureusement, on n'a plus toutes ces informations. Un vol est commis chez le boucher du coin, toute la population est au courant en premier via les réseaux sociaux, le bourgmestre en dernier, il est au bout de la chaîne. Cela ne va pas. Il y a un problème relationnel par rapport à la sécurité et toutes les responsabilités liées à la fonction.

Également par rapport au rôle de PLANU, dans les petites communes c'est compliqué. Un groupe de travail a été mis en place par l'Union des villes et communes de Wallonie, qui est très intéressant par rapport au rôle des PLANU dans les communes parce que, de nouveau, dans les petites communes, ce n'est pas évident d'avoir un fonctionnaire qui ne s'occupe que de cela, et de recruter quelqu'un qui a le profil adéquat.

Par rapport à la sécurité routière, c'est exceptionnel, parce que tout le monde rencontre les mêmes problématiques : on roule trop vite, mais dès que l'on installe un casse-vitesse, la semaine suivante il faut l'enlever ou le mettre devant chez le voisin, mais pas devant chez la personne qui rouspète. Les premiers qui sont pris au flash sont les gens qui habitent dans la rue, mais évidemment ils disent qu'ils avaient une circonstance. Tout le monde a des circonstances.

En matière de sécurité routière, on nous demande de plus en plus. Ce que le citoyen ne sait pas, c'est que, que ce soit une voirie régionale ou communale, on doit toujours avoir l'approbation de la tutelle pour installer des aménagements de sécurité routière. Les gens pensent qu'il n'y a qu'à y penser la nuit et l'installer le jour suivant. En matière de sécurité, la responsabilité qui est sur nos épaules est très importante.

Une autre point est le manque de planification, beaucoup en ont parlé. C'est vrai que l'on nous impose depuis quelques années un PST, un plan stratégique transversal, mais objectivement cela ne sert à rien, vu que l'on fait un PST en début de mandature que l'on doit modifier à chaque conseil communal parce que l'on a eu un nouvel appel à projets qui n'était pas prévu dans le PST. Tous les appels à projets sont super intéressants, mais on ne savait pas le pondre en élaborant le PST. À chaque conseil communal, maintenant, j'ai une modification du PST. Je me demande donc à quoi cela sert, parce que cela demande aussi du temps, cela demande une implication de toute l'administration. De nouveau, je prends l'exemple des petites communes, ce n'est pas évident. Parfois, il n'y a qu'un seul niveau 1 – je ne dis pas qu'il faut être niveau 1 pour être mieux qu'un autre – qui est le DG dans une commune, et l'on doit faire avec tout le personnel que l'on a à disposition et ce n'est pas toujours évident.

Il y a aussi les retards de paiement, que ce soit de la Région wallonne ou du Fédéral. Hier, au Collège communal, notre directeur financier est venu nous présenter le compte. Rien que pour Jurbise, on a un retard de 1,169 million d'euros de paiements, que ce soit

du Fédéral ou de la Région. Comment peut-on planifier les projets ? On va donc avoir un compte bizarroïde, vu qu'il nous manque tellement d'argent des autres niveaux de pouvoir. Comment planifier dans une commune avec ces retards de paiement ? Tout cela est indépendant du niveau local. Nous sommes en attente que tout puisse se régulariser pour pouvoir planifier correctement les différents travaux.

Tous les bourgmestres ont abordé le problème du problème : cela devient de plus en plus difficile d'attirer du personnel au niveau des pouvoirs locaux, de le garder. La réforme de la RGB sera un chantier très vaste, mais elle est indispensable si l'on veut encore recruter dans nos administrations.

Hier, je prenais encore un exemple : une personne qui a un graduat, si elle n'a pas suivi la RGB, ne peut pas progresser dans l'administration. Donc quelqu'un qui a un diplôme doit encore suivre des formations pour pouvoir évoluer dans son administration.

Tout le monde sait ce que je pense du décumal : je trouve que c'est le pire décret que l'on ait voté. M. Javaux l'a dit : dans les petites communes, il faut absolument un autre boulot si l'on veut pouvoir vivre décemment, mais on nous demande d'être là en permanence. Quand il y a des inondations, ce n'est pas une nuit ni une journée, c'est parfois des semaines entières. La gestion de la crise sanitaire nous a demandé une présence de tous les instants.

Je trouve que ce décumal a été aussi une bêtise dans le sens où, quand on est mandataire local et que l'on peut aussi exercer une fonction à un autre niveau de pouvoir, c'est très intéressant pour l'ensemble des citoyens, parce que l'on a des contacts utiles, on a des échanges d'expérience. Si je ne siégeais pas au Parlement, je ne pourrais pas rencontrer des collègues à travers toute la Wallonie. On a ces échanges d'expériences qui sont très positifs. Je trouve donc sincèrement que cela a été le pire décret que l'on ait voté, d'autant que cela n'existe pas aux autres niveaux de pouvoir. Comme le dit M. Devin, certains font leurs calculs pour voir où ils vont se présenter, pour savoir où ils pourront cumuler.

Par rapport à la relation avec la population et la problématique des réseaux sociaux, je vais vous donner un exemple très concret, ce qui m'est arrivé ce week-end avec mon petit de 4,5 ans qui participait à sa première fête scolaire. Je mets donc une photo sur les réseaux sociaux, parce qu'on les utilise aussi, soyons honnêtes. Je mets une photo parce que je suis fière qu'il ait participé à sa première fête scolaire. Il faut savoir que, sur la commune, j'ai trois écoles communales. Une maman m'écrit en me disant : « Vous avez pu admirer votre fils, vous avez passé un bon moment et je suis ravie pour vous. Moi je n'aurai pas cette chance parce que, dans l'école communale où va mon enfant, il n'y a pas de fête scolaire traditionnelle, mais plutôt une porte

ouverte vu les crises et les retards qu'il y a eu. » Je me suis dit : « J'ai encore droit à ma vie privée ». Je ne vous dis pas le ton sur lequel je lui ai répondu, je pense qu'elle va s'en souvenir longtemps.

On ne fait donc plus du tout de distinction : on doit être disponible 24 heures sur 24 ; on doit être mère, bourgmestre, maîtresse, comme je ne sais plus qui l'a dit.

(Réactions dans l'assemblée)

(Rires)

On doit avoir tous les rôles, mais on ne peut plus faire de distinction entre la vie politique et la vie privée et cela ne va pas non plus. J'aime bien nos amis journalistes qui sont ici dans la salle, mais quand ils rentrent chez eux, on ne parle plus de leur vie privée. Tous les corps de métier, que ce soit les fonctionnaires dans une administration communale, on ne parle pas de leur vie privée, alors que le mandataire c'est toujours la vie privée. Même si nous usons des réseaux sociaux – nous les utilisons, soyons de bon compte –, il y a une déviance aujourd'hui qui n'est plus acceptable, où il n'y a plus cette distinction.

Il y a aussi la circulation de l'information et des *fake news*. Des gens voient de la fumée partir de quelque part, croient qu'il y a un incendie, donc on rameute tout le monde – pompiers, policiers – alors que c'est parfois dans la commune d'à côté ou c'est simplement quelqu'un qui fait un feu de broussailles dans son jardin. Bref, les réseaux sociaux ont du bon, mais l'utilisation qui en est faite aujourd'hui a beaucoup de mauvais.

Le président de l'Union des villes et communes de Wallonie est venu avec des solutions. Je voudrais aussi en proposer – beaucoup en ont parlé –, c'est la supracommunalité, surtout pour les petites communes et il faut peut-être même aller jusqu'à certaines fusions.

Je pense que, à un moment, l'on devra oser reparler de fusions de communes, parce que pour des petites communes, cela ne va plus être possible de s'engager dans des dossiers plus conséquents. Je pense que l'achat de matériel en commun va devenir indispensable pour des petites communes parce que sera impossible à l'avenir de tout acquérir sur un seul territoire. Je pense donc que la supracommunalité est vraiment une solution.

Il faut oser parler de fusions, et alors la simplification des procédures, parce que l'on nous demande encore tellement, et quand il y a un appel à projets ou une circulaire qui arrive, vous avez intérêt à avoir une bonne administration. En effet, j'ai échangé avec des mandataires dans beaucoup de petites communes où ce sont eux qui doivent lire toutes les circulaires et tous les appels à projets parce qu'il n'y a personne en interne pour le faire. Il faut donc absolument aller vers une simplification des procédures.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je voudrais faire une proposition : je vous propose d'installer un divan ici dans cette commission pour que chacun puisse s'installer et s'épancher parce que, évidemment, on est tous tentés de raconter un peu notre expérience.

(Rires)

Elles se recourent, d'ailleurs, elles se rejoignent, et ce n'est pas inintéressant. Je remercie les collègues qui viennent de s'exprimer. Je remercie évidemment les éminents représentants de l'Union des villes et des communes qui nous ont apporté leur témoignage, leur expérience et tout cela sentait le vécu. Tout ce que vous avez dit et est tout à fait vrai et cela fait écho à toute une série d'expériences que tout mandataire peut éprouver à un moment ou à un autre, en particulier au niveau local. La pression du temps, le sentiment que l'on est dans une temporalité dictée par l'urgence et que l'on ne sait plus travailler sur le long terme, la pression des citoyens, l'immédiateté, et parfois l'insulte qui se propage à travers les réseaux sociaux, l'enchevêtrement des règles des niveaux de pouvoir, la complexité, le sentiment d'impuissance que l'on peut avoir lorsque l'on ne maîtrise pas tous les leviers d'action. Tout cela est évidemment une réalité.

Beaucoup des thèmes que vous avez évoqués ont d'ailleurs été déjà abordés dans cette commission : la nécessité d'une vraie simplification. En réalité, si déjà on arrête de complexifier, ce sera un beau progrès, mais c'est vrai que les appels à projets, les circulaires lors de la dernière commission, on a interrogé M. le Ministre sur la dernière circulaire relative à la mise en place de la semaine de quatre jours avec des délais difficiles à respecter. On voit donc bien qu'il y a toute une série d'initiatives qui sont prises avec les meilleures intentions du monde, y compris au niveau régional, mais qui, sur le terrain, ne correspondent pas aux moyens dont on dispose. C'est une absolue nécessité de revaloriser, de simplifier, de rendre plus flexibles, plus attractives les carrières au niveau communal et de revaloriser la fonction locale. Un groupe de travail est mis en place, mais ses résultats ne sont pas attendus avant la fin de l'année 2023. C'est donc évidemment beaucoup trop long. La problématique des moyens financiers que vous avez évoquée aussi à juste titre est une vraie difficulté qui n'est pas résolue. Le plan Oxygène avait son mérite pour les communes qui ont pu en bénéficier, mais il n'a évidemment pas répondu à l'ensemble des difficultés ressenties par la plupart des communes. Ce sont des thématiques qui sont abordées régulièrement ici et il faudra sans aucun doute y revenir, les approfondir à la lumière des témoignages que vous avez apportés.

Pour apporter peut-être un point de vue un peu moins morose, je voudrais quand même rappeler, parce que, finalement, à force de se lamenter et de considérer que la mission devient impossible, je voudrais quand même ici dire que le mandat local reste le plus beau des mandats. La fonction de bourgmestre, en particulier, est sans doute la fonction la plus gratifiante qui soit. Je ne veux pas m'exprimer à la place du ministre, mais je ne suis pas sûr qu'il n'était pas plus heureux dans sa fonction de bourgmestre de sa commune, que dans la fonction actuelle qu'il exerce, parce que la fonction de bourgmestre, c'est une fonction qui est d'abord en prise avec la réalité. C'est une fonction où l'on peut porter des projets. Cela prend beaucoup de temps, il y a beaucoup de difficultés, mais on peut les porter, les réaliser et en éprouver de la satisfaction. C'est une fonction qui est une fonction de proximité. On est, à la différence des autres niveaux de pouvoir, en contact direct, immédiat avec nos concitoyens.

C'est vrai que cela nous met à portée d'engueulade, mais cela nous permet aussi d'être immergés dans la vie de nos concitoyens et d'être dans une relation interpersonnelle qui est elle aussi très gratifiante. C'est une fonction qui peut aussi nous faire éprouver, au-delà des insultes, des critiques, des commentaires, et cetera, la reconnaissance de la population. C'est vrai que l'on peut se faire engueuler régulièrement, mais combien de fois n'a-t-on pas de témoignages de personnes qui sont reconnaissantes pour une action, qui sont soutenantes, qui mesurent la difficulté de la tâche, qui sont dans la compréhension et dans le respect ? Il faut pouvoir le dire pour nuancer.

(Réaction d'un intervenant)

Absolument, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Il y a incontestablement des difficultés, mais il y a aussi quand même un lien au niveau local qui fait d'ailleurs que l'on tient le coup et que cela nourrit notre engagement. La fonction de bourgmestre est aussi un rôle fédérateur. Le fait de pouvoir l'exercer et l'assumer est aussi quelque chose de gratifiant. Surtout, c'est une fonction utile. La satisfaction que l'on en ressent est que c'est une fonction qui sert à quelque chose. On vient de l'éprouver, sans doute plus que jamais, sous la législature actuelle avec l'accumulation des crises : la crise de l'accueil des réfugiés pour le moment, auparavant la crise des inondations et la crise de la pandémie. Dans toutes ces crises, le pouvoir local et les bourgmestres en particulier ont été en première ligne et ils ont été indispensables. Toutes les commissions d'enquête l'ont démontré.

Tout cela a été lourd, cause de surcharge, de pression, de burn-out, et cetera, mais le fait d'avoir tenu bon et d'avoir été utile est aussi quelque chose qui doit être dit. C'est cela qui fait un peu la noblesse de la fonction. Il y a beaucoup de vicissitudes, beaucoup de difficultés, mais ce sentiment de servir à quelque chose, et même d'être indispensable parfois pour compenser les

défaillances à d'autres niveaux de pouvoir est quelque chose qui, dans la balance, penche du côté du positif.

C'est également une fonction utile sur le plan démocratique. Je le redis parce que c'est important dans la réflexion. L'échelon local est la pierre angulaire de notre démocratie. Si l'échelon communal se fragilise, c'est tout l'édifice qui vacille. On a donc, de ce point de vue, un rôle éminemment important, notamment un rôle pédagogique. Il faut que les bourgmestres qui sont en première ligne, les mandataires locaux, puissent régulièrement, même quand c'est dans un dialogue un peu rugueux avec leurs concitoyens, expliquer les contraintes, les difficultés, apporter des réponses ou expliquer pourquoi une réponse ne peut pas être apportée. Ce rôle pédagogique est plus indispensable que jamais, à l'ère des *fake news*, des raccourcis, des amalgames, des accusations non fondées, et cetera.

Je tenais vraiment à dire que tout revers a sa médaille, pour inverser la formule habituelle. Ici, on voit les difficultés de la mission, mais il y a, derrière ces vicissitudes, beaucoup de noblesse. Il faut réaffirmer ce rôle indispensable des bourgmestres et des élus locaux, et leur exprimer un soutien sans faille. C'est la raison pour laquelle la question des moyens, que ce soit les moyens humains ou les moyens financiers, est incontournable.

De ce point de vue, la Région doit elle-même s'interroger sur ses propres moyens, mais ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur le soutien à apporter au niveau local, notamment sur un point qui est apparu de manière cruciale au cours des derniers mois, des dernières années : tout ce qui est de la gestion de crise et de la planification d'urgence. Voilà une fonction qui a longtemps été considérée comme un peu subalterne, dont on ne voyait pas trop la nécessité. On voit maintenant que c'est au quotidien une fonction vitale et indispensable.

Sur cette fonction en particulier, la Région devrait réfléchir à une façon de professionnaliser la fonction et d'épauler ainsi les élus, en particulier dans les plus petites communes.

Je rejoins tout à fait ce qui a été dit, en particulier par Jean-Michel Javaux : la taille des communes donne un prisme différent à la réalité. Dans les petites communes où les effectifs sont réduits, où les ressources sont d'autant plus limitées, mais où les difficultés sont les mêmes, il faut que l'on puisse renforcer les moyens disponibles.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, à la différence de mes collègues.

Je voudrais simplement insister sur la nécessité d'objectiver les choses parce qu'ici, on recueille toute une série de témoignages et ils sont tous fondés. C'est la réalité du vécu. Je pense d'ailleurs que l'Union des villes et communes a lancé une enquête ou se prépare à lancer

une enquête. Elle sera vraiment intéressante. Il serait utile d'objectiver le nombre d'agressions dont les élus ont été victimes, par exemple. C'est vrai qu'il y a eu quelques cas tragiques. On les a à l'esprit. Ensuite, il y a des cas plus courants auxquels on peut être confrontés, mais il sera important d'objectiver un peu cette réalité-là pour voir quel indice on peut mesurer par rapport à cela.

On avait beaucoup parlé de certaines démissions qui ont un peu interpellé. Combien de démissions ? Pour quelles raisons ? Avec quelles implications ? Les situations de maladie, de burn-out, on sait qu'il y en a dans les collègues et en particulier pendant la période de crise que l'on vient de traverser. Peut-on avoir une mesure de cette difficulté-là ? C'est peut-être une enquête plus scientifique qui devrait y procéder, mais je pense que c'est nécessaire.

En somme, je trouve donc qu'il faudrait que l'on puisse faire une enquête psychosociale, car c'est un peu de cela que l'on parle. Il s'agit de la charge psychosociale qui repose sur les élus. Des enquêtes sont régulièrement menées à l'égard du personnel. On n'en tire sans doute pas toujours tous les enseignements utiles. Ici, c'est un peu la charge psychosociale reposant sur les élus qui devrait être mieux appréhendée, avec une méthodologie tout à fait rigoureuse et scientifique.

L'Union des villes et communes travaille-t-elle à ce projet d'enquête ?

Éventuellement, à ce stade, quels éléments pourraient nous être communiqués en termes de méthodologie, de timing et d'objectifs de cette enquête ? Je pense que cette analyse, qui dépassera le subjectivisme ou le pointillisme, permettra d'objectiver les choses et fondera davantage les mesures que l'on pourra mettre en œuvre, notamment sur base des propositions tout à fait judicieuses que vous avez déjà formulées et pour lesquelles on tient à vous remercier.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour ce premier tour ?

Je proposais que l'on fasse un premier tour – je ne pensais pas qu'il serait si long – avec l'ensemble des députés et une intervention de M. le Ministre.

Je ferai peut-être une petite pause technique après cela.

Ensuite, on reprendra pour un second tour avec les réponses de l'Union des villes et communes et les compléments des députés qui doivent avoir le dernier mot par rapport à M. le Ministre.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, on pourra revenir un peu par la suite.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Tout d'abord, un grand merci au représentant de l'Union des villes et communes. Je pense que vos témoignages étaient particulièrement riches, pertinents et intéressants ce matin. C'est un sujet utile et qui a fait l'actualité ces derniers mois. Je crois que c'est un réel enjeu démocratique auquel nous sommes confrontés aujourd'hui.

Les témoignages et les auditions d'aujourd'hui sont aussi la preuve que la réalité concrète du terrain des pouvoirs locaux peut vivre et exister au sein de cette commission. Je voudrais profiter du fait que vous soyez là aujourd'hui pour dire à quel point je suis particulièrement admiratif du travail effectué par nos bourgmestres, par nos mandataires locaux au quotidien, que ce soit en général, mais aussi plus particulièrement ces derniers mois dans les conditions extrêmement compliquées auxquelles vous êtes toutes et tous confrontés.

Vous l'avez dit et je trouve que le terme est bien choisi, vous êtes véritablement devenus ces derniers mois des gestionnaires de crises qui se sont éternisées dans la durée. Ce n'était plus juste la gestion de l'urgence. C'est une urgence qui est devenue une urgence dans la durée, avec une multiplication inédite de ces situations d'urgence. On a d'abord eu le covid, dont on pensait qu'il durerait quelques mois et qui dure maintenant depuis plus de deux ans. Il y a eu les inondations. Il y a maintenant la guerre en Ukraine. Chaque fois, ce sont les mandataires locaux qui ont tout porté à bout de bras en première ligne. C'est finalement sur eux que l'on s'est reposé. Ce sont aussi eux qui ont parfois pallié les manquements des autres niveaux de pouvoir. Quand les autres niveaux de pouvoir ne savaient pas trop vers qui se tourner, c'est sur les mandataires locaux que l'on se tournait en première ligne. De nouveau, je voudrais adresser nos remerciements et notre admiration par rapport à tout ce travail, parce que l'on se rend bien compte aussi de l'énorme charge de travail que cela représente au quotidien en termes de responsabilité, en termes de pression, en termes de difficulté et de stress que cela peut engendrer.

De manière plus large, il faut aussi dire que, au-delà de ces crises, cela s'inscrit aussi dans un contexte sociétal qui est plus large, une société qui est de plus en plus clivée, une société qui est de plus en plus divisée, avec des difficultés sociales qui sont de plus en plus fortes, des inégalités qui sont encore renforcées, qui se creusent et qui augmentent les tensions. Vous avez tous fait part de ces tensions qui sont renforcées et c'est vous qui êtes en première ligne et qui êtes le bouclier. Forcément, les mandataires locaux jouent un peu ce rôle de tampon par rapport à ces difficultés sociales. À un moment donné, c'est aussi une pierre dans le jardin des autres niveaux de pouvoir, où l'on doit pouvoir prendre à bras-le-corps ces difficultés sociales pour y répondre à notre niveau également. Voilà pour les éléments de

contexte et de constat. On doit pouvoir y prêter attention.

Dans les constats que vous avez mis en avant, toute une série m'a particulièrement marqué. Un en particulier m'intéressait : cette fameuse crise des vocations. Vous nous dites qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes pour s'engager, des jeunes et des femmes. Cela concerne en premier lieu les membres des collèges, des bourgmestres en particulier, mais de manière plus générale, l'ensemble des mandataires et des conseillers communaux, notamment des conseillers communaux de l'opposition. On voit aussi des conseillers qui démissionnent très régulièrement. C'est dur de garder une motivation pendant six ans, tout au long de la législature.

Par rapport à cela, vous avez évoqué les chiffres en France de manière assez brève. Les chiffres en Wallonie ne sont pas tristes non plus, M. le Ministre les avait communiqués à mon collègue Stéphane Hazée en décembre dernier. Je vous les cite, parce que je trouvais cela assez impressionnant.

Au mois de décembre, 582 conseillers communaux, 137 échevins et 30 bourgmestres avaient démissionné. Par contre, il n'y avait pas de comparaison avec les mandatures passées. C'est un élément important de pouvoir créer cet outil. Cela rejoint également ce que disait le collègue Dispa : pouvoir créer un outil de comparaison d'une législature à l'autre pour suivre cette évolution dans le temps, une sorte de monitoring qui permette de suivre cette perte d'attractivité de la fonction, ce turnover pour suivre cela et objectiver les choses. C'est particulièrement important.

Un autre point qui me semble important, c'est une question un peu en filigrane de l'ensemble des réflexions : le statut du bourgmestre et le rôle des mandataires locaux par rapport à ces missions qui explosent. On vous charge de plus en plus de toute une série de missions. N'est-ce pas le moment de se dire : « ne se remettrait-on pas autour de la table pour réfléchir aux missions d'un bourgmestre et celles qui sont absolument nécessaires, celles que l'on veut mener, que l'on veut assumer ? Quelles sont les missions qui doivent être assumées par d'autres niveaux de pouvoir ? »

Menez-vous cette réflexion ? Estimez-vous que ce n'est pas le moment de la mener ? Cela m'intéresserait de vous entendre sur cette question.

L'autre point porte sur la question du statut des mandataires de manière générale et de la protection. Beaucoup en ont parlé. Cette protection des mandataires, notamment par rapport aux réseaux sociaux, dans les témoignages des collègues qui se sont exprimés sur cette question, ressort évidemment beaucoup.

Là, je suis aussi convaincu que l'on doit renforcer la protection des mandataires. Concernant cette question des réseaux sociaux, il y a peut-être des pistes concrètes que l'on pourrait activer pour renforcer cette protection des mandataires par rapport à cette pression de plus en plus importante des attaques menées sur les réseaux sociaux.

Je voulais aussi élargir le propos peut-être par rapport à la question de la sécurité, même physique ou des atteintes aux biens des mandataires. On a évoqué les exemples de Mouscron ou d'autres où des choses terribles et dramatiques se sont passées. N'y a-t-il pas aussi des pistes et des mesures à prendre par rapport à cela ? N'est-ce pas envisageable, à un moment donné, par exemple, de prévoir des assurances spécifiques pour le mandataire ? Ce serait des assurances qui pourraient porter sur les dommages physiques qui toucheraient les mandataires ou qui assureraient spécifiquement son domicile ou ses biens.

Je ne sais pas si ce sont des choses sur lesquelles vous réfléchissez. Y a-t-il des concertations spécifiques avec la police par rapport à cela ? J'entendais que cela se faisait visiblement déjà selon certains témoignages.

Toujours par rapport à cette question de la protection, un des éléments qui revenait beaucoup, c'était cette question de la responsabilité civile et de la responsabilité pénale. Là, je pense que c'est une question fondamentale avec une grosse distinction : entre la responsabilité des bourgmestres, et puis l'immunité dont nous, parlementaires, par exemple, bénéficions. Je trouve qu'il y a là, en effet, une situation qui pose question et qui mérite débat.

Je voulais peut-être vous entendre un peu plus longuement. Les collègues se sont beaucoup exprimés sur cette question, mais cela pourrait être intéressant de vous entendre plus longuement, notamment sur l'évolution de la législation qu'il y a eu ces dernières années, car on sait que le Code de la démocratie locale a été amélioré sur la question pour permettre d'appeler la commune à la cause pour pouvoir faire en sorte que les amendes pénales soient payées par la commune, et cetera. C'est toute une série d'évolutions qui ont été intégrées ces dernières années dans le Code de la démocratie locale. Cela ne semble visiblement pas être suffisant. On s'en rend bien compte.

Ne faudrait-il pas imaginer des immunités spécifiques, spéciales pour les mandataires locaux, bourgmestres, échevins, dans le cadre de fautes qui seraient des fautes légères ? Ne peut-on imaginer des choses comme celles-là ? Qu'en pensez-vous ? Il m'intéresse de pouvoir vous entendre par rapport à cela.

Un autre volet largement évoqué et transversal à ce que vous évoquez, c'est la question de la différence très forte que l'on ressent entre les petites et moyennes communes et les plus grosses communes, notamment la

charge de travail des mandataires, qui ne peuvent pas compter, dans ces plus petites communes, sur de grosses équipes pour les aider et les assister dans leurs tâches, dans leurs missions. Vous évoquez l'expression de « couteau suisse ». On imagine très bien la situation. Ils doivent, en plus, assumer un travail sur le côté ; ce qui les empêche de s'y consacrer à temps plein.

Au passage, je pourrais effectivement argumenter très longuement sur la question du cumul. On sait que l'on ne partage pas le même point de vue avec l'ensemble des collègues. Je ne pense pas que ce serait une solution qui résoudrait les problèmes qui ont été évoqués, mais je voulais quand même vous entendre sur les solutions concrètes que l'on pourrait mettre en place, par contre, par rapport à cela.

En termes de statut, en termes de temps de travail, avez-vous des pistes pour développer les choses par rapport à cela ?

Je voulais souligner les éléments intéressants que j'ai entendus par rapport à la protection sociale des mandataires, notamment l'absence du droit au chômage et les régimes de congés, car ce sont des éléments de réflexion à creuser en lien avec le Fédéral. Il y a des freins à l'investissement local pour toute une série de mandataires. Ce sont des points intéressants qu'on a bien notés et que l'on doit pouvoir creuser.

Au-delà du statut, il y a la question des moyens et de la mutualisation. Les collègues ont évoqué la supracommunalité, et je suis convaincu que c'est l'une des pistes. On évoque la fusion et, à terme, on doit avancer dans cette dynamique, mais, avant la fusion, il y a des synergies. On a vu ces derniers mois, notamment avec la crise du covid et, plus récemment, avec l'accueil des réfugiés, la nécessité de travailler collectivement et l'efficacité que peut engendrer le fait de travailler entre communes et de mettre en place une série de services ensemble.

Je souhaiterais vous entendre sur des exemples concrets de mutualisation possible de services que vous estimez comme étant des exemples qui fonctionnent déjà ou des pistes que vous identifiez comme étant des exemples de mutualisation potentielle sur lesquels vous envisagez de travailler ou vous aimeriez un soutien de la Région wallonne pour pouvoir travailler et sur le rôle que pourrait jouer la Région en termes d'appui.

Ne pourrait-on pas imaginer de travailler sur des *pools* de réserve pour certains types de réserves pour certains types de fonctions et pour des grades légaux ? On pourrait imaginer toute une série de choses et d'évolutions dans ce sens. Quel est votre point de vue ? Il y a aussi des choses sur lesquelles on pourrait travailler à plusieurs communes dans ce cadre. Je serais heureux de pouvoir vous entendre par rapport à cela.

Le dernier point sur lequel je voulais vous entendre, c'est le travail de sensibilisation par rapport à la

population. Ce qui transcende la réflexion, c'est que les citoyens ne se rendent pas compte de ce que l'on fait et de ce que cela représente. Ils nous appellent tard le soir et ils ne se rendent pas du tout compte de la difficulté du travail que l'on mène. Il me semble essentiel d'expliquer aux gens le travail effectué par les mandataires locaux, ce qui passe aussi par l'association des citoyens à la politique menée et donc par la participation citoyenne.

On voit des exemples de participation citoyenne, notamment lors des budgets participatifs au niveau communal et dans les commissions délibératives en Région bruxelloise qui fonctionnent déjà. Quand on interroge les gens après leur participation, la quasi-totalité des gens qui en sortent disent : « On s'est rendu compte des difficultés auxquelles les politiques étaient confrontés. On comprend mieux la manière dont cela fonctionne et l'on comprend mieux la politique en général. Cela nous a rapprochés du monde politique ».

La participation citoyenne peut-elle être un levier pour faciliter le travail des mandataires communaux et la compréhension entre les citoyens et le monde politique ? Comment renforcer cette participation ? Par exemple, l'interpellation citoyenne est un outil encadré par le Code de la démocratie local pour que les gens viennent interpeller le conseil communal dans un cadre bien défini en début de conseil communal.

Si c'est fait dans les règles, cela évite des interpellations qui partent dans tous les sens via les réseaux sociaux, et cetera. La difficulté est que souvent, dans la pratique, peu de publicité est faite autour de cette interpellation citoyenne. Beaucoup de communes ne le mentionnent pas sur leur site internet, et cetera. Les citoyens ne savent pas comment faire.

Ne pensez-vous pas que, là, il y aurait un travail potentiel à réaliser pour expliquer aux gens comment utiliser cet outil et faire en sorte que toutes les communes publient, par exemple, cette procédure sur leur site internet ?

Ce serait une des pistes, mais il y en a évidemment d'autres comme le budget participatif, des commissions mixtes tirées au sort, et cetera.

Voici un peu pour les quelques éléments que j'avais envie de mettre en avant. Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame et Messieurs, pour votre présence et l'exposé que vous avez fourni.

Il y avait beaucoup d'informations très intéressantes. Cela m'a permis de prendre quelques notes, d'autant plus que je ne suis pas bourgmestre. Je n'ai jamais exercé cette fonction. J'ai donc un regard extérieur par rapport aux difficultés et aux défis que les bourgmestres peuvent rencontrer dans leurs communes.

Quoi qu'il en soit, que l'on soit bourgmestre ou pas, quand on est une femme publique ou un homme public, on est d'office exposés et cela ne doit jamais justifier le fait de subir des menaces, des insultes, des violences verbales voire physiques. Parfois, ces violences physiques arrivent à leur paroxysme, comme M. Delannois l'a expliqué tantôt avec le drame à Mouscron. Moi-même, j'ai vécu un 1er mai avant la crise sanitaire où mon président de parti, M. Hedebouw, a reçu un coup de couteau dans la jambe. Je peux vous dire que l'on ne se remet jamais complètement d'une telle expérience. On en a des séquelles à vie. Il faut donc tout faire pour que ce genre de choses n'arrivent plus.

On a beaucoup parlé des réseaux sociaux. Je ne voudrais certainement pas jeter le bébé avec l'eau du bain, comme on dit, car les réseaux sociaux ont tout de même une utilité évidente : ils permettent à plus de citoyens de s'exprimer plus facilement, mais ils permettent aussi aux pouvoirs locaux de passer plus facilement des informations. Dans ma ville, à Mons, je peux vous dire que la Ville se sert de Facebook tout le temps pour expliquer en long et en large tous les bienfaits, toutes les bonnes choses qu'ils font pour les Montois.

Je ne dirai donc pas que Facebook est un danger, contrairement ce que j'ai entendu aujourd'hui. Non, Facebook n'est pas un danger s'il est bien utilisé. Évidemment, concernant les dérives, les insultes, les menaces, il y a peut-être un certain sentiment d'impunité lorsqu'on est derrière son écran.

Ma première question rejoint celle de M. Demeuse. D'après vous, que faudrait-il mettre en place pour lutter contre ce sentiment d'impunité derrière son écran ?

Monsieur Daye, vous avez aussi parlé des revenus des élus montois qui ont été exposés dans la presse ; élus dont je fais partie. À titre personnel, cela ne me pose aucun problème puisque c'est de l'argent public. Pour moi, une totale transparence est saine et nécessaire.

On a aussi beaucoup parlé des difficultés pour certains élus des petites communes, des communes de plus petite taille, de joindre les deux bouts. Là aussi, plutôt que de remettre en cause le décumul, réduire un peu plus les plus gros salaires et augmenter un peu plus les plus faibles serait une piste de solution. Il est d'ailleurs assez particulier de remettre en cause le décumul et de constater que les bourgmestres se plaignent finalement d'avoir trop de travail, trop de responsabilités. Je trouve qu'il y a là une contradiction.

Il y a aussi le problème de la confiance entre les citoyens et les élus. Il faut être de bon compte et rappeler que certains scandales et certaines affaires judiciaires ont mis à mal la confiance entre les citoyens et les élus et que certains, malheureusement, ont pensé à leur propre intérêt plutôt qu'à l'intérêt général. À cause

de cela, quelques pommes pourries suffisent à jeter l'opprobre sur tous. Les gens ne font plus de distinction, ils mettent à tort tout le monde dans le même sac. Pour lutter contre cela, je pense qu'il est primordial de pouvoir avancer sur des pratiques les plus transparentes et les plus participatives possible pour justement renouer ce lien entre les citoyens et les élus puisque. Au plus il y aura de transparence, moins il y aura de suspicion.

J'ai entendu aussi, à juste titre, qu'il y avait de plus en plus de missions attribuées aux pouvoirs locaux sans que les moyens suivent. On a là une des plus grosses sources de stress pour les autorités communales. On peut parler des élus, mais c'est le cas aussi pour les travailleurs et les travailleuses des administrations locales. D'ailleurs, il y a quelques années, la CGSP a tiré la sonnette d'alarme. Il y a de plus en plus de burn-out dans les services publics. Toutes les administrations communales, toutes les zones de police sont concernées par le phénomène. En un an, ils avaient expliqué qu'une septantaine de cas qui ont été répertoriés par le syndicat.

Le manque de personnel provoque aussi de fortes tensions entre les citoyens et l'administration communale. J'ai vécu quelque chose à Mons. Je peux vous dire que, quand on est obligé d'engager des vigiles pour intervenir à cause de tensions dans les salles d'attente des administrations communales – je l'ai vécu personnellement avant la crise sanitaire puisque, après, cela s'est fait sur rendez-vous –, quand on en arrive à des situations pareilles, il y a un sérieux problème de manque de personnel. Il faut résoudre ce problème. Pourtant, force est de constater que, actuellement, à part quelques ballons d'oxygène, aucune solution structurelle n'a été apportée pour répondre aux problèmes financiers des pouvoirs locaux.

Vous avez parlé aussi du parcours du combattant pour prendre des mesures locales. Par exemple, vous avez parlé du placement d'un ralentisseur de vitesse. Je trouve que c'est un bon exemple. J'entends que la solution serait finalement une simplification administrative. J'avais une question par rapport à cela. Comment voyez-vous cette simplification administrative ? Serait-ce le fait de supprimer des étapes ? Serait-ce plus d'autonomie communale dont vous avez besoin ? Pour certaines routes communales, qui mieux que l'administration communale connaît ses propres routes communales ? Quelles pistes envisagez-vous pour résoudre ce problème ?

Vous avez parlé aussi de l'incompréhension des citoyens vis-à-vis de la répartition des compétences de notre pays. On ne peut que vous rejoindre sur cette critique. On a transformé ce pays en lasagne et on l'a rendu parfois inefficace pour gérer certaines crises, comme on a pu le voir récemment, en diluant les responsabilités.

Enfin, j'entends aussi ici des remarques sur les règles trop contraignantes de personnes issues de partis politiques qui ont eu les mains sur les différents leviers de pouvoirs depuis des dizaines d'années. Je peux comprendre que l'on puisse se plaindre de certaines réglementations, mais il est tout de même paradoxal de ne pas avoir agi pendant que l'on en a eu la possibilité. Aujourd'hui, c'est encore le cas. Pourquoi ne pas agir quand on a les mêmes partis dans les différents niveaux de pouvoir pour régler ce problème ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci aux intervenants. Ce sont vraiment des échanges constructifs et qui témoignent de la connaissance de terrain des uns et des autres. Chacun a eu l'occasion, ici, dans cette assemblée, d'exercer à différents niveaux de pouvoir et a pu faire le lien entre les différents problèmes qui sont soulevés.

Je voulais revenir quelques instants sur la question de la distance qui existe entre les pouvoirs locaux et les autres niveaux de pouvoir. Cela a été évoqué, notamment par M. Bastin, qui dit très justement que l'on est souvent en porte-à-faux au niveau local par rapport à des décisions qui se prennent à d'autres niveaux de pouvoir. En tant que représentants wallons, nous avons nos responsabilités dans les choix que l'on doit opérer pour s'orienter vers une simplification administrative, vers une lisibilité. Cela arrive parfois. À titre d'exemple, je prends le décret « Bâtiments scolaires » qui, à l'initial, était extrêmement compliqué pour aujourd'hui être nettement plus lisible puisque l'on a abandonné, entre autres, une clé de répartition. C'est maintenant beaucoup plus simple en la matière.

Il y a des possibilités d'aller vers une simplification administrative, mais si je suis inquiet et si je veux insister sur ce fossé qui grandit, c'est parce que la démocratie ne se décrète pas du sommet de l'État vers le bas, mais bien dans le sens inverse, à savoir des élus locaux vers les différents niveaux de pouvoir.

On le voit en France d'ailleurs, quand on remarque les performances d'un parti comme le Front national, singulièrement dans les zones plus rurales, où les maires et élus locaux ont le sentiment d'être abandonnés par l'État central. Ce risque doit être pris en compte et nous nous devons d'y réagir au plus vite. Les élections prochaines se déroulent en 2024, les suivantes seront en 2030. Cela sera beaucoup trop tard si l'on souhaite réagir à ce niveau-là.

Dans cet esprit de connexion entre les différents niveaux de pouvoir, je crois que l'on a aujourd'hui un peu de recul par rapport à cette règle – cette ineptie – des 25 % de mandataires qui peuvent cumuler. C'est une ineptie parce que, d'une part, ce n'est pas uniforme, quels que soient les niveaux de pouvoir – Fédéral, provinces, et autres. Puis, si l'esprit salutaire du législateur à l'époque était d'avoir une forme de

représentativité, dans les faits, on voit que cette représentativité est variable. Même si, dans cette commission, on a pas mal de députés qui sont également bourgmestres. C'est loin d'être le cas dans d'autres commissions. Aujourd'hui, considérez-vous que ce choix – nous avons déjà débattu de cette question des grandes villes par rapport aux zones plus rurales à l'époque – n'implique pas une dichotomie entre les grandes villes mieux outillées, organisées et structurées, plus en phase avec les autres niveaux de pouvoir, et des villes plus rurales ? Quel est votre avis ? Cette représentativité était particulièrement vraie lors de la législature précédente et implique que celles et ceux qui sont en situation de pouvoir apporter leur contribution et faire le lien entre les pouvoirs locaux et le niveau régional sont élus ministres. Comme cette clé est figée, on perd une forme de représentativité. Y voyez-vous une explication de ce fossé grandissant ?

On parle d'une désaffectation et d'un désengagement des gens dans la chose publique. Avez-vous aujourd'hui, à l'Union des villes – j'imagine que c'est possible ou le ministre pourrait le faire à travers la question des déclarations de mandat -, une analyse assez fine des gens qui siègent aujourd'hui dans un exécutif ? On a vu que la fonction est chronophage, parfois mal rémunérée par rapport à l'engagement qu'elle nécessite. Elle oblige à avoir parfois des métiers complémentaires. Voit-on aujourd'hui une évolution vers plus de personnes pensionnées et qui ont plus de temps à consacrer à la chose publique au sein des conseils communaux ? A-t-on des profils qui sont plus fréquents que les autres dans l'engagement communal ?

Enfin, pour ne pas être trop long, on a évoqué la responsabilité des élus locaux. On sait que, dans les communes, il y a une possibilité de se couvrir ou de se prémunir de certains aléas en contractant une assurance juridique. Dans certaines communes – on ne les citera pas, mais elles vous viendront à l'esprit -, on a vu des bourgmestres se retrouver en porte-à-faux vis-à-vis de telle ou telle protection juridique, dans laquelle l'assurance se désengageait. N'y a-t-il pas un travail à faire pour sécuriser et rassurer les mandataires locaux en matière de couverture et protection juridique ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci pour vos diverses expressions. C'est un sujet que l'on évoque régulièrement au sein de cette commission. Je dirais qu'il traverse l'ensemble des courants politiques. Je crois que ce qui nous unit est la passion des terrains communaux.

Comme M. Dispa l'a dit tout à l'heure, je crois que c'est un métier passionnant. Tant que la passion prend le

dessus, on y reste, mais on voit bien que l'on commence à atteindre une forme de cote d'alerte.

J'ai évidemment quelques réponses, même si, globalement, il faudra – c'est un travail continu – se pencher au chevet des villes et communes si l'on considère qu'elles ont un rôle important à jouer en termes de démocratie. Je crois que nous en sommes convaincus. Cela a été le cas lors des différentes crises. On a bien vu que c'étaient les bourgmestres qui les ont assumés. On a essayé d'être soutenant, en tout cas dans les départements que j'assume. Il est évident que c'est le premier niveau de la démocratie et il faut pouvoir essayer de s'en donner les moyens.

Je vais peut-être sérier les problèmes. Je ne m'étendrai pas de trop sur ce que l'on évoque souvent ici : la situation financière et le fait de se dire que ce doit être un élément de stabilité. Si l'on veut une commune ou une ville, ce n'est pas simplement gérer les cimetières et délivrer les cartes d'identité. La ville, la commune, doit participer à la cité, à la démocratie et à la cohésion sociale. On attend effectivement beaucoup d'elle, mais tout cela dépend des moyens qu'on lui donne.

J'ai la faiblesse de croire que, lors de cette législature, on a quand même entamé un travail qui s'en préoccupe. Ce fut le dossier épineux sur la reprise des dotations communales par les provinces pour partie.

Le plan Oxygène n'est pas parfait. Il porte bien son nom. Il vise à passer quatre ou cinq exercices ou cinq ou six exercices pour permettre aux communes les plus en tension de pouvoir équilibrer leur budget et de jouer le rôle que l'on attend d'elle. Tout ne dépend pas de la Région wallonne et tout ne se fait pas parfaitement non plus à la Région wallonne, mais il y a tout de même un mérite, c'est que l'on essaie, lorsque l'on prend des décisions, qu'elles soient neutres sur le plan budgétaire pour les villes et communes.

C'est ce que l'on attend demain du niveau de pouvoir fédéral. C'est pourquoi, avec le Gouvernement, puisque je n'en ai pas le pouvoir tout seul, on a décidé de saisir le CODECO sur toutes les problématiques que vous connaissez et que vous avez évoquées : le coût des zones de police et les décisions qui sont impactantes, les zones de secours, la problématique importante des pensions dont il faudra absolument revoir le mécanisme. Je crois que ce *momentum* va arriver. Je pense qu'il faudra aussi que l'on puisse avoir nous-mêmes un dialogue franc, sans tabou et prévoir des réformes sur la façon dont on conçoit les entités publiques et aller vers plus de simplification.

Je ne m'étends pas de trop parce que je crois que le débat est extrêmement vaste, mais il est enclenché. Je crois que l'on ne fera pas l'économie d'une réforme beaucoup plus structurelle. Vous avez évoqué les fusions. J'ai un dada, paraît-il, celui de la

supracommunalité. Il faudra pouvoir l'organiser de manière plus structurelle.

On a évoqué quelques points : le statut des mandataires, du bourgmestre, les crises de vocations. La problématique des réseaux sociaux a été évoquée. Cela permet de donner une certaine information rapidement. C'est à la fois aussi bien que cela peut-être aussi compliqué. Chacun d'entre nous a des expériences. Sans rentrer dans les détails, j'ai été contraint de faire, à titre personnel, deux procédures judiciaires. Une pour calomnie et une autre pour harcèlement. On verra ce qu'elle donnera, mais ce sont malheureusement des difficultés qu'il faut pouvoir réguler.

On sent bien que les réseaux sociaux doivent être régulés. Je pense qu'on le sent. Nous allons faire un premier pas lors du dernier Gouvernement pour le code électoral. Nous avons prévu de limiter l'usage commercial en matière de campagne électorale des réseaux sociaux à 50 % des dépenses admissibles. C'est un premier pas, mais c'est en tout cas un signal de la société. Je crois qu'il faudra vraiment se pencher vers cette régulation.

Je crois que l'un d'entre vous a ciblé la difficulté. C'est effectivement que si l'on subit des calomnies ou des diffamations, a priori, c'est un délit de presse. Il faut réunir une cour d'assises et l'on sait que le pouvoir judiciaire ne le fera pas. Je crois que c'est quand même le point de départ. Il faut quand même noter que la jurisprudence, sans être trop long, a évolué en la matière, ce qui fait que l'on doit plutôt réaliser des procédures civiles.

Cela me donne l'occasion de parler de la responsabilité du bourgmestre. Beaucoup d'entre vous en ont parlé. Elle est journalière. Tous les jours, le bourgmestre peut l'exposer. On a parlé de la vitesse, cela peut être un trou dans la route. Cela peut être à l'extrême, comme ce qui s'est passé à Ghislenghien, où l'on demande au bourgmestre de connaître son sous-sol. C'est quelque chose d'impossible à concevoir, mais si l'on traduit les faits, c'est cela. Cette notion de responsabilité est quotidienne. Tous les jours, vous êtes confrontés à une fermeture de rue, à un immeuble qui vacille, à toute une série de domaines qui font que la responsabilité du bourgmestre peut être engagée.

Est-il outillé ? Pas toujours. Lorsque j'étais bourgmestre en exercice, je prônais la création d'un service de sécurité civile : les planificateurs d'urgence, qui ont un rôle important. Il faut tenir compte de cette matière à la fois de manière législative, légistique. Le bourgmestre n'agit pas à titre personnel ; il agit parce qu'il est premier magistrat d'une commune. Il y a une entité et je pense que cela devrait être plutôt à l'instar d'une société. Lorsque vous êtes administrateur délégué d'une société, c'est la société qui existe. Il y a une personnalité morale qui existe. On devrait, mutatis mutandis, pouvoir appliquer tout cela en matière de

sécurité et en matière de responsabilité. Cela faciliterait les choses.

Pour ce qui concerne les volants relatifs aux administrations et aux difficultés de recrutement, l'enchevêtrement entre les contractuels et les statutaires, nous avons pour ambition, d'ici la fin de la législature – mais vous savez qu'il y a des contacts avec les forces vives que sont les syndicats – de permettre d'évoluer au sein d'une administration communale. Par exemple, des contractuels ne peuvent pas postuler ni évoluer. Dans une entreprise, dans une ville, une commune, on doit avoir des perspectives de carrière. Il faut essayer de faciliter tout cela au-delà de la question pécuniaire, des métiers qui sont plus compliqués à trouver. C'est aussi le reflet de la société : même pour certaines entreprises privées, il est difficile de trouver des profils intéressants, des ouvriers spécialisés. Il faut pouvoir s'y pencher. D'ici la fin de la législature, je ne désespère pas avoir quelques pistes qui devraient faciliter les choses.

Vous avez aussi évoqué les problématiques relatives aux appels à projets, au PST. Le PST a été un progrès, parce que cela donne une perspective. Le PST, comme la DPR de cette législature, ne tenait pas compte du covid, des inondations, de la crise ukrainienne. Il a fallu s'adapter et la réactivité des communes nous a permis d'affronter ces différentes crises.

Tout cela pour vous dire que tout ne peut pas se faire par droit de tirage. Pourquoi ? Le droit de tirage nécessite un certain budget. Si vous n'avez pas une masse suffisamment critique, le droit de tirage va faire que l'on va donner 500, 1 000 ou 2 000 euros à certaines communes. Avec cela, on ne sait pas faire beaucoup de politique. Je prônerais le droit de tirage encadré, puisque la Région a aussi certains objectifs. Je respecte éminemment le principe d'autonomie communale, il faut pouvoir donner certaines inclinaisons.

Il y a deux difficultés. Il faut une certaine masse critique. Je crois aussi que la Région doit être moins intrusive et doit donner plus d'objectifs plus resserrés, avec des droits de tirage qui, à l'instar de ce que l'on a fait dans la politique des grandes villes, sont des droits de tirage « encadrés » parce qu'ils visent certains objectifs, notamment pour ce qui concerne les politiques climatiques, les politiques d'isolation qui sont des objectifs sociétaux que tout le monde maintenant partage. Je crois donc que c'est plutôt cette piste qu'il faudra suivre.

Tout cela pour vous dire que les sujets sont vastes, Monsieur le Président. L'échange est extrêmement important. Il y a évidemment tout ce qui a trait à l'aspect financier. Il y a évidemment les questions de statuts. Je propose que la commission puisse s'en saisir et aussi formuler l'une ou l'autre recommandation.

Je vais toutefois vous livrer ici une de mes convictions qui rejoint tout ce que vous avez exposé : si l'on veut demain que les villes et communes participent aussi à la relance de la Wallonie – on oublie souvent de le dire, les villes et communes représentent 50 % des donneurs d'ordre –, si l'on permet qu'elles aient ces moyens, il faut aussi faire en sorte – cela a été évoqué, je me retrouvais dans beaucoup de propos – de pallier une des difficultés, à savoir le temps. Le temps, c'est aussi un problème de crédibilité de l'action publique.

Lorsque vous décidez et que vous avez fait un travail participatif, dans le cadre d'une rénovation urbaine ou d'un programme de développement urbain, que vous avez associé vos citoyens, que, entre le temps T où l'on a décidé et le moment où les premières choses sortent, il se passe beaucoup trop de temps, cela devient un problème de crédibilité de l'action publique, parce que l'on ne vous croit plus. Il faut donc tout faire pour réduire ce temps, mais cela implique aussi de simplifier les procédures et d'essayer – c'est de ma responsabilité –, plutôt que d'être une administration de contrôle – parce que, in fine, lorsque l'on a un contact avec l'administration, que l'on soit bourgmestre ou usager, c'est souvent dans un premier temps le contrôle – de tendre vers une administration de conseil, de support, qui permet d'aider les villes et communes à progresser.

Si les villes et communes progressent, c'est toute la société qui progresse parce que je dirais que parfois, on arrive à l'absurde en disant que c'est parfois moins une question de moyens que de procédures.

Je n'ai pas toutes les clés dans mon département puisque cela dépend aussi et souvent de matières que j'estime essentielles si l'on veut pouvoir redéployer la Wallonie et lui donner toutes ses chances, à avoir les matières urbanistiques, d'aménagement du territoire, quand on n'ajoute pas toutes les difficultés liées au traitement de terres. Il faut donc bien avoir en tête que les communes sont les réceptacles de tous ces appels à projets et si tout cela n'est pas fluide, il ne faudra pas s'étonner que les choses n'avancent pas.

Vous me direz que je suis, cette fois, de l'autre côté de la barrière et que je n'ai qu'à agir, mais tout cela prend du temps, mais je suis bien conscient de l'ensemble de ces difficultés.

Je voudrais terminer sur le concept de supracommunalité, que certains d'entre vous ont évoqué. Je pense que, réellement, demain, ce sera une des pistes essentielles pour faire continuer à fonctionner de manière optimale les villes et communes. Ce n'est pas faire des réformes pour faire des réformes, mais c'est tout simplement pour faire en sorte que, avec les moyens que nous avons – il ne faut quand même pas se cacher, les budgets ne sont pas illimités, les murs, on ne sait pas les pousser indéfiniment – il va falloir se réorganiser pour rendre un meilleur service à la collectivité, dépasser parfois des égoïsmes communaux,

se dire que l'on ne peut pas faire tout dans toutes les communes. Je crois donc que l'on est arrivé à un *momentum* qui doit faire en sorte que l'on doit plus structurer cette action. C'est pourquoi on a lancé divers appels à projets pour structurer cette supracommunalité.

Tout cela prendra encore un peu de temps, mais j'ai l'intime conviction que c'est en tout cas un des chemins que nous devons prendre pour pouvoir continuer à exercer ce métier premier qui est tellement essentiel à la collectivité qui est d'animer les villes et communes.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre. J'ai l'intention de vous proposer une petite pause technique de cinq minutes, voire une interview éventuellement, mais on me dit que vous avez un timing compliqué. Quel est-il exactement ?

M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – À 12 heures 15, nous devons être au bureau de l'Union des villes et communes. On a réunion dans 10 minutes.

M. le Président. – Je propose alors que l'on ne fasse pas la pause maintenant, mais que vous répondiez succinctement aux interpellations, puis on terminera à midi et quart.

Je pense que c'est une première étape et qu'il sera sans doute nécessaire de les réinviter et de poursuivre le dialogue. Le problème est que la réplique va arriver quand ils ne seront plus là. Je laisserai l'opportunité aux députés de s'exprimer après midi et quart.

Je vais vous demander de répondre succinctement, puisque c'est le début.

La parole est à M. Daye.

M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – N'hésitez pas à nous convoquer à nouveau, nous reviendrons avec plaisir.

Je vais établir rapidement quelques points qui ont été évoqués par toutes les questions que l'on a reçues. Merci à chacune et à chacun de l'intérêt qui a été porté au sujet.

Nous sollicitons un baromètre et/ou une enquête psychomédicosociale, parce que je faisais rappeler que nous n'avons pas de conseiller en prévention pour nous-mêmes. Si l'on en avait un, je crois qu'il ouvrirait de grands yeux en disant : stop, arrêtez tout.

C'est dans une grosse note que l'on va vous remettre. On va vous envoyer une note qui va pouvoir être utile pour tout un chacun. Nous souhaitons établir un outil de mesure d'objectivation et de baromètre qui pourrait être utilisé de législature en législature pour objectiver toute une série d'éléments, et faire des recommandations au plus près du terrain.

D'autre part, sur la participation citoyenne, c'est également une de nos propositions de solution. Même si on l'a vu au dernier débat présidentiel français, faire preuve de trop de pédagogie donne parfois un côté de professeur ou de condescendance qui semble ne plus être accepté non plus.

Il faut donc faire très attention quand on est dans la participation citoyenne, parce que souvent, les élus qui « savent » de par leur expérience, de par toutes les contraintes que l'on connaît donnent parfois ce sentiment d'être le professeur face à ceux qui ne savent pas. Je n'utiliserai pas d'autres termes qui ont été utilisés tout à l'heure, notamment pour un repas le mercredi soir. C'est très compliqué, on est sur un fil très tendu et qu'il ne faut pas découdre.

D'autre part, la participation citoyenne peut aussi entraîner un certain découragement de la population qui se rend compte de la situation, vient aux premières réunions, puis quand elle se rend compte que pour les aménagements en termes par exemple de sécurité routière dans le cadre d'un PCDR – Plan communal de développement durable -, il va d'abord falloir attendre que la tutelle qui est en manque de moyens humains va venir peut-être dans trois mois, peut-être dans quatre mois sur le terrain vérifier si les dispositifs qui sont proposés par la population pourraient être effectués, et que l'on n'avance pas d'un iota tant que l'on n'a pas l'accord de la tutelle, la population vient à la première et à la deuxième réunion, puis à la troisième, elle dit que nous n'avancions pas.

Je rejoins totalement M. le Ministre quand il dit qu'on a une obligation de résultat, de crédibilité.

Il faut agir réellement et rapidement sur la rapidité ou les simplifications administratives. En ce qui concerne les simplifications administratives, je reviens sur le fait que pour le droit de tirage, l'une des solutions alternatives éventuellement est le fonds des communes.

Le Fonds des communes est un grand subside que l'on reçoit dans nos villes et communes qui dépend de toute une série de paramètres que l'on peut éventuellement revoir au besoin, mais qui pourrait nous permettre d'avancer. Il faut aller de l'avant, sinon on n'avancera jamais.

On manque cruellement de moyens pour le rôle de la tutelle. Même un fonctionnaire délégué va vous dire que les permis, il ne sait plus comment il va faire, il n'a plus de personnel autour de lui.

On pourrait peut-être aller du côté de la fonction publique wallonne, le problème n'est pas que dans nos villes et communes, il est aussi au sein du SPW quand il y a un rôle de tutelle à exercer.

Sur la protection juridique et pénale, on travaille sur les services de l'union, en ce compris l'idée d'une

assurance qui n'est pas une mauvaise idée du tout. La secrétaire générale dira un petit mot à ce sujet.

Sur les mutualisations, c'est vrai qu'elles se font de plus en plus. Le ministre a lancé pas mal de projets en ce sens. On se rend compte que – et la crise sanitaire nous l'a montré – que l'on devait de plus en plus se parler.

Quand on regarde dans toutes les communautés de communes, on se rend compte qu'il n'y a plus de couleurs, il n'y a pas de couleurs politiques : on travaille.

Je suis dans la fameuse CUC avec Laurent Devin, et c'est vrai que l'on est un peu comme un seul homme ou comme une seule femme, on avance vers des projets en commun. Cela peut être notamment la planification d'urgence, on en a beaucoup parlé.

Tout le monde dit aujourd'hui – cela me fait chaud au cœur, parce que cela me permet aussi de vous parler de notre colloque de la semaine prochaine auquel vous êtes conviés et qui est très important –, la planification d'urgence était complètement mise de côté et on dit aujourd'hui qu'il faut au minimum un temps plein. Oui, c'est dans la loi, mais on n'a pas les moyens. Quand j'entends qu'il faut créer un service de sécurité civile, je me dis : « Évidemment qu'il faudrait, mais avec quels moyens ? » On ne sait déjà pas engager ce qu'il faut pour faire tous nos services régaliens.

Le ministre et des députés nous disent parfois : « À l'Union des villes, vous n'arrêtez pas de demander de l'argent, mais vous savez, on n'en a pas plus que vous ». C'est vrai, la Wallonie n'a pas spécialement de meilleurs moyens que les villes et communes, mais il y a une réforme toute simple, c'est cette lasagne institutionnelle. J'entends qu'il faut se réinventer ; c'est un combat personnel que je mène aussi au niveau de l'Union des villes. C'est cette lasagne institutionnelle où l'on a toute une série de moyens qui se recourent, s'enchevêtrent. C'est ce fameux mille-feuille, pour ceux qui préfèrent le sucré. Ce sont toutes ces couches de pouvoir où, à un moment donné, on se demande : « Au final, est-ce utile d'avoir tous ces services ? »

Au final, quand on parlait notamment de redéfinir le rôle du bourgmestre, on peut redéfinir le rôle de la commune par rapport au rôle de la province, par rapport au rôle des communautés de communes, par rapport au rôle des intercommunales, par rapport au rôle de la Wallonie et ensuite par rapport au rôle de l'État fédéral. Peut-être que unpayspourdemain.be va nous y aider. Soyons optimistes.

Si un jour on ose ouvrir ce débat, on fera des économies. Avec ces économies, on arrivera à financer tout ce que l'on a espéré comme étant des mesures à faire absolument pour améliorer notre fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Boverie.

Mme Boverie, Secrétaire générale de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Nous allons préparer une petite note que nous vous enverrons tout bientôt.

Concernant l'amélioration pénale, dans les années 1998-2000, il y a eu une grande évolution puisque l'on est passé avec l'assurance juridique, avec l'amende pénale payée par la commune, et cetera.

Nous avons longtemps plaidé, à l'Union des villes et communes de Wallonie pour faire la différence entre la faute pénale et la faute civile, mais un jour, le législateur fédéral a choisi une autre voie, celle de la responsabilité pénale des communes. C'est une législation qui existe depuis 2018, qui n'est visiblement pas tellement sur le devant de la scène, mais qui n'empêcherait pas, même la commune était attraitée en justice au niveau pénal, à un justiciable de demander en même temps la mise en accusation d'un bourgmestre, d'un échevin ou d'un agent communal. On n'est jamais à l'abri.

Il y a eu des avancées sérieuses en 1998. À l'époque, on avait travaillé dans les Assises de la démocratie – je me souviens, c'était il y a quelques années –, mais il y a encore des choses que l'on pourrait faire. On pourrait peut-être revenir aussi sur la différence entre la faute pénale et la faute civile, même si cela créerait, à un moment donné, plus de travail pour les tribunaux. On sait malheureusement à quel point notre justice est aussi définancée et malmenée. C'est aussi un combat extrêmement important pour la démocratie.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Je voudrais quand même encore donner un petit exemple parce que cela touche véritablement la Région. Quand il y a des scandales – et je comprends le politique, j'en fais partie et à l'époque j'y étais aussi –, il faut une réaction au quart de tour. Parfois, le balancier va très loin.

À un moment donné, vous devez peut-être faire une pause et voir si tout ce qui a été mis en place a toujours des raisons d'être. J'en parle notamment par rapport au logement. Il doit y avoir parfois une remise en question sur les points, et cetera, parce que je pense réellement que l'on crée des ghettos.

Pourquoi est-ce que je parle de cela ? C'est par rapport au Code de la démocratie locale. Je vais vous donner un exemple qui m'a touché très fortement. On a parlé de toute une série d'élus qu'il fallait peut-être un peu chouchouter. Au niveau du cadastre des mandats, je pense que quand cela a été fait ici, c'était bien évidemment avec un objectif bien précis. Je suis tout à fait d'accord avec cet objectif, mais n'a-t-on pas essayé de tuer un moustique avec une kalachnikov ?

J'en parle à l'aise. J'ai un conseiller communal, chez moi, qui allait bientôt fêter ses 30 ans au sein du Conseil communal. Il n'a jamais été autre chose que conseiller communal. Il adorait ce qu'il faisait. Il a, à titre personnel, perdu un enfant. C'est un type bordélique, je ne le cache pas. Il a certainement reçu une série de rappels auxquels il n'a pas nécessairement prêté attention et quand il a fait attention, il était un peu tard. Il a appris dernièrement qu'il allait perdre son poste de conseiller communal. Entre-temps, son fils s'est suicidé. Il a, je pense, été en recours auprès du Conseil d'État et entre-temps, son épouse s'est suicidée.

Je me dis que si c'est uniquement ce genre de chose que l'on fait pour essayer de regarder si les uns et les autres ont énormément de mandats, je pense que l'on va trop loin. Je pense réellement que si vous faites une analyse de tout ce qui, à un moment ou à un autre, a été fait, vous allez voir que je ne suis pas sûr que l'objectif réel est atteint.

Vous savez, j'ai été parlementaire fédéral, on me demandait de répondre au cadastre de mandats, la Région qui me le demandait, j'écrivais à la Région wallonne qui me répondait « nous ne sommes pas compétents, vous devez le faire au niveau du Parlement fédéral ». J'envoyais au Parlement fédéral qui me répondait – Siegfried Bracke – « ce n'est pas chez moi que tu dois le faire ». Je ne sais d'ailleurs pas où tous mes documents sont partis, si ce n'est que quand j'avais aussi terminé, le parti me demandait de les lui envoyer.

Du temps, on en a besoin tout un chacun, mais je pense qu'à un moment donné, vous devez aussi, me semble-t-il, évaluer toute cette réforme pour que l'objectif – qui est louable bien évidemment – soit rempli, mais qu'on ne tue pas les moustiques avec des kalachnikovs.

M. le Président. – Merci beaucoup. Je sais que vous allez partir, partez quand vous le devez, bien entendu. Je pense qu'au nom de l'ensemble des députés, je peux vous remercier sincèrement de l'approche qui a été la vôtre et des exemples qui ont été donnés, surtout des propositions qui sont sur la table.

Je le dis, c'est un début, c'est le début d'une réflexion. Dans 15 jours, les députés vont se réunir pour voir comment on peut poursuivre les travaux, qui on doit encore entendre et comment on peut travailler, puisque nous avons toute une série de pistes qui sont sur la table et qui nécessitent évidemment d'aller beaucoup plus loin. Il ne faut pas rester dans le constat, mais il faut venir avec des résolutions, des propositions et des projets de texte.

En ce qui concerne les députés, je vous donne l'occasion d'agir, de réagir ou de reprendre la parole si vous le souhaitez avec ou sans l'Union dans quelques minutes.

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – On va juste vous laisser, Monsieur le Président Courard. Je voudrais vous remercier de l'intérêt et de l'attention, même s'il y a quelques municipalistes dans l'assemblée, je crois que cela va un peu au-delà. D'ailleurs, vous remarquerez que depuis hier soir déjà, on a senti que le fait de mettre ce point à l'ordre du jour réveillait beaucoup de choses chez pas mal de personnes. Il y a un intérêt médiatique aussi autour de la question et je pense que ce n'est pas anodin. J'ai déjà entendu plusieurs échanges.

Je voulais juste vous envoyer un petit message aussi, je crois que j'ai fait un peu de politique aussi ici, il n'y a pas de réponse simple à des problèmes complexes. On a évoqué tout un panel de situations, ce ne sera pas uniquement cumul/pas cumul ou bien des choses pareilles qui vont répondre à la crise des vocations, à l'avenir de la politique communale ou bien pas mal de sujets.

Je crois que c'est important que débute une réflexion. J'imagine que Mme Boverie a parlé du baromètre, du suivi et de l'interaction que pourront avoir, aussi bien avec le Gouvernement d'ailleurs qu'avec le Parlement, sur ce que l'on peut relayer comme demande. On a eu l'occasion – on l'a fait avec Christophe – dans des visioconférences autour du covid, quand c'était très compliqué, notamment l'articulation avec les gouverneurs, mais ce sera le cas aussi dans plusieurs fonctions, si on peut être utiles.

Merci en tout cas de nous avoir donné tout ce temps. On sait que votre ordre du jour était chargé.

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur Bastin.

La parole est à M. Daye.

M. Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Merci, Monsieur le Président Courard. Je voulais souligner votre conclusion et vous dire que l'on est ici non pas pour signaler et accumuler les difficultés, mais plutôt pour être dans les conditions de la réussite pour le futur.

Par une expérience empirique – et vous en avez aussi, des députés-bourgmestres qui sont ici présents –, il s'agit de voir à un moment donné où l'élastique est peut-être plus tendu parce que les crises ont fait en sorte que la société est plus tendue. En étant les premiers au contact et à l'interface avec les citoyens, on en est aussi les premiers témoins.

Avec plaisir donc pour continuer à échanger si vous estimez que cela est nécessaire et utile. C'est un chantier qui restera constamment en évolution puisque la société l'est elle-même.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Rapidement, Monsieur le Président Courard. Je voudrais remercier les membres de l'Union des villes et communes qui n'ont pas du tout été dans l'imploration, mais, au contraire, ont mis en évidence la réalité, et c'est bon de dépasser les idéologies, les petites phrases politiques et de dire ce qui se passe sur le terrain concrètement. Je suis très heureux également, Monsieur le Président, de vous entendre dire que c'est le début d'une dynamique.

Comme le dit Paul-Olivier Delannois, il y a des mesures qui sont prises depuis 20 ans, depuis 30 ans, depuis 40 ans, il faut pouvoir s'arrêter et les évaluer aussi, prendre le temps de la réflexion, de l'analyse, pouvoir réagir, parce que, aujourd'hui, on court, on réagit tout de suite et très fortement. Il faut se rappeler que, en politique comme dans la vie, le mieux, bien souvent, est l'ennemi du bien. On vise un objectif par rapport à un fait particulier, mais c'est, comme à la commune, c'est l'intérêt général qui prime. Une commune, ce n'est pas l'addition d'intérêts particuliers, sinon on n'arrive pas à développer quelque chose.

Monsieur le Ministre, je veux vous remercier pour vos propos et la saisine du Comité de concertation, ces Comités de concertation qui sont moins suivis en période normale qu'en période covid, mais qui ont un impact aussi important par rapport à ce que nous vivons dans nos métiers.

Par rapport à M. Dispa, effectivement, bourgmestre est le plus beau métier en matière politique, je vous l'assure. Demandez à M. Lomba, qui, d'ailleurs, ne peut plus l'être, ce qu'il peut en penser. Au-delà, si vous voulez que le ministre ait un grand plaisir dans son ministère et dans son action, vous avez, vous, une des clés, tous les 15 jours, ici en commission, donc ne le perturbez pas trop tout le temps. Vous pouvez agir concrètement, au bonheur du ministre Collignon.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je voudrais remercier l'Union des villes et communes de Wallonie et M. le Ministre pour cet échange, parce que je trouve que c'est très constructif et j'espère qu'il y en aura d'autres. Il ne faut pas toujours des questions bien précises. Je pense que cet échange est aussi très important.

Je reviens sur la gestion des crises. J'entendais mon collègue d'Ecolo évoquer que, avec la gestion des crises, que tout est remis sur les épaules des mandataires locaux. Oui, mais, comme l'a dit le ministre, une crise, c'est en tout temps dans une commune : un bus communal qui tombe en panne avec des élèves, un empoisonnement. Tous les jours, on a un cas de gestion de crise sur le territoire communal. Comme l'a dit le ministre, c'est au quotidien que l'on a des responsabilités énormes qui doivent être prises.

Je voudrais souligner aussi le rôle que joue le ministre – et l'on sent que c'est toujours un bourgmestre

en titre – en entamant une tournée des communes de moins de 12 000 habitants. Je pense que l'on n'est pas souvent pris en considération et parfois pas au sérieux, parce que l'on est de petites communes. Cette tournée des différentes communes à travers la Wallonie est vraiment importante, parce que cela permet aux mandataires de vider leur sac en direct et d'apporter des pistes de solution. C'est ensemble que l'on pourra trouver des issues favorables et des solutions à tous les problèmes qui sont rencontrés au quotidien. C'est important aussi de souligner le rôle très actif du ministre auprès des mandataires sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – On connaît tous la qualité des notes et des publications de l'Union des villes et communes de Wallonie. On prendra donc connaissance, avec le plus grand intérêt, de la note que Mme Boverie a annoncée, qui nourrira certainement la suite de nos travaux.

À ce stade et pour ne pas prolonger les discussions, je voudrais appuyer la conclusion de Jean-Michel Javaux quand il dit qu'il n'y a pas de réponse simple à des problèmes complexes et que l'on ne peut pas espérer résoudre le blues des mandataires par une solution facile.

Voici deux exemples pour illustrer le propos.

Premièrement, il s'agit de la participation que l'on a évoquée comme étant un des moyens de revivifier la démocratie locale. On aura sans doute l'occasion cet après-midi, sans doute, au travers d'un texte que l'on examinera ensemble, de permettre une nouvelle avancée en matière de participation citoyenne. J'ai le souvenir, sur cette question, d'une étude qui avait été faite par l'Union des villes et communes de Wallonie et qui montrait que, selon le sondage scientifique qui avait été réalisé, environ 7 % ou 8 % de la population participait réellement à la vie locale et, de mémoire, que 16 % ou 17 % étaient prêts à le faire moyennant différentes conditions. C'est dire que la participation est un enjeu majeur et une nécessité, mais ce n'est pas non plus la panacée, parce que l'on ne peut pas ainsi apporter de réponse à tout, ni même impliquer tous les citoyens.

Deuxièmement, il y a la supracommunalité, qui a été évoquée, qui est certainement aussi un outil intéressant. Je nous rends attentifs à la réflexion du président qui a dit qu'il fallait faire attention à la lasagne institutionnelle. Ce serait dommage que la supracommunalité finisse par devenir une couche supplémentaire dans une lasagne institutionnelle. Toute solution a ses effets positifs et négatifs, comme finalement la fonction de bourgmestre a elle-même ses avantages et ses inconvénients, sa grandeur et ses vicissitudes.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Très brièvement, pour remercier les représentants de l'Union des villes et communes pour leurs réponses. Cela nécessitera d'approfondir encore largement la réflexion. C'est un débat qui est ouvert aujourd'hui et je pense qu'il y a beaucoup de points qui mériteraient que l'on en discute très longuement. Je serais très heureux de lire la note. Je lirai cela avec beaucoup d'intérêt. On a déjà évoqué ce matin toute une série de pistes et de propositions concrètes, je pense qu'elles sont effectivement multiples. Il n'y a effectivement pas une solution miracle qui résoudrait tout. L'idée du baromètre est une bonne chose, je pense que cela sera utile.

La question de la protection juridique, et j'entends l'ouverture à la question de l'assurance pour les élus, je pense que c'est une question qui doit pouvoir être creusée également. Au même titre que la question de la responsabilité pénale et civile. Il y a un gros travail à faire et qui nous revient aussi concernant les modifications éventuelles du Code de la démocratie locale en la matière. Il serait intéressant de pouvoir continuer la réflexion en la matière. Ensuite, par rapport à la participation citoyenne, je partage ce qui a pu être dit par le président de l'Union des villes et communes. Il faut faire attention au côté professoral, c'est évident. Cela ne doit pas être l'élu qui sait ou qui donne un cours, ce n'est pas ça la participation citoyenne. Pour moi, ça, c'est une mauvaise participation citoyenne. Le but de la vraie participation citoyenne c'est d'associer les citoyens réellement, de les faire participer, en les mettant sur le même pied que les décideurs dans cette dynamique qui se crée à ce moment-là. Il faut clairement du suivi.

C'est souvent l'erreur, quand on fait de la participation citoyenne, c'est qu'il n'y a pas ce suivi et que l'on donne une fausse impression, en en faisant un gadget. C'est l'erreur à ne surtout pas commettre. Je ne peux que rejoindre ce qui a été dit. C'est surtout le piège à éviter. Ce sont des points d'attention que l'on doit respecter.

Par rapport aux autres éléments, on aura l'occasion de continuer, sur la mutualisation notamment. On ne sera pas plus longs. Merci pour le temps que vous nous avez consacré.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je tenais à remercier les représentants de l'Union des villes et communes. Au plaisir de vous revoir pour continuer la discussion.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je me joins aux remerciements.

M. le Président. – On vous libère définitivement, en tout cas pour cette commission. Soyez-en remerciés encore et bon travail ce midi.

Certains collègues me soufflent à l'oreille que l'on pourrait passer assez rapidement le décret maintenant, ce qui en arrangerait certains. C'est un décret qui a l'air d'être largement cosigné. Nécessite-t-il de longues interventions ? Je pense la question en termes de timing. Si cela peut durer un quart d'heure, vingt minutes, on pourrait le passer ce matin. Si, en revanche, vous me dites que l'on va parler deux heures, alors non.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – J'ai l'impression que l'enjeu politique est bien connu et je pressens que l'on va pouvoir se rejoindre. Pour autant, je ne voudrais pas que le texte soit comme une lettre à la poste, d'autant qu'il contient des dispositions qui méritent quand même, dans les travaux parlementaires, d'être explicitées ou commentées, pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Il faudra un peu de temps, nécessairement.

M. le Président. – Je propose que l'on suspende les travaux. On les reprendra à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF À L'EXTENSION DE LA PUBLICITÉ ACTIVE DANS LES POUVOIRS LOCAUX, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, LOMBA, EVRARD ET HAZÉE (DOC. 702 (2021-2022) N° 1 À 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée (Doc. 702 (2021-2022) N° 1 à 3).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose Mme de Coster-Bauchau comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme de Coster-Bauchau est désignée en qualité de rapporteuse.

Avis déposé en application de l'article 129 du règlement

M. le Président. – Chers collègues, je vous informe qu'un avis a été déposé, en application de l'article 129 du règlement sur la proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux. Il s'agit d'un avis émanant de Mme Ariane Thiébaud. Cet avis a été adressé aux membres de la commission et est à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance. Il sera annexé au rapport de la présente proposition.

Exposé de M. Dispa, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Ce texte vient à l'ordre du jour à point nommé puisque, ce matin, nous avons le privilège d'auditionner les plus hauts représentants de l'Union des villes et des communes sur les difficultés que peuvent rencontrer les pouvoirs locaux. Nous avons eu l'occasion de faire l'état des lieux de ce qui fait à la fois la noblesse du niveau local et les difficultés qui peuvent être rencontrées à ce niveau-là. Nous avons tous exprimé à de nombreuses reprises notre attachement au modèle communal.

Il y aurait deux erreurs à ne pas commettre par rapport au modèle communal. La première serait de vouloir le déstabiliser. C'est un modèle qui existe depuis longtemps et qui a fait ses preuves. Il donne à la vie démocratique locale une assise solide, sur laquelle les autres niveaux de pouvoir peuvent se reposer. C'est un modèle qui a fait ses preuves et qu'il ne faut pas vouloir bouleverser pour le plaisir.

La deuxième erreur serait de considérer que c'est un modèle intangible et que, parce qu'il a fait ses preuves, il ne faudrait pas le faire évoluer. Nous savons que la société change, que les attentes de nos concitoyens changent. Il est donc important que les communes et les provinces puissent s'adapter à ces évolutions. En l'occurrence, les évolutions que nous voulons implémenter au travers de cette proposition de décret visent à renforcer à la fois le fonctionnement de la démocratie représentative au niveau local et à renforcer l'implication citoyenne dans une logique participative à cette vie locale.

La proposition est le fruit de réflexions qui ont vu le jour en juillet 2020, lorsqu'une proposition de décret avait été déposée par ce qui était à l'époque le cdH et

qui n'avait pas été balayée d'un revers de la main. J'en remercie les membres de la commission, parce qu'au départ d'un texte qui avait le mérite de créer le débat, mais qui avait ses faiblesses et ses imperfections, les uns et les autres nous avons pu entrer dans un processus de discussion et d'intelligence collective, je crois pouvoir le dire ainsi. Nous l'avons fait pour faire évoluer le texte à la lumière des apports de toute une série d'autorités que nous avons auditionnées – l'Union des villes et des communes, l'Association des provinces wallonnes, la Fédération des CPAS, l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle, Transparencia –, toute une série d'acteurs qui ont incontestablement nourri le débat. Ils nous permettent maintenant de déposer un texte, qui ne va certainement pas figer pour l'éternité le mode de fonctionnement des instances communales ni la logique de démocratie participative. Il y aura sans aucun doute à l'avenir d'autres évolutions.

C'est un texte qui présente des avancées réelles sur les deux axes que je viens de mentionner. D'une part, en ce qui concerne le fonctionnement de la démocratie représentative, on sait à quel point le rôle des élus locaux est important. On a beaucoup parlé du rôle des bourgmestres, des échevins, mais le conseiller communal a toute son importance dans le bon fonctionnement d'une démocratie locale. C'était d'ailleurs un élément sur lequel l'Union des villes et des communes avait insisté lors de son audition : le conseiller est un élément essentiel de la démocratie locale. Il est en quelque sorte dépositaire de l'intérêt communal ou provincial comme membre du conseil dans lequel il siège. Il est donc vraiment important de lui permettre d'assumer son rôle dans les meilleures conditions.

Depuis très longtemps, 186 ans si je ne me trompe, puisque cela remonte à la loi communale de 1836, il y a un principe très important qui dit qu'aucune pièce, aucun acte concernant l'administration ne peut être soustrait à l'examen des membres du conseil. C'est le fameux droit de regard des conseillers communaux, qui fait que pour un conseiller communal, quel qu'il soit, qu'il siège à la majorité ou dans l'opposition, il y a un accès automatique à toutes les pièces de l'administration communale. C'est un principe important. Reconnaissons que parfois sa mise en œuvre se heurte à quelques difficultés liées à un peu de mauvaise volonté ou à une interprétation un peu trop restrictive de ce principe. Il n'est pas rare que l'on oblige un conseiller communal qui souhaiterait avoir accès à un dossier à prendre rendez-vous, à se rendre à l'administration communale, à consulter le dossier dans des conditions pas toujours idéales, à solliciter le bénéfice de faire une photocopie.

Ce mode de fonctionnement est désuet et archaïque, raison pour laquelle il nous paraît important – c'est le sens de la proposition – de faire en sorte que l'accès aux pièces puisse se réaliser non seulement de manière physique, mais également de manière électronique. La

pandémie a permis d'utiliser des outils technologiques parfois méconnus. Désormais, les instances délibératives peuvent être gérées par des logiciels qui permettent d'accéder à toutes les pièces à distance. Il nous paraît vraiment important, d'un point de vue de la démocratie représentative, que chaque conseiller communal puisse avoir accès aux documents communaux de manière électronique et/ou physique. Il peut y avoir des exceptions extrêmement marginales, lorsqu'il y a une impossibilité physique à envoyer par support électronique un plan qu'on ne pourrait pas scanner, par exemple, ou un fichier qui serait trop lourd, mais le principe doit être acté. Je pense que c'est sain en termes de participation des conseillers communaux au contrôle et à la gestion communale.

Le deuxième axe, c'est celui qui concerne la participation non plus des conseillers, mais des citoyens. On l'a dit tout à l'heure, c'est un levier par lequel on peut espérer, sans en attendre des miracles, réintéresser les citoyens à la chose publique, en particulier au niveau communal, où il y a déjà, a priori, une relation de proximité et donc un intérêt de départ qui est assez marqué.

Il n'empêche que, si l'on n'y prend garde, une distanciation, une distance peut s'établir avec, à la clé, une possibilité de défiance, d'où la nécessité de faire en sorte qu'il y ait davantage de transparence et de participation. Là aussi, c'est un vieux principe. Sur le fronton de l'hôtel de ville de Verviers, il est écrit : « Publicité, sauvegarde du peuple ». Ce principe de publicité mérite d'être actualisé, sans aucun doute. C'est la raison pour laquelle la deuxième avancée que contient le texte vise à faire entrer dans le champ de la publicité active les projets de délibération des instances communales et provinciales et, le cas échéant, les notes de synthèse qui s'y rapportent de façon à ce que, avant la séance elle-même, tout citoyen intéressé puisse accéder à ces documents et ainsi s'intéresser au contenu même des délibérations.

C'est déjà le cas à d'autres niveaux de pouvoir, notamment, ici, au niveau parlementaire. C'est la raison pour laquelle une personne peut exprimer son avis à travers la lecture d'une proposition de décret. Il nous paraît souhaitable qu'il en soit de même au niveau communal et que les citoyens puissent, non pas seulement prendre connaissance de l'ordre du jour du conseil, mais également prendre connaissance du contenu de cet ordre du jour via les projets de délibération.

Deux principes relativement simples, qui nous paraissent aller dans le bon sens. Cependant, il faut le reconnaître, ils ont suscité certains malentendus, voire des réactions parfois un peu négatives, sans doute par peur du changement. Il y a en tout cas une difficulté à accepter le changement dans un contexte où les pouvoirs locaux sont submergés par les difficultés. L'idée d'une modification a pu être mal perçue

puisqu'elle pouvait donner l'impression que cela allait compliquer le travail des administrations locales.

En réalité, il n'en est rien. Les auditions ont notamment permis de montrer que la charge de travail additionnelle était finalement assez dérisoire. J'en veux pour preuve une question qui a été adressée par une commune limitrophe de Gembloux à ma commune. En effet, on met en place ce dispositif-là. Une commune limitrophe qui s'intéresse un peu au dispositif nous a demandé quelle était la charge que cela impliquait. L'administration a répondu, de manière un peu circonstanciée : « Au total, on peut évaluer à dix minutes le temps qu'il faut pour que les projets de délibération puissent être rendus accessibles sur le site, avec les quelques adaptations qui sont nécessaires ». Dix minutes pour permettre, finalement, à tous les citoyens, d'accéder à ces projets de délibération.

Je pense vraiment que la charge de travail est sans commune mesure avec l'avantage que les dispositions offrent en termes de transparence et de participation. Des outils informatiques existent. La Région wallonne, elle-même, par l'intermédiaire de M. le Ministre, a laissé entendre qu'elle pouvait dégager des moyens pour encourager l'implémentation de moyens digitaux dans les pouvoirs locaux.

Je pense que la crainte de la surcharge est non fondée et elle trouve ici une réponse à travers la proposition.

Autre difficulté qui a été évoquée : la fameuse question des annexes. Le projet de délibération, c'est une chose ; la note de synthèse en est une autre. À ces points, dans chaque conseil communal, on peut adjoindre une série d'annexes. C'est une notion qui n'est d'ailleurs pas définie dans le code. Donc, au cas par cas, selon les communes ou selon les services qui instruisent les points, on peut se retrouver avec une ou deux annexes, voire davantage. Il y a là une diversité dont il faut pouvoir tenir compte et laisser à l'autonomie communale le soin d'apprécier si ces annexes doivent être publiées ou non. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que, en termes d'accès à l'information, ces annexes sont accessibles pour tout citoyen qui en ferait la demande via le principe de la publicité passive.

Il n'y a donc pas de volonté de dissimuler quoi que ce soit. Simplement, les annexes sont peut-être davantage utiles pour les conseillers communaux ou provinciaux que pour les citoyens eux-mêmes, mais si les citoyens en ont l'intérêt, ils peuvent y accéder par le biais de l'accès aux documents administratifs.

Enfin, une autre difficulté a été mentionnée, celle qui touche au respect de la vie privée. C'est évidemment un principe tout à fait important qui s'applique d'ores et déjà. Le texte ne vaut évidemment que pour les séances publiques. Il prévoit d'anonymiser toutes les mentions qui pourraient mettre en danger cette vie privée. Cela

devrait déjà être le cas pour le moment, mais il est prévu très clairement que, hormis ce qui concerne les mandataires, les données à caractère personnel soient anonymisées. À nouveau, cela ne peut pas générer une charge de travail inconsidérée puisque l'on parle bien des séances publiques qui sont elles-mêmes a priori exemptes ces données personnelles.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments principaux de cette proposition de décret. Je veux réitérer très sincèrement mes remerciements à l'égard des groupes qui composent cette commission, et en particulier à l'égard des groupes de la majorité, puisque c'est un travail commun qui a permis d'aboutir à un texte dans lequel je crois que l'on peut se retrouver. Ce travail commun a permis d'améliorer le dispositif proposé initialement pour que les avancées soient réellement perçues comme telles par les pouvoirs locaux.

Ce ne sont pas des contraintes supplémentaires. Il y aura bien une possibilité de contrôle via l'application de la tutelle générale d'annulation et via ce rapport annuel publié par l'autorité de tutelle. C'est important, mais la réalité démontre déjà qu'un grand nombre de communes – et un nombre croissant – vont faire application ou font déjà application du dispositif, sans même attendre la contrainte ou la menace d'un contrôle, parce qu'elles se rendent compte que ces avancées vont dans le sens de l'histoire et qu'il vaut mieux les mettre en pratique au plus vite. Pour qu'il y ait quand même une garantie de mise en œuvre effective, la proposition prévoit néanmoins un calendrier. Il a été un peu adapté par rapport aux propositions initiales puisque nous avons pris un peu du temps pour finaliser le texte et tenir compte, en particulier, des avis que nous avons reçus du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données – avis tout à fait précieux –, qui ont nécessité un examen attentif, et la rédaction d'amendements pour tenir compte dûment de ces avis, aussi bien des considérations juridiques du Conseil d'État que les recommandations de l'Autorité de protection des données.

Des amendements ont donc été déposés, Monsieur le Président, qui tiennent compte de ces avis et qui modifient le texte pour le faire évoluer dans la bonne direction. À la faveur de cet examen et de ces avis, le temps s'est évidemment écoulé, de sorte que l'on propose désormais un calendrier qui paraît tout à fait raisonnable, à savoir le 1er septembre 2022 pour les grandes villes, le 1er avril 2023 pour les communes de moyenne importance et le 1er juillet 2023 pour les petites communes, parce que l'on ne veut pas jouer sur la pression, l'intimidation ou la sanction. Les communes sont suffisamment chargées de missions pour ne pas leur donner l'impression que l'on veut davantage les accabler. Ainsi, on trace une perspective temporelle dans laquelle elles pourront sans aucun doute s'inscrire en anticipant, j'en suis convaincu, les échéances qui figurent dans la proposition de décret.

Voilà, Monsieur le Président, je ne vais pas être beaucoup plus long. Je vous remercie pour votre bonne attention et remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué près ou de loin à la rédaction de ce texte dans sa version finale.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je vais être succinct. Je ne vais évidemment pas redire tout ce qui vient d'être dit et qui présentait de fort belle manière la proposition de décret. Je voudrais juste souligner que, aujourd'hui, nous avons dans cette commission du Parlement un exercice qui me semble vraiment très intéressant. Il y a les quatre partis démocratiques qui, ce matin, sont venus présenter un certain nombre de revendications ou de constats via l'Union des villes et communes. Nous les avons accueillies avec bienveillance et nous en avons parlé avec eux.

Maintenant, nous avons une proposition de décret, je le rappelle, à l'initiative des Engagés, et qui a eu le mérite de poser la question et de faire avancer le schmilblick. On a eu des échanges ici même avec Transparencia, avec l'Union des villes et communes, avec d'autres partenaires. On a vu les limites de l'exercice, on a vu les difficultés d'exercice. On a essayé d'adapter les textes en fonction de ces interventions.

Je voudrais tout simplement rappeler la volonté commune d'avancer vers une plus grande transparence au sein des pouvoirs locaux. C'est une volonté partagée par M. le Ministre.

Le monde change, évolue, et non seulement au niveau démocratique, mais aussi au niveau technologique. On constate qu'il existe maintenant des outils au niveau technique qui permettent sans doute d'avoir beaucoup plus de transparence, de diffusion d'un certain nombre de choses.

On peut imaginer que le fait de publier les propositions de décision du conseil communal permettra de donner envie à ceux que, ce matin, nous appelions de nos vœux, des gens qui pourraient être mobilisés pour la chose publique, pour la gestion publique locale. En tout cas, partager davantage les processus de décision me semble être plutôt positif par rapport à cet écueil. Comme on l'a souligné, on ne partagera pas seulement avec les mandataires, mais également avec des citoyens. C'est une très bonne chose que d'essayer de mieux faire comprendre tout ce qui est décidé, tout ce qui est proposé à la décision.

Ce texte permettra à tout un chacun de prendre connaissance des projets de délibération, des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communal, tout en

rappelant qu'il s'agit bien de projets de délibération. Je l'ai dit suffisamment souvent en conseil communal, une proposition de décision du conseil peut être modifiée en conseil. On l'oublie souvent, on a presque l'impression que c'est monolithique et qu'il n'y a pas de débat. Le conseil communal est dynamique, donc un budget peut être modifié en séance avant d'être approuvé.

Ici, on est donc bien dans un processus qui sera effectivement dynamique, mais qui a sa limite. C'est donc bien une proposition, donc ce n'est pas nécessairement ce qui sera décidé.

On a parlé des notes de synthèse qui pouvaient être jointes à la proposition de décision. On a préféré ne pas l'imposer, tout simplement parce que d'abord il y a des propositions de décisions qui se suffisent à elles-mêmes, il n'y a pas besoin d'avoir de note explicative en annexe ou en parallèle.

Effectivement, nous sommes assez d'accord de réserver à l'autonomie communale le choix d'ajouter une note de synthèse, d'ajouter des annexes, sachant que par rapport aux annexes on a toute cette limite de la vie privée, de la confidentialité de certaines données. On revient là sur le débat que nous avons eu en parallèle par rapport aux PV de collège, où l'on s'est bien rendu compte, en discutant avec différents partenaires qui sont venus ici même, que ce n'était pas aussi simple que d'imaginer qu'il y avait un véritable problème de données publiques, de données confidentielles. C'est donc là un vrai travail qui serait compliqué.

Par rapport aux outils techniques qui existent maintenant, depuis les débats que nous avons eus ici, pas mal de communes sont rentrées dans le processus. On peut constater que, sur le terrain, ce n'est pas aussi compliqué qu'on l'avait craint. On avait peur de la surcharge de travail à la fois des mandataires, à la fois des services administratifs, et finalement on se rend compte que les choses sont faisables relativement aisément. Il y a sans doute des exceptions, mais ce n'est pas quelque chose qui doit non plus effrayer les communes. C'est pratiqué dans pas mal de communes de différentes dimensions et l'on pourrait aussi partager les expériences des uns et des autres pour rassurer celles et ceux qui aujourd'hui me disent – d'anciens collègues, puisque je ne suis plus au collège communal : « Ne crois-tu pas que l'on a déjà assez de choses à faire ? » Je pense que l'on peut aussi convaincre par l'expérience vécue par d'autres.

On a aussi prévu de proposer, à travers le décret, une mise en place progressive, sachant que l'on a quand même été à l'écoute de celles et ceux qui se tracassaient : toutes les communes ne sont pas les mêmes, toutes les communes n'ont pas les mêmes moyens, il faudra des moyens en matériel informatique que d'autres n'ont peut-être pas toujours, quoique, maintenant, cela commence à être évident. La taxe Pylône, comme on l'appelle, permettra peut-être

d'améliorer les outils au niveau informatique. Tout cela fera, que progressivement mis en œuvre, cela devrait être facile, plus aisé, et cela permettrait d'avoir une plus grande transparence pour les décisions des conseils communaux.

Nous soutiendrons, évidemment, le texte que nous avons déposé, avec les quatre outils démocratiques, avec plaisir.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci pour votre exposé clair et précis. Ce texte est, quelque part, un premier pas, une première étape vers l'objectif que s'est fixé le groupe de travail. Je dois signaler qu'il y a une excellente ambiance, un échange d'informations, de pratiques qui vise à faire évoluer la législation dans le bon sens, avec deux principes importants : d'une part, l'organisation du conseil communal qui était déjà organisé à travers la loi communale, mais qui prend une dimension numérique à l'endroit du grand public. C'est une avancée en termes de transparence, de participation et d'implication des citoyens dont on ne peut que se réjouir. D'autre part, nous étions dans une dynamique relativement passive, ceux qui voulaient recevoir une information devaient aller la quémander et aujourd'hui, il y a un changement de paradigme, puisque nous évoluons avec cette question de proactivité de l'exécutif qui doit mettre spontanément un maximum d'informations dans le respect des protections des données au grand public, mais également vers les conseillers communaux.

Nous n'avons pas souhaité – c'était une demande qui a été débattue – intégrer dans ce texte la question des sanctions éventuelles. Je m'en réjouis, car je pense que dans le contexte, parfois anxieux, les contraintes des mandataires communaux sont telles aujourd'hui qu'il ne fallait sans doute pas rajouter une couche de pression à ce niveau-là. Nous avons voulu être relativement souples en ce qui concerne la question des délais, vous le savez, Monsieur le Ministre, le respect des délais est souvent un sujet qui est source de recours ou de frustration pour certains. Je pense qu'il faudra être attentifs à cette question des délais, même si dans le texte, à travers les deux notions que je viens d'évoquer, nous pouvons effectivement trouver une réponse à ces questions de délais puisque d'une part nous essayons, sauf cas de force majeure, de produire les documents par voie numérique cinq jours avant la tenue du conseil communal.

Nous devons également nous interroger – je voulais attirer votre attention, Monsieur le Ministre sur cet aspect des choses – sur les documents ou les demandes qui émaneraient éventuellement d'une opposition, qu'ils doivent transmettre dans les cinq jours francs. Nous pouvons comprendre qu'un exécutif doive donner éventuellement un ou deux jours pour actualiser les données. C'est vrai aussi pour les questions d'actualité, qui seraient éventuellement soumises.

Je pense qu'à travers le principe ancien qui a été rappelé par lequel aucun document ne peut être à la fois soustrait aux mandataires, il appartiendra à l'exécutif, même si les délais ne sont pas précisés, de publier dès que possible les demandes émanant de l'opposition.

Par rapport à ce délai et par rapport à ce principe de transparence et d'accessibilité de tous les documents, nous avons insisté et je me permets de le refaire une nouvelle fois, sur la question des PV de collège qui doivent être diffusés vers, notamment, les conseillers communaux. Je pense qu'à partir du moment où nous adoptons aujourd'hui un principe de proactivité en la matière, les PV de conseils communaux à travers ce texte peuvent aussi, lorsque c'est possible par rapport à une administration, être transmis directement vers les conseillers dans des délais raisonnables.

Se posera la question, et j'attire une nouvelle fois votre attention par rapport à des exemples vécus, de l'approbation des PV de collège. Doivent-ils être approuvés pour être transmis ou non ?

Dans quels délais ? Même si bien souvent, cela est régi par un règlement d'ordre intérieur. Ce sont deux éléments que nous devons éventuellement préciser à l'avenir, même si le texte oblige quelque part à transmettre par voie numérique tous les documents qui ne posent pas de problème et dans des délais généralement raisonnables.

Pour être plus clair, on a évoqué aussi le soutien à l'endroit des communes qui ne disposeraient pas de moyens conséquents ou qui ne sont pas encore affiliées à l'un ou l'autre logiciel.

Souhaitez-vous faire évoluer la démarche ? On soulignera effectivement les amendements constructifs à ces techniques qui ont été évoqués ou suscités par le Conseil d'État et par l'Association de la protection des données.

Je prends connaissance d'une proposition qui émane du PTB au niveau des amendements. Sans préjuger de ce qui va être dit par notre collègue, tout ce qui concerne les annexes risque de complexifier lourdement le processus et d'engendrer en cas d'erreur, volontaire ou pas, des situations de recours.

En ce qui nous concerne, on est partisans pour avancer *step by step*, gentiment. C'est une nouvelle obligation où l'on se félicite que l'agenda ait été adapté en fonction de la taille des communes.

Puis, nous aurons à cœur, au niveau du groupe de travail et des réflexions au sein de cette commission, d'évaluer dans quelques semaines ou dans quelques mois le dispositif afin de voir de quelle manière nous pouvons encore renforcer ces principes de transparence et de participation citoyenne.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Permettre à la population de prendre connaissance avant le conseil des délibérations qui y seront discutées est une idée simple, mais élémentaire. Nous voulons d'abord saluer le rôle pionnier qu'une série de communes ont eu en avançant de leur initiative – souvent depuis plusieurs années, parfois après sensibilisation, concertation avec des associations militantes – pour développer ce droit.

De manière générale, la transparence peut renforcer la confiance du public, en l'espèce au niveau de la démocratie locale, la plus proche pour un très grand nombre de citoyens.

De façon concrète, cette communication des projets de délibération permettra aussi de faciliter l'accès au débat public pour le public. On a vu, à l'occasion de la pandémie et de la retransmission des séances de conseil à distance qui s'est largement développée – pour ne pas dire généralisée –, combien il y avait un intérêt pour ces séances du conseil communal.

Nous voulons aussi saluer avec mon collègue Demeuse, qui a travaillé sur le dossier également, la dynamique parlementaire qui a pu intervenir sur ce sujet.

M. Dispa a rappelé l'initiative du premier texte qui avait été déposé. On se rappelle aussi les vifs débats auxquels il avait pu donner lieu. Il est vrai que le texte présentait une portée extrêmement large et qui conduisait à des charges disproportionnées entre l'étendue des documents de délégation – je pense notamment à toute une série de décisions portées à l'ordre du jour du collège communal à l'époque – et le travail que cela demanderait à l'administration.

L'intérêt public est lié à une masse de décisions. Ils ont davantage une portée individuelle pour ce qui concerne cet organe.

Comme M. Dispa l'a dit, il est remarquable que la dynamique parlementaire et la discussion aient pu se poursuivre au-delà de caricatures, pour tenter de réunir une majorité la plus large possible sur un certain nombre d'avancées qui sont significatives.

Je remercie pour ce qui me concerne les trois autres groupes cosignataires.

Des auditions en particulier ont pu significativement enrichir le débat avec l'Union des villes et des communes, avec la Fédération des directeurs généraux des villes et communes, avec l'intercommunale IMIO, avec l'association Transparencia.

La contribution d'IMIO et de Transparencia par rapport aux conséquences pratiques et aux gains pour la transparence et l'efficacité du fonctionnement administratif ont certainement contribué à convaincre ceux qui pouvaient légitimement s'interroger sur la charge que cela allait représenter.

Il y a une série d'objections pratiques qui ont pu ainsi être exprimées, mais qui ont pu aussi trouver un certain nombre de réponses avec, dans certains cas, des adaptations à prévoir dans le texte. C'est ce que nous avons essayé de faire avec une série de craintes qui ont été apaisées.

À côté de cela, on a parfois pu entendre des arguments moins convaincants portant par exemple sur le trouble que cela aurait pu générer dans la population. Là-dessus, M. Lomba en a parlé, la réponse qui consiste à afficher clairement qu'un projet de délibération est un projet et n'est pas encore une délibération est, de notre point de vue, de nature à répondre à ce questionnement.

Bien évidemment, il y a des éléments de compromis ou, plus exactement, de recherche de point d'équilibre, tenant compte des différents avis qui ont été reçus, mais je pense que, globalement, ils n'altèrent pas la valeur importante que ce texte présente et qui pourra réellement faire avancer les choses.

Pour aborder certains points plus particuliers, la question des annexes a été soulevée et nous avons notamment pris connaissance des avis reçus en la matière. Je veux dès à présent clarifier un point, même si nous y reviendrons sans doute au moment des articles. Le texte dont nous parlons aujourd'hui ne porte à aucun moment préjudice au droit d'accès aux documents administratifs par l'action de la publicité passive, pas plus non plus qu'il ne porte préjudice à aucun moment quant au droit de recours devant la Commission d'accès aux documents administratifs. Ce texte organise la publicité active et, à cet égard, il a délimité un périmètre qui permettait de fonctionner pour l'ensemble des administrations locales.

Il en est de même pour les notes de synthèse. Elles ne sont pas non plus dégradées dans leur statut administratif. Ces notes qui mettent en contexte les points à délibérer au conseil communal seront transmises avec les projets de notes chaque fois qu'elles existent et, pour les cas où les documents sont autoportants, il en sera autrement, dès le moment où elles n'existent pas.

Pour ce qui concerne le calendrier, là aussi, c'est un élément qui a été discuté après avoir entendu les acteurs que nous avons auditionnés. S'il est tout à fait fondé que des petites communes peuvent aussi avancer sans attendre en la matière – d'ailleurs, des exemples ont été mis en exergue dans cette commission –, il est également vrai que, pour des communes qui seraient moins férues de la culture numérique, leurs moyens effectifs en personnel sont plus petits pour franchir ce cap qui est souvent plus un cap culturel qu'un cap fondamentalement problématique. C'est la raison pour laquelle ce critère a été retenu en vue d'une mise en œuvre permettant une adaptation à ceux qui ne sont pas encore dans le mouvement, qui constitue des échéances ultimes et, en même temps, ne renvoie bien entendu pas

à la prochaine législature. Cela n'aurait pas été proportionné.

Je dois encore souligner le rôle positif du ministre Collignon, avec son équipe qui l'accompagne aujourd'hui et qui a soutenu la discussion, mais qui l'a surtout accompagné par les moyens dégagés pour la numérisation dans les communes. Nous osons espérer que ce travail se poursuivra pour ce dossier, comme pour une série d'autres dossiers qui appellent aussi une numérisation croissante au bénéfice des services pour la population.

Enfin, j'ai beaucoup parlé du premier point de la proposition, l'accès au public. Je ne veux pas oublier un point qui, même s'il fait moins parler de lui, est au moins aussi important à nos yeux. Il s'agit du renforcement pratique du droit d'accès pour les conseillers communaux et, au passage, pour les conseillers provinciaux aussi. Il s'agit de l'accès à distance aux pièces communales. M. Dispa a rappelé son fondement historique. C'est un droit puissant, extrêmement large et dont la principale limite aujourd'hui se situe dans l'accès pratique à la maison communale pendant des heures d'ouverture pour des conseillers qui ont une autre occupation principale, qui peuvent travailler pendant les horaires d'ouvertures, parfois de manière très éloignée de leur commune. C'est un obstacle réel, une entrave sérieuse pour une série de personnes et l'accès qui sera dorénavant numérique va donc considérablement aussi augmenter l'effectivité de ce droit. M. Evrard a eu raison de pointer l'enjeu des procès-verbaux de collèges qui constituent un des éléments importants dans le suivi pratique et politique pour un conseiller communal. C'est d'ailleurs aussi l'Union des villes et communes qui nous indiquait, je cite : « Il convient également de veiller au rôle des élus, en particulier les conseillers communaux, comme élément essentiel de la démocratie locale conçue comme une démocratie représentative à laquelle nous sommes fondamentalement attachés ». C'est donc également un point important.

Comme M. Lomba l'a fait, j'ai également envie d'y voir un signe très positif ensuite de notre échange de ce matin, lorsqu'on évoquait notamment la crise des vocations, la difficulté pour des citoyens de s'impliquer dans la vie communale. Ces deux axes apportés au sous-décret ne sont constituent pas une panacée. On l'a suffisamment dit : il y a beaucoup de choses à faire pour répondre à ce problème complexe, mais je vais y voir une contribution positive. Voilà, Monsieur le Président, l'essentiel de ce que je souhaitais évoquer.

L'autorité de tutelle aura bien sûr pour rôle de veiller à la mise en application des législations. Nous avons évoqué l'enjeu budgétaire. J'ai également envie de faire écho à la suggestion de notre collègue de pouvoir faciliter le partage d'expériences parce qu'il y a effectivement, dans les communes de toutes tailles, des belles histoires, des changements qui ont été positifs

sous tous les angles et dont nous ne pouvons que chercher à faire bénéficier les autres communes.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur Dispa, pour la présentation, cette proposition de décret et toutes les explications que vous avez bien voulu donner. Il est vrai que la question de la transparence et de la transmission d'informations, c'est vraiment un élément essentiel de la démocratie locale. Si l'on veut que celle-ci soit une réalité, il est essentiel que les conseillers communaux élus par les citoyens et les citoyens eux-mêmes puissent avoir accès à un maximum d'informations sur les décisions qui vont être prises et qui les concernent.

Or, on voit encore bien, trop souvent, des collègues communaux qui se montrent très opaques dans leur gestion, ne partageant pas les informations essentielles avec leur conseil et leurs administrés. Ce genre de comportement ne fait que nuire à la relation entre le citoyen et le politique et peut conduire à des dérives dans la gestion des deniers publics. On pourrait d'ailleurs prendre comme exemple récent le cas du projet Cristal Park à Seraing où des conseillers communaux et les citoyens doivent se battre pour obtenir quelques informations de la part du collègue communal sur un projet qui concerne pourtant tous les habitants de la ville, tant par les conséquences en termes d'aménagement du territoire que du fait d'un investissement massif d'utilisation d'argent public.

Finalement, toutes ces considérations pour dire que ce travail vers une plus grande transparence est un travail à continuer sans relâche, car nous ne sommes pas encore dans une situation idéale. Le décret dont on discute aujourd'hui est clairement un pas dans la bonne direction. Les conseillers communaux se voient renforcés dans leurs droits de regard puisqu'ils pourront avoir accès à des documents électroniques leur permettant d'économiser du temps et d'éviter des déplacements à la maison communale et aussi une plus grande communication des pouvoirs locaux qui sera mise en place pour les citoyens avec la publication des projets de délibération et notes de synthèses explicatives.

C'est d'ailleurs déjà le cas depuis un petit moment à Mons où les projets de délibération sont accessibles via le site de la ville. Là où je disais tout à l'heure que l'on n'est pas encore dans une situation idéale, c'est que l'on pourra encore améliorer les choses. Par exemple, à Mons, on n'a pas accès de manière électronique aux interpellations et aux questions posées par les conseillers communaux. Ni les conseillers communaux ni les citoyens n'ont accès à ces documents de manière électronique. C'est quelque chose que l'on pourrait évidemment améliorer, outre la publicité passive.

Je voudrais quand même, à ce titre, remercier et applaudir le travail d'organisations de terrain comme Transparencia, qui ont permis, à ce sujet, de faire avancer les consciences et les administrations et dont ce décret vient, en quelque sorte, parachever le travail. C'est entre autres grâce à ces personnes qui sont, sans relâche, allées voir les élus des villes et communes de Wallonie que la démocratie et l'accès aux documents avancent. On peut voir que grâce à leur action, il y a bon nombre de communes qui appliquent déjà des dispositions prévues dans ce décret, comme je l'ai cité avec le cas de Mons.

Il est également intéressant de noter que c'est par le développement d'outils technologiques que l'on peut améliorer la transmission d'informations entre les pouvoirs publics et les citoyens. Les outils – il faut quand même le rappeler – qui ont été conçus, notamment par une initiative publique avec l'intercommunale IMIO, ce qui prouve bien que l'initiative publique est un atout pour répondre aux besoins des citoyens.

Enfin, avant d'aborder le texte en lui-même, j'aurais juste une remarque sur le processus qui a conduit à son élaboration. Après les auditions sur ce sujet, il avait été dit que nous construirions ensemble ce décret. Il me semble que les invitations à l'égard de mon groupe se sont probablement perdues en chemin. Cela nous semble bien regrettable sur un sujet qui devrait pourtant, selon nous, tous nous réunir. Dont acte.

Pour en revenir au texte en question, j'ai quelques remarques. Premièrement, sur la question du contenu des documents publiés, la proposition de décret prévoit que soient mis en ligne les projets de délibération et les notes de synthèse. La question se pose donc quant aux annexes de ces projets de délibération. Sur ce point, je ne partage pas l'avis des collègues qui pensent que cela pourrait poser problème. Au Conseil communal, quand il y a des questions de personnes, cela se passe à huis clos. Je ne comprends pas bien qu'il puisse y avoir des problèmes à publier ces annexes de manière obligatoire. Si l'on risque de reconnaître des personnes, c'est évidemment un autre problème. Cependant, la plupart du temps, ce n'est pas le cas. Il y a donc le huis clos pour les cas de personnes.

Pourquoi ne pas avoir ajouté que ces annexes doivent également faire l'objet d'une publicité active et non passive ? Lors des auditions, la Fédération des directeurs généraux avait dit : « La simple délibération de dire que l'on va acquérir un bien ou le vendre n'a aucun sens, l'annexe fait donc partie intégrante de la délibération ». Il faut veiller à ce que cela soit bien le cas. C'est l'objet de l'un de nos amendements. J'entends que l'on dit qu'il y a toujours la publicité passive des documents, mais cela veut dire que l'on doit faire la demande à la commune, que celle-ci doit répondre et on peut déjà avoir passé la date du Conseil communal à ce

moment-là. Il est un peu dommage de ne pas franchir le pas d'une publicité active sur ce sujet.

Il faut également rappeler ce grand principe de droit appliqué par les commissions d'accès du pays : la publicité est la règle, la censure est l'exception. Pour qu'il y ait censure, encore faut-il que l'autorité communale ou provinciale soit en mesure de démontrer qu'il existe un risque de préjudice pour les personnes physiques ou morales concernées. Il faudra être attentifs au respect de ce principe lors de l'application de ce décret.

Deuxièmement, en termes de respect de ces règles, si la tutelle a toujours le loisir d'annuler les points d'un Conseil communal qui sera en défaut d'avoir eu une publicité active, pourquoi ne pas prévoir le report d'office d'un point n'ayant pas respecté les règles de cette proposition de décret ? Lors de la première proposition du groupe Les Engagés, des sanctions à l'encontre des autorités récalcitrantes étaient prévues. Ici, on a compris que l'on ne voulait pas rajouter de pression sur les autorités locales. On peut comprendre l'idée, mais on voit bien que, par exemple, dans le cas de la CADA, l'absence de sanction conduit à des dérives, avec des décisions de transmission de documents qui ne sont pas suivies par les autorités locales.

Troisièmement, sur les notes de synthèse explicatives, on a vu les remarques formulées par le Conseil d'État. Je viens de voir, avec les amendements de la majorité, que celles-ci ont été prises en compte et on s'en réjouit. Dans les commentaires, il est écrit que ce document ne constitue pas un document administratif susceptible de recours. On sait que la CADA a eu des positions variées sur le sujet. Pour rappel, un document administratif, c'est selon l'article L3211/3 du CDLD, « toute information, sous quelque forme que ce soit, dont une autorité administrative dispose ». Dans un arrêt d'octobre, la CADA considère que la note de synthèse, partie intégrante de la convocation intégrée à chaque conseil communal, est un document achevé et complet. Elle ne sera pas modifiée ultérieurement, même si le Conseil décide en séance de retirer ou d'ajouter un point à l'ordre du jour, ou de ne pas suivre une proposition de délibération. On peut alors se poser la question du caractère quelque peu antidémocratique de décider qu'un document ne constitue pas un document administratif. Va-t-on en arriver à retirer la notion de document administratif à tous les documents que l'on veut soustraire au recours, comme celui de la CADA ?

Dernier point, concernant les délais de mise en application, on se demande ce qui motive à ce point le délai de plus d'un an de mise en application de ce décret pour les petites communes de moins de 12 000 habitants. Tellin, 2 500 habitants ; Berloz, 3 000 habitants ; Nassogne. Ce sont trois communes de moins de 12 000 habitants qui jouent déjà le jeu de la publicité active et de la transparence. Quels obstacles techniques nécessiteraient plus d'un an pour ces communes ?

La proposition ne contient aucun commentaire permettant de comprendre la pertinence d'une telle mesure. Il en résulte que les habitants des petites communes seront désavantagés pendant un an et deux mois par rapport à ceux des grandes entités alors que les logiciels IMIO et Inforius concernés fonctionnent indépendamment de la taille de la commune.

C'est pourquoi nous avons aussi introduit un amendement afin que ce décret rentre en application en juillet 2022 pour les communes de 50 000 habitants et en janvier 2023 pour les autres, sans distinction.

Voici nos remarques sur cette proposition de décret que nous soutiendrons, évidemment, car c'est un pas dans la bonne direction. Mais, il ne faut certainement pas s'arrêter là et continuer ce travail.

On a pu voir à quel point la relation entre élus locaux et administrés pouvait être source de tension. C'est par une amplification de la démocratie et de l'implication des citoyens que l'on pourra apaiser ces tensions.

Voilà, Monsieur le Président.

Concernant la justification des amendements, je pense les avoir déjà faites. Les deux premiers amendements visent à préciser le caractère obligatoire de la publication active des annexes liées aux projets de délibération des conseils communaux. L'amendement numéro 3 concerne la date d'entrée en vigueur où là on vise vraiment à accélérer la mise en place de la publicité active dans les communes de moins de 12 000 habitants.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, merci aux uns et aux autres pour leurs différentes expressions.

Je crois que l'intérêt est d'avoir essayé de mener un travail collectif qui nous permet de rencontrer un objectif noble, celui de la transparence dans les différentes actions publiques que nous menons.

Alors, il fallait trouver un équilibre entre l'objectif noble que l'on défend et le fait de permettre aux communes d'être pragmatiques afin de s'adapter aux dures et difficultés qui nous ont été dénoncées par les fonctionnaires communaux ainsi que par les différents bourgmestres.

Cela aurait été inadéquat d'entendre ce matin les différents bourgmestres nous parler de simplification, de se dire qu'il y avait de la surcharge et de ne pas tenir compte de ce qu'il a été évoqué lorsque leurs représentants sont venus. Vous me permettrez de

remercier Enida qui siège aujourd'hui à mes côtés pour le travail qui a été réalisé.

D'autre part, certains d'entre vous l'ont évoqué, il faut aussi qu'il y ait une certaine suite, notamment en termes de financement, pour la transformation digitale des administrations. On fait allusion aux moyens qui ont été dégagés, notamment dans l'accord ToP, et aux différents moyens que nous avons pu dégager sur mes propres enveloppes. Au total, cela fait 32,5 millions d'euros qui ont été dégagés en faveur des villes et communes pour la digitalisation.

La digitalisation s'entend évidemment au sens large. Il faut du matériel, il faut que le personnel affecté soit formé et il faut de l'interopérabilité entre les différents *process*. Nous nous engageons en tout cas dans cette voie-là.

Il me reste à vous dire qu'il y a également, à la suite de la proposition de décret, des éléments qui sont transférés vers le groupe de travail qui s'occupe de la modernisation et de la simplification du CDLD, notamment relativement aux voies d'affichage. C'est assez compliqué et un peu suranné quand on voit parfois les différentes valves qui contiennent une information que finalement peu de citoyens lisent.

Quant aux délais et modes de transmission des documents du collègue vers les conseils, cela a été évoqué.

Quant à la publication des règlements et ordonnances, j'ai également noté les diverses remarques quant aux délais d'application, mais je crois que l'on a ici tenté de tenir compte des réalités de chacun.

Je dois encore vous informer que, quant aux délais relatifs à l'avant-projet de décret de simplification administrative, ceux-ci sont en cours et devraient aboutir – je ne désespère pas – pour la fin de l'année 2022.

Cet avant-projet de décret comprendra toute une série de mesures de simplification administrative et de modernisation ainsi que de règles relatives à la transparence.

Je vais conclure en vous remerciant pour le travail collectif qui a été effectué. Je crois aussi que c'est une matière qui doit transcender les diverses idéologies de notre parlement pour essayer de faire œuvre utile.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je voulais d'abord remercier M. le Ministre et, à travers lui, ses excellents collaborateurs qui ont joué un rôle précieux. Je voulais aussi adresser des remerciements à M. Beugnies, qui s'inscrit toujours dans une approche constructive dans nos débats.

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse par rapport aux critiques ou interrogations que vous avez formulées, Monsieur Beugnies. En ce qui concerne la question des annexes – je réponds aussi en cela à l'avis intéressant qui nous a été transmis ce matin, peut-être inspiré par les réflexions de Transparencia et nous devons adresser nos remerciements à cet organisme qui a également joué un rôle important dans cette matière –, il faut bien rappeler ici que le décret inscrit dans le champ de la publicité active les projets de délibération et les notes de synthèses explicatives. Le reste – et donc les annexes – demeure dans le champ de la publicité passive. Elles ne sont aucunement dissimulées ou rendues inaccessibles à qui souhaiterait en prendre connaissance. Simplement, elles peuvent faire l'objet d'une demande de prise de connaissance selon les règles qui régissent la publicité passive.

À ce sujet, je voudrais faire référence à une forme de jurisprudence qui a été édictée par le prédécesseur de M. le Ministre, M. Dermagne, qui, en matière de publicité active et passive, a eu l'occasion lors d'une réponse à une question que je lui avais posée en 2020 de rappeler cette ligne directrice que je me permets de lire, parce qu'elle me paraît importante pour l'interprétation que l'on pourra faire de nos travaux : « Chaque commune est libre d'organiser une publication systématique des documents remis aux conseillers communaux avant toute séance du conseil communal. Ainsi, une commune peut choisir de publier d'initiative sur son site web, outre l'ordre du jour des séances du conseil, les notes de synthèse explicatives, les projets de délibérations et les autres annexes à l'ordre du jour ». Ce faisant, M. Dermagne établit donc bien une distinction entre les informations qui doivent être obligatoirement communiquées – les projets de délibération et les notes de synthèse font partie de ces pièces qui devront être obligatoirement communiquées – et les informations qui peuvent être communiquées pour autant que l'autorité locale le décide.

Il y a donc là une distinction et le texte s'inscrit bien dans cette forme de jurisprudence qui permet aussi de préserver l'autonomie communale. Il y a, d'une part, ce qui est obligatoire de publier et, d'autre part, l'autonomie communale peut toujours, de manière complémentaire, adopter une pratique ou une règle de conduite différente qui vienne enrichir. Il y a une jurisprudence de la Cour constitutionnelle. Je pense en particulier à l'arrêt 95 de 2005 portant sur le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes. Dans cet arrêt, la Cour constitutionnelle dit clairement que, même si une autorité « supérieure » – la Région wallonne en l'occurrence – intervient dans une des compétences liées par exemple à l'autonomie des provinces, celles-ci gardent la possibilité de prendre des mesures complémentaires qui viendraient compléter le propos.

C'est une approche qui me paraît équilibrée, d'autant plus que les annexes ne sont définies nulle part.

Aucun document du code ne définit ce qu'est une annexe. Aller faire une obligation de la publication des annexes est créer une source d'insécurité juridique dès lors que les annexes ne sont pas définies. Ici, leur publicité active relèvera de l'autonomie communale et on peut laisser aux communes le soin d'apprécier ce qui est la meilleure chose à faire à cet égard.

En ce qui concerne les autres remarques, notamment la date d'entrée en vigueur, les uns et les autres ont déjà dit que l'on pouvait raisonnablement miser sur un effet d'entraînement et ne pas attendre que la date tombe comme une obligation. Les communes vont rentrer dans le processus. Beaucoup l'ont déjà fait.

Les articles de presse y ont également contribué, donc je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter par rapport à cela, et qu'il y a un signal de compréhension, à l'égard, notamment, des petites communes, dont on connaît les difficultés par ailleurs. Je trouve que c'est plutôt bienvenu dans le chef du législateur régional.

Je fais référence aux remarques figurant dans l'avis que nous avons reçu ce matin : en ce qui concerne l'annulation des actes non soumis à la publicité active par la tutelle, il faut rappeler que la tutelle aura le pouvoir de procéder à une annulation par référence à la loi ou à l'intérêt général, sur base de l'article L3122-1 du Code de la démocratie locale. Ici, dès lors que le texte acquiert une portée décrétole et donc une valeur légale, évidemment, ce sera une source possible d'annulation via la tutelle.

Enfin, dernier élément, en ce qui concerne les notes de synthèse, je crois qu'il y a un malentendu quand je lis la note que l'on a reçue. Personne ne dit – et le texte ne le dit pas – que ces notes de synthèses ne sont pas un document administratif. Elles sont un document administratif et l'on peut évidemment y accéder, le cas échéant. Simplement, elles ne font pas l'objet d'un recours, non pas auprès de la CADA, mais auprès de la tutelle régionale, puisque la note de synthèse, par définition, n'est pas la délibération. Elle est un document explicatif. C'est la délibération qui peut faire l'objet de recours. Je crois qu'il ne doit pas y avoir de malentendu à cet égard.

Enfin, dernier élément, et pour l'anecdote : Monsieur Beugnies, je ne crois pas qu'il soit possible, dans un conseil communal, d'adopter une délibération disant que l'on va acquérir un bien en renvoyant pour le surplus à une éventuelle annexe pour dire de quel bien il s'agit, quelle est sa valeur, comment la valeur a été estimée. La délibération, par définition, doit contenir tous ces éléments. Honnêtement, en termes de qualité des informations, l'accès au projet de délibération et à une note explicative me semble a priori donner toutes les garanties pour que les citoyens puissent avoir une information très complète.

Je crois qu'il n'y a pas lieu de craindre une quelconque volonté de dissimulation d'information dès lors que les projets de délibération seront publiés et que, par définition, ils contiennent tous les éléments utiles à leur bonne compréhension.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Quelques mots, Monsieur le Président, en réponse également au débat.

Pour ce qui concerne les annexes, j'ai évoqué tout à l'heure le maintien complet des droits en matière de publicité passive. M. Dispa a eu raison de rappeler, bien sûr, la capacité des communes sans limites, outre respect des lois en matière de protection de la vie privée, en particulier à pouvoir rendre accessibles plus largement les annexes, et pour ce qui me concerne, je n'ai pas dit que c'était une mauvaise idée. J'ai considéré que, à un moment donné, il y avait la recherche de point d'équilibre tenant compte de ce que dans ce dossier, on a bien entendu dans cette commission, et qu'il y avait un grand nombre d'avantages, et c'est ce que nous avons retenu pour avancer, mais d'autres également qui mettent en exergue un certain nombre de difficultés et le compromis, l'équilibre a été celui qui fait partie du texte et j'y souscris bien sûr.

Pour ce qui concerne les notes de synthèse, on ne sait pas modifier un commentaire lors de nos travaux. Il y a, à la relecture, un commentaire qui pourrait prêter à confusion, et je vais le partager ici pour que nous soyons bien au clair, puisque l'on évoque, à propos de la note de synthèse, qu'elle « ne constitue pas un document administratif susceptible de recours. » Sous le contrôle des cosignataires, il faut, à mon sens, bien comprendre que nous évoquons ici les documents administratifs susceptibles de recours devant l'autorité de tutelle et, le cas échéant, au Conseil d'État. Effectivement, la note de synthèse qui accompagne le projet de délibération n'est pas en lui-même un acte administratif, au sens de cette législation, notamment qui peut donner lieu à un recours au Conseil d'État. Toutefois, comme cela a été dit tout à l'heure, les droits d'accès en matière de publicité passive de l'administration ne sont à aucun moment préjudiciés, et donc, bien sûr, si quelqu'un souhaite demander à l'autorité qui l'a formulée et en recours à la CADA d'avoir accès à une note de synthèse, c'est un droit qui va totalement être maintenu. Je le fais ici par les travaux préparatoires puisque, je l'ai dit, on ne sait plus modifier les commentaires de l'article.

En ce qui concerne le rôle de la tutelle, il est clair que ce qui compte en matière de sanction est d'assurer l'effectivité des textes que nous adoptons. En la matière, le rapport va permettre d'assurer l'effectivité, au même titre que l'inventaire que nous faisons régulièrement avec la ministre de la Fonction publique permet d'assurer que l'effectivité du décret du 2 mai 2019 en matière d'accès aux documents administratifs est

effectivement appliquée par la quasi-totalité des assujettis.

L'autorité de tutelle aura le pouvoir d'annuler les délibérations qui n'auraient pas respecté la législation et si une commune devait se trouver dans une telle situation, il est certainement préférable pour elle de reporter le point que de l'exposer à une annulation potentielle et donc à une insécurité juridique.

Enfin, M. Beugnies a formulé des questions relativement aux délais, mais je m'étais exprimé en la matière lors de la discussion générale et le premier tour de parole. Le délai et la prise en compte de la catégorie de communes ne reposent pas sur le fait qu'une commune ait une capacité en tant que telle à mettre en œuvre les choses, parce qu'effectivement, nous avons pu voir que cela pouvait être relativement aisé dès le moment où la technologie ou la culture le permet. Il faut considérer que les communes ont une taille de personnel qui n'est pas la même et que lorsqu'il y a la peur du changement qui peut tendre le processus, c'est à cet égard que les communes qui ne sont pas encore en marche, les grandes villes pourront faire face plus facilement que les petites communes. Néanmoins, c'est une échéance ultime et je suis également persuadé que l'effet d'entraînement, le partage d'expérience conduira à ce que la plupart d'entre elles puissent avancer sans attendre le dernier jour, ce qui est une pratique délicate.

C'est avec enthousiasme, en ce qui nous concerne, que nous adopterons ce texte, après le texte de mars 2018 en matière de gouvernance publique et après le texte du 2 mai 2019 auquel je faisais référence, nous avons une nouvelle et belle étape qui peut être franchie.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je voudrais que nous ne boudions pas notre plaisir, nous avons ici un texte qui amène une avancée de transparence au niveau des communes. Nous en avons déjà beaucoup parlé aujourd'hui. C'est une proposition qui est positive, ne chargeons pas la barque. Qui trop embrasse mal étreint. Ne faisons pas une usine à gaz qui compliquerait la dynamique que nous souhaitons induire avec cette proposition.

Nous aurons le temps de voir, d'ici quelques mois, d'ici quelques années, l'impact, la manière et ce qui s'est mis en place sur le terrain, mais je pense que c'est vraiment plus une dynamique qu'absolument avoir toutes les annexes dont on sait qu'il y a beaucoup de difficultés à les prévoir, nous venons d'en parler suffisamment.

Je ne reviens pas sur les publicités actives et passives, nous en avons aussi suffisamment parlé. Nous voterons avec enthousiasme également, sur la proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Pour répondre quelques mots à M. Beugnies sur des aspects que nous ne mesurons peut-être pas. Je vous souhaite très sincèrement de pouvoir être dans un exécutif au niveau communal, parce qu'effectivement, dans la pratique, c'est extrêmement compliqué. Les annexes peuvent prendre la forme diverse et multiple, cela peut-être tantôt une photo, un plan, des documents qui sur le plan informatif sont générés à travers des logiciels qui ne sont pas accessibles forcément au grand public.

J'imagine mal une administration devoir, à partir du moment où cela devient une obligation, consacrer du temps, s'arracher les cheveux pour essayer de convertir certains types de documents dans des formats beaucoup plus accessibles au grand public.

Je pense qu'effectivement, nous franchissons ici une première étape, on ne peut que s'en réjouir. Ce sera l'occasion de faire une évaluation.

On transmettait également les documents dans nos échanges et l'on sait que le règlement et la loi communale prévoient que l'on peut demander, lorsque l'on transmettait des photocopies, une rémunération à prix coûtant de la photocopie. On peut également s'interroger, à partir du moment où l'on doit commencer à transmettre des annexes importantes, de manière obligatoire, notamment vers le grand public, cela doit représenter également une charge de travail, un coût, ce sont des réflexions qui devront encore mûrir. En attendant, je pense que c'est vraiment une belle étape qui est franchie aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Déjà, merci, Monsieur Hazée, pour la précision concernant les notes de synthèse explicatives.

Je voulais simplement me permettre de répondre à M. Dispa par rapport aux annexes. Je vous ai entendu dire : « Il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit ». Je crois que, dans mes propos, je n'ai jamais affirmé qu'il y avait une quelconque volonté de cacher des annexes. Il est évident que chaque citoyen, via la publicité passive, peut avoir accès à ces annexes, mais, dans la pratique, c'est quand même assez compliqué parce que l'ordre du jour apparaît une semaine avant le conseil communal. Le temps que le citoyen prenne connaissance de l'ordre du jour et des projets de délibération, il doit contacter l'administration communale par mail ou en prenant une journée de congé, peu importe. Bien souvent, il n'a pas de réponse directe et il y a souvent des risques qu'il obtienne finalement ces annexes alors que le conseil communal est déjà passé. Cela est évidemment dommage.

Je trouve qu'une publicité active, pour les annexes, ce serait quelque chose qui serait beaucoup plus efficace. En tout cas, cela ne laisserait pas à la bonne

volonté de l'autonomie communale le choix d'être transparent ou pas vis-à-vis de ces annexes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – Vous avez été court, comme d'habitude. Merci beaucoup.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Des amendements (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) et (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) ont été déposés.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée (Doc. 702 (2021-2022) N° 1 à 3).

Art. 1er

Pour l'examen de l'article premier, la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Pour que l'on mesure bien l'évolution des choses, en 1998, la Commission de protection de la vie privée a pris une délibération. Elle a rendu un avis qui interdisait l'envoi de documents communaux par la voie électronique. Aujourd'hui, on adopte un texte qui permet justement l'inverse et qui rend possible l'envoi des documents électroniques, c'est dire qu'en quelques années, on a quand même fait du chemin.

Par ailleurs, je crois qu'il est utile de préciser que la circulaire du 19 janvier 1990 qui régit historiquement le droit de regard des conseillers communaux reste entièrement d'application. Peut-être M. le Ministre jugera-t-il utile de l'adapter quelque peu sur base du nouveau texte qui va entrer en vigueur. Cela lui appartiendra, mais, en ce qui concerne le droit de regard, il est évidemment maintenu, conforté et élargi.

M. le Président. – L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2

Pour l'examen de l'article 2, la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – C'est un article qui vient donner une confirmation légale à une pratique puisque toutes les communes ont un site internet. Ici, c'est la première fois que cela intervient dans le Code de la démocratie locale.

M. le Président. – L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 3

À cet article, deux amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 1 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) déposé par M. Beugnies ;
- l'amendement n° 1 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) déposé par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée.

La parole est à M. Beugnies pour présenter son amendement n° 1 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5).

M. Beugnies (PTB). – Je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est un amendement qui vise à préciser le caractère obligatoire de la publication active des annexes qui sont liées aux projets de délibération des conseils communaux.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour présenter l'amendement n° 1 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4).

M. Dispa (Les Engagés). – C'est un amendement qui a été rédigé collégialement, collectivement, pour tenir compte des observations du Conseil d'État de manière à ce que nous soyons tout à fait en phase avec les demandes de ce dernier.

M. le Président. – L'amendement n° 1 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) est rejeté par 9 voix contre 1.

L'amendement n° 1 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 3 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 4

À cet article, deux amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) déposé par M. Beugnies ;
- l'amendement n° 2 Doc. 702 (2021-2022) N° 4) déposé par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée.

La parole est à M. Beugnies pour présenter l'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5).

M. Beugnies (PTB). – Il s'agit de la même chose, à savoir préciser le caractère obligatoire de la publication active des annexes.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour présenter l'amendement n° 2 Doc. 702 (2021-2022) N° 4).

M. Dispa (Les Engagés). – Ici aussi, il s'agit de tenir compte d'une observation du Conseil d'État et d'intégrer dans le dispositif l'hypothèse d'une délibération déposée notamment par un membre du conseil communal. Ainsi, le périmètre est tout à fait complet.

Je me permets d'ajouter que c'est dans cet article 3 que l'on évoque, le cas échéant, « les notes de synthèses

explicatives ». J'explique ces termes en disant simplement qu'il y a des projets de délibération qui se suffisent à eux-mêmes, qui sont « autoportants » et qui n'ont donc pas besoin de notes de synthèse.

Dans ce cas-là, évidemment, il n'y a pas lieu d'avoir un complément. C'est d'ailleurs une analyse qui avait été faite en son temps par le ministre Furlan, en 2013, qui disait que la note ne synthèse peut être en délibération ou un ajout à la délibération si une précision est nécessaire. Je crois que c'était utile d'apporter cette précision.

M. le Président. – L'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) est rejeté par 9 voix contre 1.

L'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 4 tel qu'amendé a été adopté à l'unanimité des membres.

Art. 5

À cet article, un amendement n° 3 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) a été déposé par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée.

La parole est à M. Dispa pour présenter cet amendement.

M. Dispa (Les Engagés). – L'amendement reprend simplement ici une formulation suggérée par le Conseil d'État en ce qui concerne les cas d'urgence ou de force majeure.

M. le Président. – L'amendement n° 3 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 5 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 6

À cet article, un amendement n° 4 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) a été déposé par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée.

La parole est à M. Dispa pour présenter cet amendement.

M. Dispa (Les Engagés). – Sur l'article 6, l'amendement vise en fait à suivre la demande de l'Autorité de protection des données puisque la finalité du traitement – pour reprendre la terminologie – est insérée dans le texte décretaal lui-même, ce qui était souhaité par l'Autorité de protection des données.

Cela alourdit quelque peu le texte, mais nous sommes ainsi tout à fait en phase avec les demandes de cette autorité.

M. le Président. – L'amendement n° 4 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 6 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 7

L'article 7 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 7 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 8

À cet article, deux amendements ont été déposés :

- l'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) déposé par M. Beugnies ;
- l'amendement n° 5 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) déposé par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée.

La parole est à M. Beugnies pour présenter l'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5).

M. Beugnies (PTB). – Notre amendement vise à accélérer la mise en place de la publicité active dans les communes de moins de 12 000 habitants.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour présenter l'amendement n° 5 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4).

M. Dispa (Les Engagés). – Il fixe simplement l'échéancier : septembre 2022, avril 2023, octobre 2023 pour l'entrée en vigueur de la disposition en fonction de la taille des communes.

M. le Président. – L'amendement n° 2 (Doc. 702 (2021-2022) N° 5) est rejeté par 9 voix contre 1.

L'amendement n° 5 (Doc. 702 (2021-2022) N° 4) est adopté par 9 voix contre 1.

L'article 8 tel qu'amendé a été adopté par 9 voix contre 1.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée (Doc. 702 (2021-2022) N° 1 à 3).

À l'unanimité des membres, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l'adoption de la proposition de décret, telle qu'amendée, par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INOCCUPÉS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la lutte contre les logements inoccupés ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon, au travers de la DPR, a décidé de mener une politique forte et ambitieuse en matière de lutte contre l'inoccupation des logements.

Au début de cette année, sous votre impulsion, Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a adopté un arsenal de nouvelles mesures destinées à renforcer la lutte contre les logements inoccupés.

Il est, en effet, primordial de pousser les propriétaires de logements vides à remettre ces logements sur le marché. Il faut les inciter, les sanctionner parfois, mais aussi également soutenir les propriétaires dans la réalisation de travaux d'aménagement et parfois même les soutenir financièrement.

Ce sont les communes qui sont en première ligne pour lutter contre l'inoccupation des logements. Il convient donc de les soutenir pleinement dans ce combat.

On sait que la première étape dans cette lutte consiste à établir un cadastre des logements inoccupés sur le territoire communal.

Cela sera désormais possible grâce aux avancées récentes en la matière.

En effet, dès le 1er septembre, un logement sera présumé inoccupé s'il présente une consommation en eau ou en électricité inférieure à l'un des deux seuils suivants : 15 mètres cubes d'eau par an ou 100 kilowattheures d'électricité par an. C'est un vrai progrès qui va permettre d'intensifier la lutte contre ce phénomène.

Vous indiquiez récemment que, pour disposer de ces informations, les communes devraient adhérer à une convention d'échange de données explicitant les modalités de transmission des consommations ainsi que toutes les garanties nécessaires en termes de règlement de protection des données.

Vous ajoutiez qu'en ce qui concerne le croisement des données, que vous examiniez au sein de votre cabinet la possibilité de charger l'intercommunale IMIO de la confection du programme informatique nécessaire.

Vous aviez également indiqué avoir mandaté l'administration pour qu'elle travaille avec l'Union des villes et communes wallonnes en vue de créer des outils à mettre à disposition des communes pour les soutenir dans la lutte contre les logements inoccupés.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur la stratégie de lutte contre les logements inoccupés depuis les dernières avancées annoncées en la matière ?

Le système de détection sera-t-il opérationnel pour le 1er septembre, comme prévu ? Où en est le travail quant à la mise en place du système informatique permettant d'aider les communes dans le croisement des données ? IMIO a-t-il finalement été sollicité pour ce travail ?

Pouvez-vous nous en dire davantage sur la convention d'échange de données explicitant les modalités de transmission des consommations ainsi que toutes les garanties nécessaires en termes de RGPD auxquelles les communes devront adhérer ?

Comment est-il envisagé de convaincre les communes d'utiliser ce futur système de détection des logements inoccupés ?

Le travail avec l'Union des villes et des communes se poursuit-il ? Qu'est-ce qu'il en ressort ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, depuis l'adoption définitive des arrêtés, le 19 janvier dernier, nous avons tenu plusieurs réunions, avec mon administration et l'Union des villes et communes, pour veiller à ce que les différents outils soient opérationnels pour le 1er septembre.

Pour la convention d'échange de données, comme vous le mentionnez, il appartient à chaque partenaire d'adhérer, avant toute communication desdites données, à la convention relative aux modalités techniques et organisationnelles de cet échange. Mes services travaillent à son établissement, en collaboration avec les représentants des GRD, des exploitants et des communes. Une version définitive devrait être arrêtée

prochainement, avant l'entrée en vigueur des textes réglementaires.

Cette convention fixera les éléments essentiels du traitement des données à caractère personnel, comme les buts poursuivis, les responsabilités des parties, l'identification des données à transférer, leur délai de conservation et leur proportionnalité au regard des buts poursuivis, ou encore les modalités techniques de la communication. La convention et la liste des adhérents seront publiées à terme sur le site de mon administration.

Par leur adhésion à la convention, les communes s'engagent à respecter l'ensemble des obligations qui leur incombent dans le cadre de la protection des données à caractère personnel. Cela inclut la mise en œuvre de toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour le traitement de telles données. Cela implique aussi de fournir l'identité de leur délégué à la protection des données, d'assurer le droit à l'information à toutes personnes concernées comme prévu aux articles 13 et 14 du RGPD, ou de compléter son registre des activités de traitement.

Par ailleurs, j'ai mandaté mon administration pour qu'elle fournisse aux communes des modèles de documents – mise en demeure, courrier de prise en gestion –, et ce, afin de faciliter leur travail et d'assurer l'uniformité de la procédure, ce travail mené en collaboration avec l'Union des villes et communes aboutira très prochainement.

Sur le croisement des données, pour des questions de marché public, il n'a pas été possible de charger directement IMIO de la confection du programme informatique. Mon cabinet a donc rédigé un cahier spécial des charges afin qu'un marché public soit lancé pour sa création. L'administration met la dernière main à ce marché qui devrait pouvoir être lancé courant juin.

Enfin, je souligne qu'un agent du SPW TLPE sera affecté à la lutte contre les logements inoccupés et pourra répondre aux questions posées par les communes.

La mise en place de ces différents outils – documents types, support, programme informatique – devrait donc grandement faciliter la tâche des communes dans la lutte contre les logements inoccupés et, dès lors, je l'espère, les inciter à utiliser les mécanismes nouvellement mis à leur disposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Effectivement, le travail décréteil fait au sein du Parlement ou du Gouvernement ne suffit pas pour que les communes se saisissent de l'enjeu, réalisent les cadastres et consacrent des moyens humains et techniques.

Je sais que dans beaucoup de communes, dont la mienne, le cadastre qui me permet d'inciter les propriétaires à remettre leur logement sur le marché, voire à les sanctionner est complètement à l'arrêt. La création ou la mise à jour de ce cadastre ne reprendra pas le 1er septembre si les outils ne suivent pas. Je me réjouis de vous entendre dire que tout cela avance bien, et je ne peux que vous encourager à poursuivre dans cette voie.

QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉTAT DE SALUBRITÉ DES LOGEMENTS WALLONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état de salubrité des logements wallons ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, un des objectifs principaux du Code wallon de l'habitation durable est de « mettre en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles ». Il y est question de prendre les mesures utiles en vue de développer l'habitat durable tendant vers une habitation saine, répondant à des critères minima de sécurité, accessible à tous et consommant peu d'énergie.

Pour ce faire, des critères minimaux de salubrité ont été arrêtés – je fais référence au décret du 15 mai 2003. Ceux-ci concernent la stabilité, l'étanchéité, les installations électriques et de gaz, la ventilation, l'éclairage naturel, l'équipement sanitaire et l'installation de chauffage. À cela s'ajoutent aussi les critères de surpeuplement. Pour être tout à fait précise, il s'agit de l'article 8 du décret du 9 février 2012.

La Direction des études et de la qualité du logement du SPW participe à l'amélioration de la salubrité des logements principalement mis en location par des enquêtes de salubrité réalisées le plus souvent à partir de plaintes.

Sur base des critères définissant le logement salubre dont je viens de parler, elle organise les visites des logements privés ou publics qui font l'objet d'une plainte et communique les résultats aux occupants, au propriétaire et au bourgmestre de la commune.

Le cas échéant, le bourgmestre pourra prononcer un arrêté interdisant l'occupation du logement ou ordonner la réalisation de travaux de rénovation. De plus, la direction dispense la formation des enquêteurs communaux travaillant au sein de 63 communes. Ces

63 communes peuvent aussi faire leurs propres enquêtes de salubrité, sans passer par le SPW.

Malgré un déploiement d'enquêteurs de terrain, nous n'avons malheureusement pas trouvé de données précises et à jour quant à l'état de salubrité des logements wallons.

Le dernier rapport d'activité de la DGO4 publié sur leur site internet date de 2015. Les suivants n'ont pas été publiés et s'arrêtent en 2019.

Ce rapport de 2019 ne consacre que deux chiffres clés à la salubrité des logements : 1 246 dossiers ont été introduits au service Salubrité, et 1 470 rapports d'enquête de salubrité ont été réalisés.

La dernière enquête du Centre d'étude en habitat durable intitulé « Enquête sur la qualité de l'habitat en Wallonie – résultats clés » date de janvier 2014, et porte sur des données de 2012 à 2013.

Cette enquête se situait dans le prolongement des enquêtes du même genre réalisées en Wallonie environ tous les 10 ans.

Avez-vous une vision claire sur l'état de salubrité du logement en Wallonie ? Pouvez-vous nous partager vos conclusions à ce sujet ?

Une nouvelle enquête sur la qualité de l'habitat en Wallonie a-t-elle été commandée auprès du CEHD ? Pourquoi une récolte annuelle de données précises en matière de salubrité des logements n'est-elle pas organisée comme cela est le cas dans d'autres matières ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, la vérification de la salubrité des logements est confiée à la fois à l'administration régionale et aux communes, lorsque ces dernières ont choisi proactivement d'exercer la compétence.

La plupart des visites sont réalisées sur base de diverses plaintes.

Les données relatives à ces visites sont disponibles, même si elles ne sont pas publiées. Je pourrais vous transmettre les statistiques des enquêtes qui ont été réalisées par l'administration.

En 2021, les enquêteurs du SPW Logement ont réalisé 1 596 visites, un nombre en hausse par rapport aux deux années précédentes.

Les communes réalisent globalement deux fois plus d'enquêtes que les services régionaux, mais leurs conclusions sont similaires.

L'analyse des statistiques des dernières années montre que 25 à 30 % des logements visités sont déclarés inhabitables. Cela peut sembler important, mais cela s'explique par le fait que les enquêtes sont principalement réalisées sur la base de plaintes. Quarante-vingts pour cent de ces demandes émanent des locataires, le reste vient des bourgmestres.

Parmi les manquements les plus généralement constatés, vient tout d'abord la défektivité des installations électriques, de gaz ou encore de chauffage. Dans la plupart des cas, ces problèmes peuvent être résolus dans des délais raisonnables, moyennant l'intervention d'un installateur agréé.

Ensuite vient l'humidité, par infiltration ou par condensation, qui génère le plus souvent des moisissures. L'humidité par condensation peut provenir des éléments structurels du bâtiment, mais aussi du mode d'occupation de certains locataires : absence de ventilation, insuffisance de chauffage, utilisation de certains appareils.

Les conclusions des enquêtes de salubrité sont importantes pour fonder des interventions concrètes, mais elles ne doivent pas être extrapolées. Elles ne sont pas représentatives de l'état de salubrité du parc de logements wallon dans son ensemble.

Cette vue globale est assurée via une enquête représentative décennale. La dernière date de 2012-2013, et ses résultats sont publiés sur le site du CEHD. Ces enquêtes sont coûteuses en énergie et en moyens. Il n'est donc pas possible de les mener sur une base annuelle.

De manière synthétique, il apparaît que c'est essentiellement le parc locatif « modeste » qui est de moins bonne qualité, ce qui a justifié les efforts constants consentis pour améliorer ce segment, notamment via les aides à la rénovation accordées aux bailleurs et l'instauration d'amendes administratives pour les inciter à proposer des logements de meilleure qualité.

Le permis locatif a aussi contribué à une nette amélioration des segments des petits logements et des logements collectifs. En témoigne le fait que rares sont les permis qui sont refusés en raison de manquements non résolus au niveau de la salubrité.

L'an passé, le Gouvernement a en outre modifié la réglementation, afin de renforcer certains critères, comme celui relatif aux installations sanitaires. Les critères minimaux de salubrité se rapprochent ainsi de la notion de confort minimal.

Enfin, le SPW Logement a durci ses exigences quant à l'interprétation de certaines dispositions réglementaires. Ainsi, plus de logements sont déclarés inhabitables en raison d'une défektivité des

installations de gaz. Il ne s'agit pas d'être exagérément sévère, mais de préserver la sécurité des citoyens.

Au-delà, vous aurez noté que j'ai inscrit un projet relatif à ce segment du parc locatif « modeste » dans le Plan de relance. J'envisage ainsi la réalisation d'une étude universitaire sur le sujet et d'une vaste consultation de l'ensemble des acteurs. Un marché public sera lancé prochainement pour l'étude. C'est important, car les locataires de ce segment du parc locatif sont des personnes vulnérables. Il convient donc de mesurer soigneusement l'impact et les possibles effets pervers de chaque mesure, pour ne pas aboutir à des résultats qui, de facto, dégraderaient encore leur situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Je suis effectivement intéressée par les statistiques qui permettent d'aller un peu plus loin. Avoir des données claires, par commune, me semble très intéressant – tant pour la Région que pour les autorités communales – pour pouvoir mener une politique de logement et de rénovation adaptée à son territoire. Le fait de poursuivre des études sur le sujet me semble tout à fait opportun.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ACCÈS AU LOGEMENT ÉTUDIANT EN
PÉRIODE DE CRISE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès au logement étudiant en période de crise ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois maintenant, on assiste à une augmentation très conséquente des prix de l'énergie. Les étudiants sont parmi les premiers touchés par cette augmentation. Ils doivent assumer des charges de plus en plus élevées, en parallèle de leurs dépenses habituelles. Certains ont vu leur facture passer de 70 euros à 300 euros, ce qui est énorme au vu des budgets dont ils disposent déjà habituellement pour vivre.

Les conséquences sont désastreuses. Certains étudiants se trouvent à piocher dans les économies pour leur vie future ; d'autres en viennent à devoir faire un choix entre se nourrir et se chauffer, les deux devenant parfois incompatibles. Si 80 % des étudiants ont la chance d'avoir l'aide de leurs parents, 20 % des étudiants doivent se débrouiller par eux-mêmes, avec des bourses, des jobs étudiants. Même lorsqu'ils bénéficient d'une aide parentale, cela ne suffit pas

toujours. Certains cumulent même plusieurs jobs pour survivre et payer tous leurs frais. D'autant qu'à côté, les loyers étudiants continuent à augmenter chaque année.

Les propriétaires ne sont pas tous des soutiens dans cette épreuve. Il y a même des demandes qui paraissent absurdes, au vu de la gravité de la situation. D'un côté, ils donnent des conseils aux étudiants pour économiser l'eau, l'électricité, ou encore le gaz ; de l'autre, ils demandent des suppléments et augmentent les loyers.

Tout cela provoque de nombreuses inquiétudes dans la communauté étudiante, notamment à la Fédération des étudiants francophones. Une nouvelle fois, le sujet de la précarité étudiante revient sur la table et vous savez que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. C'est une énième difficulté pour des étudiants déjà malmenés par les différentes problématiques auxquelles ils doivent faire face.

En février dernier, je vous interrogeais sur la réforme du bail étudiant, la construction des nouveaux logements que vous aviez annoncée, et l'élargissement des missions des AIS. Monsieur le Ministre, vu l'urgence de la situation, je souhaitais savoir où en étaient ces différentes réformes essentielles pour les étudiants. Où en est le travail depuis ma dernière question sur le sujet ? Qu'en est-il de la réforme du bail étudiant, de la construction des nouveaux logements et de l'élargissement des missions des AIS ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je crois que l'étude relative à la précarité étudiante est une question qui tient à cœur à l'ensemble des membres de la commission. Une résolution a d'ailleurs été dressée au sein de ce Parlement.

La tension qui existe sur le marché locatif des kots et l'augmentation du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur rendent effectivement difficile l'accès de tous à un logement situé à proximité des écoles et des universités.

C'est pourquoi, avec le Fonds du logement, nous avons entrepris d'adapter l'arrêté de gouvernement wallon relatif aux organismes à finalité sociale du 12 décembre 2013, de façon à y inclure la prise en gestion, par les AIS, de kots étudiants à loyers modérés. Cela, au même titre que la prise en gestion de logement pour des ménages en état de précarité ou à revenus modestes.

Ce travail est bien engagé. Une réunion avec le Fonds du logement a permis d'aboutir à une version finale du texte, la semaine dernière. Il convient d'être prudent dans la modification de l'arrêté pour éviter tout effet pervers. L'objectif est néanmoins d'aboutir à une première lecture avant la trêve estivale.

Pour ce qui est de la réforme du bail étudiant, le travail mené avec l'administration a abouti à une proposition d'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions relatives à ce bail, contenues dans le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation. Cette proposition est en cours d'analyse au sein de mon cabinet. J'espère, là aussi, pouvoir proposer un avant-projet de décret avant la trêve estivale.

Le programme de création d'ensembles de logements à destination des étudiants, lui aussi, est en cours d'élaboration et visera, comme j'ai déjà pu le confirmer à plusieurs reprises, la création d'au moins 500 logements qui seront gérés par les SLSP.

L'arrêté du Gouvernement devant cadrer l'octroi de financement pour ce type de logements a été adopté en troisième lecture par le Gouvernement, le 25 novembre dernier, et le lancement d'un appel à projets est programmé pour le début du second semestre de 2022.

Enfin, le 10 février dernier, à mon initiative, le Gouvernement a confié au CEHD la mise en œuvre des travaux visant la création d'une grille indicative des loyers pour le logement étudiant.

Ce projet s'inscrit dans le Plan de relance et implique une collecte de données, car la connaissance du marché locatif étudiant en Wallonie est assez parcellaire. La grille et ses modalités de calcul ou de mise en œuvre ne sont pas encore arrêtées.

Le temps du débat viendra dans notre commission sur base des textes qui seront établis en fonction des critères retenus. L'établissement du questionnaire et de l'échantillon ainsi que les autres paramètres méthodologiques relèvent du CEHD dans le cadre de son expérience scientifique.

L'objectif est de disposer de la vision la plus précise possible de ce marché locatif. Les types de logements et partenaires qui seront pris en compte dans la grille seront les logements résidentiels universitaires, les logements publics étudiants, les logements en résidences étudiantes privées et les logements dans des maisons ou des appartements unifamiliaux subdivisés en kots.

En fait, il s'agit de la quasi-totalité du parc de logements étudiants existant à ce jour. Au-delà, si des étudiants décident de louer à plusieurs une maison ou un appartement unifamilial et de former ainsi une collocation, ils peuvent déjà utiliser la grille générale des loyers pour s'assurer que le loyer demandé n'est pas excessif.

La grille étudiante aura pour but de fixer un rapport qualité/loyer juste, en liant le montant de celui-ci à plusieurs critères de base. Elle visera aussi à tempérer l'augmentation des loyers des nouveaux baux, en prenant en compte les loyers pratiqués dans l'ensemble du parc locatif sur base de ce calcul. Ce projet

constituera donc une réelle avancée dans la lutte contre la hausse des loyers pour étudiants.

Pour terminer, je mentionnerai encore la création, dès 2021, avec la SWCS, du prêt à taux zéro pour la constitution de la garantie locative. Une action de communication sur ce dispositif est prévue dans les semaines à venir afin de s'assurer que les étudiants sont informés de son existence.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Cela permet, du coup, d'avoir un timing précis sur l'état d'avancement des différentes mesures. Effectivement, vu l'urgence, je me réjouis que ces différentes mesures avancent. J'entends que les choses vont avancer d'ici l'été. Je reviendrai donc dans les prochaines semaines pour en savoir plus sur l'avancée concrète de ces différentes mesures.

(Mme Delporte, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT D'UNE CATÉGORISATION
TARDIVE EN CATÉGORIE 2 POUR CERTAINES
COMMUNES SINISTRÉES PAR LES
INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact d'une catégorisation tardive en catégorie 2 pour certaines communes sinistrées par les inondations de juillet 2021 ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je souhaite vous interroger sur les communes victimes des inondations et qui avaient été malencontreusement placées dans une mauvaise catégorie. C'est notamment le cas, sauf erreur de ma part, de la Commune de Hamoir qui avait dû demander au Gouvernement de rectifier son classement de façon à être reprise en catégorie 2 des communes sinistrées.

Néanmoins, il semble que ces communes qui n'avaient pas d'emblée été intégrées dans les communes de catégorie 2, mais finalement intégrées dans cette catégorie par la suite n'ont pas bénéficié de la première aide de 500 000 euros octroyée en début de gestion post-crise.

Certaines communes qui auraient dû bénéficier de cette aide, mais qui ne l'ont pas reçue ont finalement

bénéficié de moins de moyens pour aider les personnes sinistrées.

Avez-vous pris contact avec les communes concernées par ce problème, en particulier la Commune de Hamoir ?

Entendez-vous faire droit au principe d'égalité et de non-discrimination en octroyant une aide similaire aux communes relevant de cette catégorie 2, quelle que soit la date à laquelle elles ont été rangées dans cette catégorie ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je souhaite vous rappeler le contexte douloureux de ces inondations et la façon dont on a agi. On a agi dans l'urgence et essayé de débloquer, d'abord sur mes crédits, de premiers budgets. Comme je n'avais pas une vue complète, j'ai chargé les gouverneurs des provinces concernées de m'identifier les catégories de communes qui avaient besoin d'une aide la plus proportionnelle possible, en fonction des degrés de difficulté qu'elles avaient subie.

Néanmoins, il est vrai que le 23 septembre 2021, nous avons revisité la catégorisation des communes, d'une part sur base de données supplémentaires fournies par les pouvoirs locaux et, d'autre part, par le Commissariat à la reconstruction qui avait été mis en place et qui m'a fait des suggestions.

La révision de ces catégories de communes a donc été proposée, afin de tenir compte de ces données actualisées. Lors de cette actualisation, et comme pour toutes les communes de cette catégorie, Hamoir a reçu une dotation exceptionnelle de 587 719,30 euros, montant par ailleurs versé en octobre 2021.

Les aides octroyées aux communes reprises initialement en catégorie 2 reposent sur deux décisions : celle du 19 juillet et celle du 26 juillet, à concurrence respective de 87 719 euros et 500 000 euros. De mémoire, les 87 000 euros visaient le financement de support logistique en matériels et moyens humains pour le nettoyage et pour le déblaiement, et les 500 000 euros visaient le relogement.

Pour être parfaitement précis, la deuxième catégorie dont fait partie Hamoir depuis le 23 septembre, est composée de communes qui :

- ont subi des dégâts importants ;
- comptent des dizaines de familles à reloger ;
- comptent entre 100 et 500 logements impactés à des degrés divers ;
- devront réaliser d'importants travaux de rénovation ponctuels sur certaines voiries ou dans les bâtiments publics ;

- ont été amenées à évacuer une masse importante de déchets.

Ce fut le cas à Hamoir.

L'actualisation a donc été accompagnée pour les communes passant à une catégorie supérieure – essentiellement le passage de la catégorie 3 à 2 -, d'une dotation exceptionnelle de 587 719 euros.

La Commune de Hamoir a donc bel et bien bénéficié, comme les autres communes de catégorie 2, quelle que soit la date de classification – ni plus, ni moins – de l'aide débloquée au lendemain de la catastrophe, afin de financer un support logistique en moyens matériels et humains pour le nettoyage et le déblaiement ou d'autres actions, selon les réalités de terrain.

S'agissant des aides relatives spécifiques au logement, Hamoir a reçu une aide exceptionnelle de 365 000,34 euros, afin de prendre, en collaboration avec son CPAS, des mesures pour reloger, maintenir ou réintégrer rapidement les personnes sinistrées dans leur logement.

Le mode de calcul de ce montant s'est basé objectivement sur des données qui ont été chiffrées et transmises par Assuralia, précisant le nombre d'habitations touchées par commune. L'enveloppe a donc été fixée au prorata du nombre d'habitations touchées.

Comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, si Hamoir connaît des situations particulières qui n'ont pas été rencontrées en lien direct avec les dépenses éligibles relatives au logement, je l'invite à m'en faire part, avec une description précise des situations et des estimations budgétaires. C'est le sens de la correspondance que j'ai adressé à la commune.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Cette réponse me satisfait pleinement, puisque je comprends que la Commune de Hamoir a été considérée comme les communes qui avaient été placées antérieurement dans cette catégorie 2 et qu'elle a reçu le montant identique, je m'en réjouis.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE
AU NIVEAU LOCAL ET INTERCOMMUNAL »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la

protection des lanceurs d'alerte au niveau local et intercommunal ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a récemment adopté en première lecture l'avant-projet de décret portant sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'administration wallonne.

Bien que les délais de transposition de la directive européenne soient déjà dépassés, on ne peut que se réjouir de l'avancement de ce dossier, la protection des lanceurs d'alerte jouant un rôle fondamental dans notre démocratie.

Cependant, cela m'amène à vous questionner à nouveau sur l'avancement de l'autre volet nécessaire de la réforme concernant la protection des lanceurs d'alerte au niveau local et intercommunal. Où en est l'avancement de ce dossier ? Quand est-il prévu que la directive soit transposée dans le Code de la démocratie locale ?

Début février, lors de nos derniers échanges sur le sujet, vous m'informiez qu'avant de déposer une première proposition au Gouvernement, des réunions entre les différents niveaux de pouvoirs allaient être organisées, afin de s'assurer d'une transposition coordonnée et homogène. C'est une bonne initiative. Je souhaite savoir où en est cette concertation.

Enfin, en ce qui concerne le contenu, peut-on s'attendre à des mécanismes similaires à ceux envisagés pour l'administration wallonne, notamment savoir si vous réservez un rôle au médiateur ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, les avant-projets de décret transposant la directive européenne relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union sont en voie d'achèvement. Ils vont être déposés au gouvernement.

Il était important de s'entendre auparavant avec les autres niveaux de pouvoir, notamment pour délimiter le champ d'application des différents textes. Puisqu'il s'agit d'une transposition de directive européenne, ses éléments essentiels – tels que les procédures des canaux de signalement ou les mesures de protection des auteurs de signalement – seront semblables.

Il est prévu que le canal de signalement externe sera assuré par l'administration régionale qui est chargée des pouvoirs locaux. Celle-ci maîtrise, en effet, parfaitement la structure et le fonctionnement de ces entités, mais aussi la logique d'instruction, de conseil, d'audit et de médiation.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'entends que le dossier avance et que les avant-projets sont en voie d'achèvement. Je m'en réjouis. On sera attentif à l'évolution du dossier.

Juste un point par rapport au choix de l'administration comme canal externe. J'entends que l'administration connaît les procédures et je n'en doute pas. J'attire quand même l'attention sur le degré de confiance nécessaire dans le chef des lanceurs d'alerte et sur l'indépendance nécessaire, même objective. Je vous invite à analyser cette question du rôle du médiateur dans la procédure pour voir quel rôle on pourrait lui confier, comme c'est le cas pour l'administration wallonne. Cette piste peut encore être creusée.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA POSSIBLE EXTENSION DU DROIT DE
VOTE À 16 ANS POUR LES ÉLECTIONS
LOCALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possible extension du droit de vote à 16 ans pour les élections locales ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lors d'échanges précédents, vous avez indiqué que vous travailliez actuellement sur une importante réforme dans la perspective des élections locales de 2024. On sait que c'est un chantier important et nécessaire, dont l'un des objectifs doit être de renforcer la participation électorale, notamment des jeunes.

Or, en 2024, une autre élection importante aura également lieu quelques mois plus tôt, en même temps que les élections régionales et fédérales : je parle bien sûr des élections pour le Parlement européen. Dans ce cadre, au mois d'octobre dernier, le gouvernement fédéral a approuvé l'avant-projet de loi visant à permettre aux jeunes, à partir de 16 ans, de voter aux élections européennes.

Dès lors, il me semble pertinent de vous interroger pour voir si cette possibilité d'étendre le droit de vote dès l'âge de 16 ans est également envisagée pour les élections communales et provinciales de 2024. Avez-vous analysé cette hypothèse ? C'est pour moi essentiel

que les jeunes soient impliqués dans le processus démocratique, plus particulièrement au niveau communal, qui est le niveau le plus proche des citoyens, en leur laissant une place dans le débat politique et dans la société.

Certains outils existent déjà. Le décret spécial du 19 juillet 2018 instituant la consultation populaire prévoit que les citoyens, à partir de 16 ans, peuvent participer et s'exprimer lors de ces consultations. Sous la dernière législature, il y avait d'ailleurs déjà eu des débats liés à une proposition de décret qui allait dans le sens de l'extension du droit de vote à 16 ans pour les élections communales et provinciales qui avait été rejeté, estimant que le délai était trop court pour les élections de 2018 et qu'il fallait plutôt prendre du recul par rapport à la mise en place du nouveau cours de citoyenneté à l'époque. Vu le délai plus large aujourd'hui, vu les modifications envisagées pour 2024 au niveau européen, je me disais que la réflexion avait à nouveau du sens.

Je voudrais entendre votre avis sur la question. Travaillez-vous à l'extension du droit de vote dès l'âge de 16 ans pour les élections locales ?

Ne serait-ce pas là une à une suite logique de la décision du Gouvernement fédéral par rapport au droit de vote aux élections européennes sur base volontaire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le Fédéral s'est effectivement engagé dans son accord de Gouvernement à abaisser l'âge du vote aux élections européennes à 16 ans. Le projet de loi offre donc la possibilité aux jeunes qui le souhaitent de s'inscrire pour participer au scrutin. Une fois inscrit, il sera soumis à l'obligation de vote. Avec cette réforme, la Belgique deviendra le troisième pays européen à porter à 16 ans le droit de vote après l'Autriche et Malte. La Grèce autorise la participation à partir de 17 ans.

Bien que le débat soit lancé au niveau fédéral et qu'il mérite que l'on s'y intéresse, l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans n'est pas prévu dans l'accord de politique régionale. En revanche, d'autres mesures sont envisagées pour inciter les jeunes à s'intéresser à la vie politique et à s'y impliquer. Je citerai, à titre d'exemple, l'extension du droit d'interpellation aux citoyens âgés d'au moins 16 ans qui figurera dans l'avant-projet de décret relatif aux dispositifs participatifs que je présenterai au Gouvernement.

Par ailleurs, une communication ciblée sera organisée à l'attention des primo-votants à l'approche des élections communales et provinciales en 2024 dans le cas du plan de communication générale.

Il est évident que nous serons attentifs à l'expérience pilote qui se déroulera à l'occasion du scrutin européen de 2024, dès lors qu'elle permettra une première évaluation de l'impact et de l'efficacité de cette mesure. Cette mesure comporte, selon moi, un premier bémol, celui de tempérer le vote obligatoire.

En conclusion, en Wallonie, la priorité n'est donc pas donnée à cette réforme, mais plutôt à la promotion de l'exercice de la citoyenneté auprès des jeunes, ainsi qu'une réflexion tendant à intéresser et à motiver davantage le public de jeunes votants.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. C'est vrai qu'au niveau européen, je trouve que c'est une belle avancée. Il faudra effectivement pouvoir en tirer les enseignements, en faire une évaluation et voir le degré de participation des jeunes, avec l'enjeu aussi de l'information vis-à-vis des jeunes. On sait qu'il y a toute une série d'outils qui existe. Il faudra pouvoir les développer.

Si on le fait au niveau européen, cela aura du sens de le faire le plus rapidement possible au niveau des élections qui sont aussi les plus proches du citoyen, c'est-à-dire au niveau local, le cas échéant, sur base volontaire également.

Ce n'est évidemment effectivement pas prévu par la DPR. J'entends les différentes mesures qui sont mises sur la table pour essayer malgré tout d'augmenter la participation des jeunes. Je ne peux évidemment que vous encourager à avancer dans cette direction. Pour ce qui concerne le droit de vote, on reviendra dans les prochaines législatures.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE HORS BALISE D'EMPRUNT DES
INVESTISSEMENTS ÉCONOMISEURS
D'ÉNERGIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise hors balise d'emprunt des investissements économiseurs d'énergie ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, conformément à la circulaire budgétaire, certains emprunts peuvent dépasser les balises d'emprunt maximal auxquelles sont soumises les communes wallonnes. C'est notamment le cas des investissements économiseurs d'énergie. Or, plusieurs problèmes concrets se posent dans la pratique qui pénalise et

décourage ces investissements au lieu de les favoriser. On en a déjà parlé au sein de cette commission à plusieurs reprises.

Il y a tout d'abord la question d'un investissement économiseur d'énergie qui, pour être considéré hors balise, doit être productif. Selon la circulaire, un investissement productif est un investissement qui induit des économies de frais de fonctionnement au moins égal aux charges du prêt. Or, quand il s'agit de très gros projets de rénovation, qui sont essentiels au vu de la situation énergétique actuelle, l'économie ne peut pas toujours être aussi importante que les charges du prêt. De plus, la question du retour des investissements en matière énergétique pose également problème.

Il est essentiel que les calculs du retour sur investissement des investissements énergétiques tiennent compte de l'évolution des prix de l'énergie, qu'ils garantissent un retour sur investissement plus important, surtout en cette période.

Monsieur le Ministre, vous aviez indiqué réfléchir à ce problème. Compte tenu de l'importance plus que jamais de réaliser ces investissements, je voulais savoir si vous travailliez à une suppression de l'obligation du caractère productif des investissements économiseurs d'énergie dans le cadre de la prochaine circulaire.

Au vu de l'évolution des prix de l'énergie, les calculs des retours sur investissements de ces investissements énergétiques seront-ils adaptés à la réalité des prix de l'énergie ?

Par ailleurs, l'impossibilité de mise partielle hors balise d'un investissement est une autre problématique. En effet, lors de la rénovation énergétique importante, il est fréquent et même logique que d'autres travaux connexes soient finalement réalisés – mise en conformité électricité-gaz, les accès PMR, et cetera –, voire parfois imposés dans le permis. Compte tenu des balises d'emprunt déjà strictes, un refus de mise partielle hors balise des investissements d'amélioration de l'efficacité énergétique limite drastiquement la réalisation alors même que leur mise hors balise visait à les encourager.

On sait qu'il est important de limiter l'endettement des communes. On ne revient pas là-dessus, mais dans le même temps, décourager les communes d'investir dans de grosses opérations de rénovation énergétique, cela ne va pas améliorer la situation à long terme.

Je voulais donc savoir pour quelle raison il n'était pas possible d'obtenir une mise hors balise partielle d'un investissement économiseur d'énergie. Des initiatives sont-elles prises ou prévues dans le cadre de la circulaire à venir 2023 ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, avant tout, je veux attirer votre attention sur les diverses possibilités qu'offre déjà la circulaire budgétaire aux communes en termes de balise d'emprunt quant aux investissements qui visent à la transition énergétique et aux économies d'énergie.

Ainsi, sont d'office considérés comme « hors balise » les investissements productifs réalisés dans le cadre des mesures. Assurer l'efficacité énergétique des bâtiments, le plan Marshall 4.0, notamment les subventions UREBA, à la condition que l'investissement ait fait l'objet d'un accord de principe.

Il en est de même pour l'arrêté du 6 novembre 2008 relatif à l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, qui porte entre autres sur l'utilisation de la technologie LED pour l'éclairage communal.

Il donne aux communes et aux GRD les moyens d'investir pour moderniser le parc sans affecter le financement par les communes ni augmenter les tarifs de distribution.

Il est cependant exact que la mesure générale liée à la productivité d'un investissement exige une demande expresse de mise « hors balise ».

Ces investissements économiseurs d'énergie sont spécifiquement visés par cette disposition qui impose des économies de frais de fonctionnement au moins égal aux charges du prêt qui implique d'apporter la preuve que les économies effectuées par les investissements couvrent les charges d'emprunts contractés pour leur réalisation.

Beaucoup de paramètres peuvent intervenir dans la réflexion liée à de tels investissements. Une commune peut donc démontrer, avec des éléments probants, que tel investissement énergétique sera rentable si l'on tient compte de telles données.

En revanche, le simple fait de prévoir un investissement énergétique ne suffit pas pour remplir la condition requise de productivité.

La question de la mise hors balise d'une partie de l'investissement peut effectivement être complexe, mais si la demande démontre que le projet est techniquement scindable et qu'une partie rencontre les conditions de cette mise hors balise, rien ne s'oppose a priori à ce que cette partie le soit.

Ce problème serait d'ailleurs d'office réglé si l'emprunt était directement scindé par le pouvoir local, suivant cette distinction.

Cela étant, j'entends bien vos réflexions, et je vous confirme que mes services réfléchissent à de nouvelles options et modalités liées aux mises hors balises afin de les rendre plus simples et plus efficaces.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

J'entends effectivement les précisions qui sont apportées. Je pense qu'il est important de pouvoir les amener.

Maintenant, c'est clair que dans la pratique, il y a effectivement aujourd'hui de nombreuses communes qui ont envie de pouvoir faire ces investissements économiseurs d'énergie.

La crise énergétique que l'on connaît aujourd'hui, l'explosion des coûts, renforce encore à la fois ce besoin pour les communes de faire ces investissements et cette volonté de s'inscrire dans cette dynamique-là. Il est clair que ce critère de productivité et cette interdiction de mise hors balise, dans la pratique, cette scission technique n'est pas toujours faisable.

Je vous donnais des exemples dans ma question. Ce sont vraiment des freins à certains de ces investissements. Je pense que l'on doit vraiment pouvoir assouplir ces règles.

J'entends la fin de votre réponse et je me réjouis vraiment que vous ayez demandé à ce que l'on puisse assouplir au maximum ces différentes règles.

J'espère que l'on pourra aboutir au plus vite parce que les communes sont demandeuses en la matière. On reviendra donc sur la question.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Mauel, sur « la possession de biens à l'étranger par des locataires de logements publics » ;

- M. Liradelfo, sur « les expropriations suite à l'étude hydraulique et hydrologique des sous-bassins suite aux inondations » ;
- M. Liradelfo, sur « la situation précaire des personnes en attente d'expropriation suite aux inondations » ;
- Mme Cremasco, sur « la réorientation du projet du Cristal Park au Val-Saint-Lambert à Seraing » ;
- M. Lomba, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en matière de pouvoirs locaux » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « les initiatives ministérielles pour respecter les conditions d'octroi d'un logement public en Wallonie » ;
- M. Antoine, sur « la réponse du Gouvernement à la hausse importante du prix des logements en Wallonie » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Je pense que nous avons terminé. Il me reste à vous remercier, chers parlementaires, remercier les services, les collaborateurs du cabinet pour l'excellente tenue de cette belle commission. Ce fut une journée intéressante.

Je vous souhaite un bon retour chez vous et vivement demain. À demain.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 11 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
M. John Beugnies, PTB
Mme Michèle Boverie, Secrétaire générale de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
M. Maxime Daye, Président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
M. Paul-Olivier Delannois, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Jean-Michel Javaux, Vice-président de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
M. Éric Lomba, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CLDR	commission(s) locale(s) de développement rural
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CUC	Communauté urbaine du Centre (ASBL)
DG	directeur général / direction générale
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
NAPAP	non-activité préalable à la pension
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PCS	Plan de cohésion sociale
PLANU	planification d'urgence
PMR	personne à mobilité réduite
PRI	précompte immobilier
PST	programme stratégique transversal communal
PV	procès-verbal
RGB	révision générale des barèmes
RGB	Règlement général des barèmes
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UREBA	renovation énergétique des bâtiments (subventions)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie